

# Rapport d'activité

Direction des institutions,  
de l'agriculture et des forêts

—

2016



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

# Table des matières

---

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>1</b>   | <b>Direction et secrétariat général</b>  | <b>8</b>  |
| <b>1.1</b> | <b>Activités du secrétariat général</b>  | <b>8</b>  |
| 1.1.1      | Activités générales  | 8         |
| 1.1.2      | Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations                            | 8         |
| 1.1.3      | Agriculture, Alimentation, Forêts et Faune   | 8         |
| 1.1.4      | Décharge de la Pila  | 9         |
| <b>1.2</b> | <b>Collaborations intercantionales</b>   | <b>10</b> |
| 1.2.1      | Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)                                 | 10        |
| 1.2.2      | Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)  | 10        |
| 1.2.3      | Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)  | 10        |
| 1.2.4      | Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)   | 10        |
| <b>1.3</b> | <b>Affaires contentieuses</b>  | <b>10</b> |
| <b>1.4</b> | <b>Législation</b>   | <b>10</b> |
| 1.4.1      | Lois et décrets  | 10        |
| 1.4.2      | Ordonnances et règlements  | 11        |
| <b>1.5</b> | <b>Entités rattachées au secrétariat général</b>   | <b>12</b> |
| 1.5.1      | Autorité foncière cantonale  | 12        |
| 1.5.2      | Administration des vignobles de l'Etat   | 12        |
| <b>2</b>   | <b>Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)</b> | <b>13</b> |
| <b>2.1</b> | <b>Introduction</b>  | <b>13</b> |
| <b>2.2</b> | <b>Direction et administration</b>   | <b>14</b> |
| <b>2.3</b> | <b>Domaine des affaires institutionnelles et juridiques</b>                                    | <b>14</b> |
| 2.3.1      | Rapport entre l'Etat et les Eglises  | 14        |
| 2.3.2      | Droits politiques  | 14        |
| 2.3.3      | Conseil des jeunes   | 14        |
| <b>2.4</b> | <b>Domaine de l'état civil</b>   | <b>15</b> |
| 2.4.1      | Autorité de surveillance   | 15        |
| 2.4.2      | Office cantonal de l'état civil  | 16        |
| <b>2.5</b> | <b>Domaine des naturalisations</b>   | <b>17</b> |
| 2.5.1      | Naturalisations ordinaires   | 17        |
| 2.5.2      | Droit de cité cantonal   | 18        |
| 2.5.3      | Naturalisations facilitées   | 18        |
| 2.5.4      | Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés  | 18        |

---

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| 2.5.5       | Réintégrations  | 18        |
| 2.5.6       | Révocations   | 18        |
| <b>3</b>    | <b>Service des communes (SCom)</b>                        | <b>18</b> |
| <b>3.1.</b> | <b>Activités</b>  | <b>19</b> |
| 3.1.1       | Travaux législatifs                                       | 19        |
| 3.1.2       | Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement   | 19        |
| 3.1.3       | Etablissement de la situation financière des communes     | 19        |
| 3.1.4       | Calcul de la péréquation financière intercommunale        | 19        |
| 3.1.5       | Autorisations de financement                              | 20        |
| 3.1.6       | Contrôle des coefficients communaux                       | 20        |
| 3.1.7       | Etablissement de statistiques                             | 20        |
| 3.1.8       | Examen des statuts d'associations de communes             | 20        |
| 3.1.9       | Examen et préavis de règlements communaux                 | 20        |
| 3.1.10      | Elaboration de formulaires de révision                    | 20        |
| 3.1.11      | Avis juridiques   | 20        |
| 3.1.12      | Cours de formation  | 20        |
| <b>3.2.</b> | <b>Commissions et groupes de travail</b>                  | <b>20</b> |
| <b>4</b>    | <b>Service de l'agriculture (SAgri)</b>                   | <b>21</b> |
| <b>4.1</b>  | <b>Paiements directs et mesures environnementales</b>     | <b>21</b> |
| 4.1.1       | Paiements directs   | 21        |
| 4.1.2       | Reconnaissance des exploitations                          | 22        |
| 4.1.3       | Protection de l'environnement, de la nature et du paysage | 22        |
| <b>4.2</b>  | <b>Aides structurelles</b>                                | <b>23</b> |
| 4.2.1       | Subventions à « fonds perdu »                             | 23        |
| 4.2.2       | Crédits d'investissements                                 | 23        |
| 4.2.3       | Aides aux exploitations paysannes                         | 24        |
| 4.2.4       | Fonds rural cantonal                                      | 24        |
| <b>4.3</b>  | <b>Aménagement du territoire</b>                          | <b>24</b> |
| <b>4.4</b>  | <b>Promotion des produits, élevage et viticulture</b>     | <b>24</b> |
| 4.4.1       | Promotion des produits agricoles                          | 24        |
| 4.4.2       | Elevage bovin   | 25        |
| 4.4.3       | Elevage chevalin  | 25        |
| 4.4.4       | Elevage porcin, ovin et caprin                            | 25        |
| 4.4.5       | Viticulture   | 25        |
| <b>4.5</b>  | <b>Participation à des commissions</b>                    | <b>25</b> |
| <b>4.6</b>  | <b>Evénements particuliers</b>                            | <b>25</b> |

---

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>5</b>   | <b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b> | <b>26</b> |
| <b>5.1</b> | <b>Introduction</b>   | <b>26</b> |
| <b>5.2</b> | <b>Activités</b>  | <b>27</b> |
| 5.2.1      | Direction et administration   | 27        |
| 5.2.2      | Laboratoires  | 27        |
| 5.2.3      | Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade                          | 32        |
| 5.2.4      | Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels                         | 34        |
| 5.2.5      | Inspectorat des viandes et abattoirs  | 35        |
| 5.2.6      | Santé animale   | 37        |
| 5.2.7      | Protection des animaux  | 40        |
| <b>6</b>   | <b>Service des forêts et de la faune (SFF)</b>                                | <b>43</b> |
| <b>6.1</b> | <b>Forêts</b>   | <b>43</b> |
| 6.1.1      | Faits marquants de l'année  | 43        |
| 6.1.2      | Conservation des forêts et police forestière                                  | 44        |
| 6.1.3      | Diversité biologique en forêt   | 44        |
| 6.1.4      | Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices                   | 44        |
| 6.1.5      | Gestion des forêts, production et utilisation du bois                         | 45        |
| 6.1.6      | Formation   | 47        |
| <b>6.2</b> | <b>Faune, chasse et pêche</b>   | <b>48</b> |
| 6.2.1      | Amendes d'ordre   | 48        |
| 6.2.2      | Rapports de dénonciation/information  | 48        |
| 6.2.3      | Saison de chasse  | 48        |
| 6.2.4      | Evénements particuliers   | 49        |
| 6.2.5      | Statistique des permis de pêche   | 50        |
| 6.2.6      | Pêche affermée  | 50        |
| 6.2.7      | Pollution   | 50        |
| 6.2.8      | Pêche dans le lac de Neuchâtel  | 50        |
| 6.2.9      | Pêche dans le lac de Morat  | 50        |
| <b>7</b>   | <b>Préfectures</b>  | <b>51</b> |
| <b>7.1</b> | <b>Préfecture de la Sarine</b>  | <b>51</b> |
| 7.1.1      | Domaine de la DICS  | 51        |
| 7.1.2      | Domaine de la DSJ   | 51        |
| 7.1.3      | Domaine de la DIAF  | 52        |
| 7.1.4      | Domaine de la DEE   | 52        |
| 7.1.5      | Domaine de la DSAS  | 52        |
| 7.1.6      | Domaine de la DAEC  | 53        |

---

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>7.2</b> | <b>Préfecture de la Singine</b>  | <b>53</b> |
| 7.2.1      | Généralités  | 53        |
| 7.2.2      | Activités juridictionnelles et de droit administratif                            | 53        |
| 7.2.3      | Activités aux niveaux des communes, de la région et du canton                    | 53        |
| 7.2.4      | Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports | 53        |
| 7.2.5      | Direction de la sécurité et de la justice  | 54        |
| 7.2.6      | Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts                       | 54        |
| 7.2.7      | Direction de l'économie et de l'emploi   | 54        |
| 7.2.8      | Direction de la santé et des affaires sociales                                   | 54        |
| 7.2.9      | Direction des finances   | 55        |
| 7.2.10     | Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions              | 55        |
| <b>7.3</b> | <b>Préfecture de la Gruyère</b>  | <b>55</b> |
| 7.3.1      | Domaine de la DICS   | 55        |
| 7.3.2      | Domaine de la DSJ  | 55        |
| 7.3.3      | Domaines de la DIAF  | 56        |
| 7.3.4      | Domaines de la DEE   | 56        |
| 7.3.5      | Domaines de la DSAS  | 57        |
| 7.3.6      | Domaines de la DFIN  | 57        |
| 7.3.7      | Domaines de la DAEC  | 57        |
| <b>7.4</b> | <b>Préfecture du Lac</b>   | <b>58</b> |
| 7.4.1      | Domaines de la DICS  | 58        |
| 7.4.2      | Domaines de la DSJ   | 58        |
| 7.4.3      | Domaines de la DIAF  | 59        |
| 7.4.4      | Domaines de la DEE   | 60        |
| 7.4.5      | Domaines de la DSAS  | 61        |
| 7.4.6      | Domaines de la DFIN  | 62        |
| 7.4.7      | Domaines de la DAEC  | 62        |
| <b>7.5</b> | <b>Préfecture de la Glâne</b>  | <b>62</b> |
| 7.5.1      | Domaines de la DICS  | 62        |
| 7.5.2      | Domaines de la DSJ   | 64        |
| 7.5.3      | Domaines de la DIAF  | 64        |
| 7.5.4      | Domaines de la DEE   | 65        |
| 7.5.5      | Domaines de la DSAS  | 65        |
| 7.5.6      | Domaines de la DFIN  | 66        |
| 7.5.7      | Domaines de la DAEC  | 66        |
| <b>7.6</b> | <b>Préfecture de la Broye</b>  | <b>66</b> |
| 7.6.1      | Domaines de la DICS  | 66        |

---

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| 7.6.2      | Domaines de la DSJ   | 67        |
| 7.6.3      | Domaines de la DIAF  | 67        |
| 7.6.4      | Domaines de la DEE   | 68        |
| 7.6.5      | Domaines de la DSAS  | 68        |
| 7.6.6      | Domaine de la DFIN   | 68        |
| 7.6.7      | Domaines de la DAEC  | 69        |
| <b>7.7</b> | <b>Préfecture de la Veveyse</b>  | <b>69</b> |
| 7.7.1      | Domaines de la DICS  | 69        |
| 7.7.2      | Domaines de la DSJ   | 70        |
| 7.7.3      | Domaines de la DIAF  | 70        |
| 7.7.4      | Domaines de la DEE   | 71        |
| 7.7.5      | Domaines de la DSAS  | 71        |
| 7.7.6      | Domaines de la DAEC  | 72        |
| 7.7.7      | Chancellerie   | 72        |
| <b>7.8</b> | <b>Tableau des statistiques</b>  | <b>72</b> |
| <b>8</b>   | <b>Institut agricole de Grangeneuve (IAG)</b>                          | <b>73</b> |
| <b>8.1</b> | <b>Activités et événements particuliers</b>                            | <b>73</b> |
| <b>8.2</b> | <b>Formations professionnelles</b>                                     | <b>73</b> |
| 8.2.1      | Formation des métiers de la terre et de la nature                      | 73        |
| 8.2.2      | Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire | 74        |
| <b>8.3</b> | <b>Economie laitière</b>   | <b>74</b> |
| <b>8.4</b> | <b>Prestations de service</b>  | <b>74</b> |
| 8.4.1      | Journées des fromages suisses AOP                                      | 74        |
| 8.4.2      | Forum FILAGRO  | 75        |
| 8.4.3      | Visites de cultures et de prairies                                     | 75        |
| 8.4.4      | Journée porcine 2016   | 75        |
| 8.4.5      | Relait, le réseau d'exploitations en production laitière               | 75        |
| <b>8.5</b> | <b>Exploitations</b>   | <b>76</b> |
| 8.5.1      | La ferme-école de Grangeneuve et la production porcine                 | 76        |
| 8.5.2      | La ferme-école de Sorens   | 76        |
| 8.5.3      | Les jardins-école et Le Magasin  | 76        |
| <b>9</b>   | <b>Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)</b>         | <b>76</b> |
| <b>10</b>  | <b>Etat du personnel</b>   | <b>77</b> |

---

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier

Secrétaires généraux : Peter Mäder et Samuel Russier

## 1.1 Activités du secrétariat général

### 1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques)
- > Les naturalisations et l'état civil
- > Les préfectures
- > Les communes
- > L'agriculture et la viticulture
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale
- > Les améliorations foncières
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux
- > L'assurance des animaux de rente
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

### 1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

**Communes et structures territoriales.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ». La DIAF préside l'organisation de projet chargée du désenchevêtrement des tâches Etat-communes. Elle s'engage également, notamment par le biais de son Service des communes, dans l'accompagnement des projets de fusions de communes. Elle a également mené différents travaux et mandaté différentes études en lien avec la question des agglomérations et du renforcement institutionnel du centre cantonal.

**Rapports entre l'Etat et les Eglises.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 4, chantier 7 du programme gouvernemental : « Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses ».

**Médiation administrative.** La DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ».

### 1.1.3 Agriculture, Alimentation, Forêts et Faune

L'adoption en mars par le Grand Conseil d'un décret prévoyant des investissements à hauteur de 12 millions de francs pour Grangeneuve constitue l'événement marquant de l'année. Ce décret prévoit la construction d'une nouvelle étable à vaches, l'élargissement de la halle de technologie agroalimentaire et la réaffectation de l'étable à vaches actuelle. Le Grand Conseil a donné ainsi l'impulsion pour une infrastructure de la formation orientée vers l'avenir dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces investissements seront réalisés en 2017 et 2018.

---

La Politique agricole 2014-2017 est dans sa troisième année de mise en œuvre. Comparativement à l'année précédente, les paiements directs ont encore augmenté quelque peu, de 0,7 million, pour atteindre 195,6 millions.

L'étude d'analyse des chaînes de création de valeur dans l'agriculture fribourgeoise, qui a fait l'objet d'un mandat de la Direction au début de 2015, a pu être achevée en 2016. Cette étude met en exergue des thèmes stratégiques, communs à toutes les chaînes de création de valeur, à savoir : la conservation des infrastructures de production et de transformation, le renforcement des produits régionaux dans la restauration collective et le meilleur positionnement des marques régionales, le développement de nouveaux produits - en particulier les AOP -, ainsi que le renforcement de la gouvernance des chaînes de création de valeur. La Direction introduira les résultats de l'étude dans les thèmes prioritaires du programme du gouvernement.

La Direction s'emploie déjà à mettre en œuvre des résultats de l'étude, dans le cadre de la loi visant à encourager les produits régionaux dans la restauration collective. Les discussions politiques de 2016 ont eu pour objets la portée qu'il convient de conférer aux exigences de la loi et les limites auxquelles les incitations données par celle-là s'avèrent suffisantes. Un projet de loi est attendu pour 2017.

Autre thème de l'étude, l'amélioration de la gouvernance fait également l'objet de diverses interventions au niveau fédéral. La Direction s'est adressée avec célérité, par l'intermédiaire de la CDCA, au Ministre de l'économie, pour lui demander d'intervenir énergiquement dans le secteur de l'industrie laitière. En automne, une initiative cantonale de Fribourg, qui allait dans le même sens, a été approuvée par le Conseil d'État et transmise au Grand Conseil. Pour sa part, à la fin de l'année, l'interprofession suisse de la filière du lait a pris des décisions s'apparentant à l'initiative précitée.

En 2016, à la suite de son déménagement dans les nouveaux locaux du bâtiment administratif EVA, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires s'est employé à consolider encore la collaboration des secteurs de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Lors d'une journée portes ouvertes organisée en octobre, le service a eu l'opportunité de présenter au public les diverses activités qu'il mène dans ses nouveaux locaux. À l'occasion d'une table ronde réunissant de nombreux représentants du secteur alimentaire, le service a pu présenter les efforts qu'il a consentis en tant que prestataire de service de la branche.

La DIAF a participé à de nombreux groupes de travail occupés à établir le nouveau plan directeur cantonal. Les thèmes importants traités par ces groupes concernaient la protection des sols, les surfaces d'assolement, la construction hors des zones à bâtir et la définition des limites forestières. Le Conseil d'État a déjà approuvé la planification directrice des forêts 2025. De plus, l'organisation territoriale des arrondissements forestiers est réalisée. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, il y a encore quatre arrondissements forestiers. En 2016, la Direction a contribué de manière prépondérante à la révision de la législation sur la chasse. En juillet, le Conseil d'État a remanié complètement l'ordonnance sur la chasse et adopté une ordonnance sur la protection des mammifères et des oiseaux sauvages. En automne, le Grand Conseil a approuvé un audit dont le but consiste à contrôler que l'utilisation des recettes générées par les permis de pêche est bien conforme à la loi. Les résultats de cet audit seront disponibles au printemps 2017.

#### 1.1.4 Décharge de la Pila

L'année 2016 a permis au Consortium pour l'assainissement de la Pila de lancer une série d'investigations complémentaires. Il a notamment été profité de la crue extraordinaire de la Sarine réalisée par le Groupe E et pilotée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) durant le mois de septembre pour réaliser des observations importantes. Ces mesures doivent permettre de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Elles serviront à évaluer de nouvelles variantes d'assainissement conformes à l'ordonnance fédérale sur les sites pollués et à répondre aux attentes des autorités sur les objectifs d'assainissement et les modes d'évaluation de l'effet de l'assainissement du site sur l'environnement.

Ordonnées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), ces mesures complémentaires font suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, ainsi qu'à l'expertise et au plan d'action qui en avaient découlé. Elles devraient s'achever dans le courant du premier semestre 2017.



En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires (captage et pompage des eaux polluées, confinement de la décharge), tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

## 1.2 Collaborations intercantionales

### 1.2.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à une seule reprise en 2016, à Fribourg. Elle a notamment traité de son développement de conférence gouvernementale en conférence spécialisée.

### 1.2.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2016 pour aborder notamment la situation du marché suisse du lait.

La Directrice IAF est membre du Comité de la CDCA, qui a siégé à quatre reprises durant l'année.

### 1.2.3 Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)

Cette Conférence réunit depuis 2016 l'ancienne Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts (CDFo) et l'ancienne Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse (CDC). Elle a siégé à deux reprises en 2016. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Organisation de la nouvelle CFP
- > Grands prédateurs
- > Législation sur la chasse.

### 1.2.4 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Depuis 2015, la Conseillère d'Etat, directrice, siège au sein de la Conférence tripartite des agglomérations. Elle a succédé au Conseiller d'Etat, directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette commission s'est réunie une fois en 2016, notamment pour aborder la question de l'association des espaces ruraux aux domaines traités par la CTA.

## 1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFF. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2016 (2015) sont les suivantes :

| Genre  | Traitées  | En suspens |
|--|-----------|------------|
| Décisions sur recours                            | 31 (18)   | 11 (22)    |
| Responsabilité civile                            | 1 (1)     | 0 (0)      |
| Récusations                                      | 11 (14)   | 1 (0)      |
| Décisions de première instance ou sur opposition | 13 (4)    | 0 (7)      |
| Plaintes administratives                         | 0 (6)     | 1 (1)      |
| Surveillance AFC                                 | 433 (346) | 0 (0)      |
| Affaires du personnel                            | 2 (0)     | 1 (1)      |
| Divers   | 0 (1)     | 0 (0)      |

## 1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 3 février 2016 relatif aux naturalisations
- > Décret du 17 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

- > Décret du 18 mars 2016 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique»
- > Décret du 13 mai 2016 relatif aux naturalisations
- > Loi du 13 mai 2016 modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC)
- > Loi du 16 juin 2016 modifiant la loi sur la détention des chiens
- > Décret du 6 septembre 2016 relatif aux naturalisations
- > Décret du 3 novembre 2016 relatif aux naturalisations
- > Loi du 3 novembre 2016 modifiant la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum).

#### 1.4.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance DIAF du 8 janvier 2016 fixant la délimitation des arrondissements forestiers
- > Ordonnance du 26 janvier 2016 modifiant le règlement sur le droit de cité fribourgeois
- > Ordonnance du 16 février 2016 abrogeant l'ordonnance sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance DIAF du 24 février 2016 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 29 février 2016 concernant la réserve forestière de l'Hongrin, sur le territoire de la commune de Haut-Intyamon
- > Ordonnance du 29 février 2016 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Ordonnance du 22 mars 2016 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente
- > Ordonnance du 12 avril 2016 modifiant le règlement sur l'état civil (nouvelle organisation de l'état civil)
- > Ordonnance du 12 avril 2016 modifiant le règlement sur l'état civil (jours des célébrations et langue officielle pour la tenue des registres)
- > Ordonnance du 25 avril 2016 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- > Ordonnance du 25 avril 2016 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 3 mai 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (procédure de vote au scrutin secret)
- > Ordonnance du 9 mai 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (pièces comptables électroniques)
- > Ordonnance du 6 juin 2016 concernant la chasse (OCha)
- > Ordonnance du 21 juin 2016 concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (OProt)
- > Directive du 21 juin 2016 concernant la représentation de l'Etat au sein des entreprises (gouvernance d'entreprise publique)
- > Ordonnance DIAF du 7 juillet 2016 concernant la planification de la chasse pour la saison 2016 (OPlan 2016)
- > Ordonnance DIAF du 22 juillet 2016 abrogeant deux ordonnances en matière de chasse (prévention et indemnisation des dommages causés par les sangliers ; droits spéciaux des conducteurs de chiens de rouge)
- > Ordonnance du 19 septembre 2016 modifiant le règlement sur l'exercice des droits politiques
- > Ordonnance du 3 octobre 2016 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2017 (OPFI 2017)
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Ordonnance du 8 novembre 2016 intégrant le médiateur ou la médiatrice cantonal-e dans les attributions de la Chancellerie d'Etat
- > Ordonnance du 12 décembre 2016 rectifiant l'ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Ordonnance DIAF du 9 décembre 2016 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes.

---

## 1.5 Entités rattachées au secrétariat général

### 1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : Henri Nuoffer

#### 1.5.1.1 Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

#### 1.5.1.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 15 (13) séances plénières avec 131 (123) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 495 (526) décisions par voie présidentielle.

#### **Droit foncier rural (LDFR)**

L'AFC a enregistré 466 (458) dossiers dont:

- > 234 (266) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- > 99 (76) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- > 83 (62) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- > 16 (10) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)
- > 7 (11) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole
- > 27 (44) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

#### **Bail à ferme agricole (LBFA)**

L'AFC a enregistré 32 (50) dossiers dont:

- > 4 (12) portant sur la durée de bail
- > 7 (12) portant sur la détermination du fermage licite
- > 4 (4) affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- > 19 (22) approbations de fermage d'entreprises agricoles
- > 0 (0) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture
- > En outre, 5 (3) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

### 1.5.2 Administration des vignobles de l'Etat

#### 1.5.2.1 Missions et évènements particuliers

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges en Lavaux ainsi que le Vignoble de l'Etat de Fribourg et le Domaine du Château de Mur au Vully. Elle est rattachée à la DIAF.

Le Conseil d'Etat a approuvé sur la base d'une étude de faisabilité un projet de rénovation et d'agrandissement de la Grande Maison du Domaine des Faverges. Une étude de potentiel devra clarifier l'ampleur de la rénovation. Les travaux sont prévus pour 2018-2019.

Lors du Mondial du Chasselas, 4 médailles d'argent ont été récoltées grâce au « Domaine des Faverges Bio Suisse 2015 », à la « Réserve du Château de Gruyères 2015 », au « Vase n°1 2013 » et au « Etat de Fribourg chasselas 2015 », ainsi qu'une médaille d'or grâce au « Domaine des Faverges chasselas Terroir Ruchonnette ». Le chasselas Domaine des Faverges certifié Bio Suisse s'est également classé premier parmi les vins labélisés Bio Suisse. De plus, ce Grand Cru a terminé à la 11ème place du Concours vin Bio Suisse sur un total de 73 vins blancs. Par ailleurs, les vignobles de l'Etat se sont vu attribués 1 médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse avec le « Etat de Fribourg

gamaret 2015 », ainsi que 2 médailles d'argent à Expovina avec « L'épique Assemblage rouge 2014 » et le « Etat de Fribourg chasselas 2015 ».

### 1.5.2.2 Nouveautés

La « Réserve du Conseil d'Etat » est un chasselas provenant de la parcelle de la Ruchonnette, située au-dessus du village de St-Saphorin. Doté d'un ensoleillement optimal et d'un terroir de qualité, cette parcelle offre aux baies une qualité remarquable. La particularité de cette cuvée réside dans sa vinification qui s'inspire des techniques du passé en utilisant une cuve ovoïde. Chaque millésime sera estampillé d'une citation choisie par le Président ou la Présidente du Conseil d'Etat en fonction.

Après 10 millésimes parée de l'étiquette de John Howe, la « Réserve du Château de Gruyères chasselas » possède un nouvel habillage élaboré avec la Fondation du Château de Gruyères. De plus, depuis cet automne un assemblage de cépages rouges s'est associé au chasselas, tous issus de parcelles du Domaine des Faverges.

La gamme est également complétée par un vin doux « Hibernatus » élaboré par un assemblage de cépages rouges et blancs, cryogénisés puis élevés un an en barrique.

### 1.5.2.3 Situation des ventes

Nous devons constater une diminution des ventes de 7% par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par le manque de vin au Domaine des Faverges, en effet le « Domaine des Faverges chasselas 2015 » était en rupture de stock dès la fin octobre.

### 1.5.2.4 Résultats des vendanges des deux domaines

Les conditions climatiques difficiles du printemps et de juillet ont provoqués une forte pression de mildiou et ont demandé beaucoup de vigilance. Toutefois, les récoltes ont été satisfaisantes.

| <b>Faverges : 15.5 ha dont 6.6 ha en<br/>bourgeon Bio Suisse</b> | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>2014</b> | <b>2013</b> | <b>2012</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Domaine des Faverges - Chasselas                                 | 64'061 lt   | 42'850 lt   | 52'180 lt   | 59'640 lt   | 85'600 lt   |
| Domaine des Faverges – Ass. Rouge                                | 37'363 lt   | 17'000 lt   | 17'000 lt   | 26'000 lt   | 40'870 lt   |
| - Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot...)                     | 4'661 lt    | 5'700 lt    | 3'650 lt    | 3'200 lt    | 3'560 lt    |

| <b>Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha<br/>Château de Mur</b> | <b>2016</b> | <b>2015</b> | <b>2014</b> | <b>2013</b> | <b>2012</b> |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Etat de Fribourg Chasselas  | 9'000 lt    | 11'100 lt   | 9'350 lt    | 7'050 lt    | 11'450 lt   |
| Château de Mur Chasselas  | 13'850 lt   | 11'650 lt   | 10'650 lt   | 9'450 lt    | 17'700 lt   |
| Etat de Fribourg rouge  | 5'650 lt    | 4'850 lt    | 4'100 lt    | 4'100 lt    | 5'200 lt    |
| Château de Mur rouge  | 10'500 lt   | 7'250 lt    | 6'750 lt    | 6'950 lt    | 9'450 lt    |

## 2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

### 2.1 Introduction

Pour le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, l'année 2016 a particulièrement été marquée par la réorganisation totale de l'état civil et de sa surveillance, suite à l'adoption des lois y relatives en 2015.

---

Sous l'angle des naturalisations, l'année 2016 a notamment permis de mettre en place, en collaboration avec le Secrétariat du Grand Conseil et la Commission des naturalisations du Grand Conseil, la nouvelle manière de gérer les procédures de naturalisation et la nouvelle répartition des tâches en la matière, désormais respectueuse de la séparation des pouvoirs. L'année 2017 permettra de consolider cette nouvelle pratique en vue notamment de l'entrée en vigueur, en 2018, de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité. A cet égard, il est encore relevé que les travaux d'adaptation de la législation cantonale en matière de naturalisations ont démarré en 2016.

## **2.2 Direction et administration**

La réorganisation du service a permis la mise en place du nouveau catalogue des prestations avec détermination des missions et tâches à l'échelon du service ainsi que des collaboratrices et collaborateurs du SAINEC, de la réalisation d'entretiens annuels et de la fixation d'objectifs par secteur et individuels avec d'indicateurs de performance SMART, du nouvel organigramme et de la création et finalisation de tous les cahiers des charges.

La mise en place de directives et processus sur les marches à suivre a également contribué à assurer un cadre et une harmonisation au sein du service.

## **2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques**

### **2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises**

Les représentants de l'ensemble des associations musulmanes ont été rencontrés pour discuter notamment de la prévention de la radicalisation, de l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton et de leur problème de manque de locaux. Les discussions ont été ouvertes et constructives et il a été décidé que cette rencontre serait annuelle.

En ce qui concerne la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, il est à relever qu'en 2016, la commission s'est réunie deux fois, notamment pour assurer le suivi des contrats de prestations passés entre les Eglises reconnues et les établissements de l'Etat concernés (établissements hospitaliers, collèges, établissements de formation S2, Université et établissements pénitentiaires).

La Commission est par ailleurs intervenue auprès de la Direction de la sécurité et de la justice à propos de l'aumônerie musulmane dans le but d'assurer une certaine homogénéité de l'assistance spirituelle des détenus des diverses confessions au sein des Etablissements de Bellechasse. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises afin de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, en particulier des médiateurs scolaires, une liste d'intervenants potentiels appartenant aux diverses communautés religieuses en cas de questions ou de problèmes survenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle.

### **2.3.2 Droits politiques**

En matière de droits politiques, le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil s'est en particulier, pour l'année 2016, attaché à porter à son terme une révision intégrale du règlement sur l'exercice des droits politiques. Il a par ailleurs proposé au Conseil d'Etat des projets de réponses à des interventions parlementaires, ainsi que des avant-projets législatifs dans des dossiers dépendant du Grand Conseil.

### **2.3.3 Conseil des jeunes**

Le Conseil des Jeunes (CJ) a été renouvelé dans sa composition au début de l'année 2016, ceci pour un mandat de deux ans. Si, au début de l'année, les districts de la Broye et de la Gruyère n'y étaient plus représentés, l'équilibre entre les districts a été retrouvé en automne 2016, grâce entre autres au dynamisme de la nouvelle présidente du Conseil des jeunes et au soutien des préfets.

Au cours de l'année, le Conseil des jeunes s'est particulièrement investi dans l'organisation de débats sur les sujets de votations dans les gymnases et les écoles professionnelles, dans un premier temps en collaboration avec le collectif gruérien. Il a aussi préparé et distribué, notamment dans toutes les écoles fribourgeoises, la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations. Pour inciter les jeunes à participer aux votations et aux élections, il a également soutenu et participé au concours d'affiches et de vidéos Cinecivic, concours auquel le canton de Fribourg s'est associé pour la première fois en 2016. En partenariat avec les jeunes des partis politiques, le CJ a

aussi organisé une soirée à Fri-Son qui permettait à la fois de se divertir et de participer au scrutin fédéral du 27 novembre 2016 et au second tour des élections cantonales, en déposant son enveloppe de vote dans un boîte postale officielle de La Poste. Le CJ a aussi assisté régulièrement aux cérémonies de naturalisations.

Enfin, sous un angle plus formel, il est à relever que la DIAF a révisé, le 9 décembre 2016, l'Ordonnance sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes de 2009 dans le but de clarifier et de faciliter le fonctionnement dudit Conseil.

## 2.4 Domaine de l'état civil

En lien avec la réorganisation totale de l'état civil et de sa surveillance, l'année 2016 a eu pour objectif, pour l'Office d'état civil cantonal, de mettre en place des pratiques uniformisées dans chacun des sept sites d'état civil du canton et une répartition équitable des tâches. De même, une centrale téléphonique a été mise en place afin notamment de répartir les appels quotidiens sur les sept sites ; des travaux d'amélioration sont encore en cours.

L'Autorité de surveillance de l'état civil, tâche assumée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 exclusivement par le Service, a pour sa part entamé sa mue. Des processus de contrôle et de suivi de ses propres dossiers ont été mis en place. Par ailleurs, l'Autorité de surveillance de l'état civil a adopté diverses directives à l'attention de l'Office cantonal de l'état civil et de ses sept sites, dans le but non seulement de faciliter les tâches des officiers et officières, mais également, comme relevé précédemment, pour aider à l'unification de certaines pratiques. Les travaux préparatoires dans le but de donner régulièrement, dès 2017, des cours de formation continue aux officiers et officières présents sur les sites, puis pour y effectuer des inspections régulières, se sont poursuivis. Enfin, des contacts ont été pris avec certaines autres unités administratives de l'Etat afin de faciliter certaines pratiques dans des types de procédures déterminées (remises partielles d'émoluments pour les personnes nécessiteuses, mise en place de processus en lien avec les besoins réguliers de traductions, avances de frais, etc...).

### 2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2016, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

| <b>Documents d'état civil se rapportant à l'étranger</b>  | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
|---|-------------|-------------|
| Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)  | 1455        | 2385        |
| Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) | 2463        | 2211        |
| Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger   | 8           | 16          |
| <b>Mariages</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
| Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)  | 214         | 312         |
| Dossiers de procédure de mariage retirés  | 2           | 1           |
| <b>Partenariats</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
| Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés   | 3           | 11          |
| Dossiers de procédure de partenariat retiré   | 0           | 0           |
| <b>Reconnaisances</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
| Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)  | 99          | 82          |
| <b>Changements d'état civil</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
| Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)  | 62          | 41          |

| <b>Changements d'état civil</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
|---|-------------|-------------|
| Instructions diverses relative au Secteur Etat civil                              | 87          | 90          |
| Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF                        | 12          | 26          |
| Dossiers d'adoption retirés   | 0           | 0           |
| Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC | 231         | 251         |
| Changements de nom de famille et/ou prénom retirés                                | 7           | 5           |

| <b>Droits de cité</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
|---|-------------|-------------|
| En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation): |             |             |
| Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois  |             |             |
| Selon art. 21, 23 et 58 LN  | 11          | 13          |
| Selon art. 21 LDCF  | 5           | 11          |
| Naturalisations ordinaires (art. 13 LN – procédure d'enregistrement ISR)  | 716         | 650         |
| Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)   | 701         | 694         |
| Naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)   | 12          | 22          |
| Naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)   | 67          | 110         |
| Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)   | 2           | 6           |
| Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)   | 2           | 3           |
| Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)  | 16          | 19          |
| Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)  | 11          | 9           |
| Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 LDCF)   | 13          | 4           |

| <b>Divers</b>   | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
|---|-------------|-------------|
| Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC) | 53          | 60          |
| Recherche d'un membre de la famille   | 1           | 11          |

#### 2.4.2 Office cantonal de l'état civil

Précédemment organisé en 7 offices décentralisés, l'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office cantonal en la personne de M. Philippe Tissot. La mise en place d'une centrale téléphonique ainsi que l'ouverture des tâches à tout le canton permettant une redistribution de la masse de travail en fonction des présences ont été les points marquants de l'année et possibles grâce à l'investissement des collaboratrices et collaborateurs.

En 2016, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

|                            | <b>2016</b> | <b>2015</b> |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Naissances                 | 2627        | 2495        |
| Reconnaissances            | 1015        | 884         |
| Mariages                   | 1302        | 1241        |
| Décès                      | 1869        | 1900        |
| Divorces                   | 591         | 604         |
| Partenariats               | 21          | 16          |
| Dissolution du partenariat | 5           | 2           |
| Déclaration de nom         | 361         | 342         |

|                       | 2016 | 2015 |
|-----------------------|------|------|
| Déclaration d'absence | 1    | 1    |
| Changement de sexe    | 3    | 2    |

## 2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2016, le secteur des naturalisations a enregistré 1520 (1492) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

Il est notamment relevé, s'agissant de l'évolution des demandes de naturalisations facilitées (procédures fédérales), que mis à part une très forte augmentation en 2014, les années 2015 et 2016 ont permis de constater une diminution progressive qui laisse espérer leur stabilisation prochaine au nombre moyen de telles demandes au début des années 2010.

S'agissant par contre des procédures ordinaires (procédures cantonales), leur nombre continue d'augmenter. Elles sont par exemple passées de 457 en 2012, à 716 en 2016. Les mesures prises au sein du Service, en collaboration avec le Secrétariat du Grand Conseil et la Commission des naturalisations du Grand Conseil pour faire face à cette situation devraient notamment permettre au Service, désormais, de mieux gérer le processus d'élaboration des avant-projets de décrets. En ce sens, la procédure respecte désormais au plus près les règles prévues en la matière par la législation sur le Grand Conseil.

Dès lors toutefois que cette procédure doit avoir pour conséquence d'augmenter le nombre de dossiers transmis au Grand Conseil pour décision, elle entraînera vraisemblablement en 2017, pour la Commission des naturalisations et le Secrétariat du Grand Conseil, la nécessité d'augmenter le rythme de leurs séances. Le pouvoir législatif a régulièrement été rendu attentif à ce sujet par le Service dans le courant de l'année 2016.

### 2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur (244) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

| Pays d'origine        | Personnes | Pays d'origine                   | Personnes |
|-----------------------|-----------|----------------------------------|-----------|
| Allemagne             | 19        | Malaisie                         | 1         |
| Angola                | 14        | Maroc                            | 1         |
| Apatride              | 1         | Maurice                          | 1         |
| Belgique              | 8         | Pays-Bas                         | 1         |
| Bolivie               | 2         | Pérou                            | 1         |
| Bosnie et Herzégovine | 7         | Portugal                         | 77        |
| Brésil                | 2         | Philippines                      | 2         |
| Burkina Faso          | 1         | République démocratique du Congo | 6         |
| Cameroun              | 2         | République tchèque               | 1         |
| Canada                | 3         | Roumanie                         | 4         |
| Cap-Vert              | 4         | Royaume-Uni                      | 1         |
| Chili                 | 7         | Rwanda                           | 1         |
| Colombie              | 1         | Serbie                           | 16        |
| Côte d'Ivoire         | 1         | Sri-Lanka                        | 7         |
| Espagne               | 11        | Somalie                          | 5         |
| Ethiopie              | 2         | Suède                            | 1         |
| France                | 97        | Thaïlande                        | 1         |
| Finlande              | 1         | Togo                             | 4         |
| Guinée                | 1         | Tunisie                          | 5         |
| Irak                  | 2         | Turquie                          | 18        |
| Italie                | 15        | Uruguay                          | 1         |
| Kosovo                | 54        | Vietnam                          | 2         |



| Pays d'origine | Personnes | Pays d'origine | Personnes |
|----------------|-----------|----------------|-----------|
| Macédoine      | 18        |                |           |

Parmi ces 244 (322) dossiers de naturalisation ordinaire 117 (144) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 430 (608) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 244 (322) ressortissants étrangers et étrangères avec 68 (94) conjoints étrangers et 118 (192) enfants étrangers.

### 2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (11) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 5 (8) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 16 (19) libérations du droit de cité fribourgeois.

### 2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 619 (624) demandes de naturalisations facilitées, dont 444 (546) Fribourgeois et Fribourgeoises, après préavis de la DIAF. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

530 (507) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN).

89 (117) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

### 2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2016, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le :

- > 16 mars 2016 au CO à Tavel
- > 22 juin 2016 à l'Universalle à Châtel-Saint-Denis
- > 2 novembre 2016 au Bicubic à Romont
- > 14 décembre 2016 au CO de la Gruyère à Bulle.

### 2.5.5 Réintégrations

5 (8) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

### 2.5.6 Révocations

9 (8) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à la dénonciation par le canton.

29 (41) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

## 3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

### 3.1. Activités

#### 3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 3 octobre 2016 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2017
- > suite aux travaux de la première évaluation du système, l'avant-projet de loi modifiant la LPFI a été mis en consultation jusqu'à fin mars 2017
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises. Le comité de pilotage institué à cet effet a terminé ses travaux en juin 2016 ; l'avant-projet de la LFCo est mis en consultation jusqu'à fin février 2017
- > la loi sur les communes a été modifiée par la loi du 3 novembre 2016 (LCo, RSF 140.1) dans le sens que les communes pourront abaisser le seuil des 10 % de signatures nécessaires pour demander un referendum contre une décision du parlement communal
- > par ordonnance du 3 mai 2016 (ROF 2016\_067), le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11) a été complété par des dispositions précisant la procédure au sein du législatif communal pour les élections et les votes au scrutin secret
- > par ordonnance du 9 mai 2016, le RELCo a été modifié dans le sens que les communes ont la possibilité, à certaines conditions, de renoncer au papier pour leurs pièces comptables (ROF 2016\_068)
- > par ordonnance du 31 octobre 2016, l'ordonnance indiquant les noms des communes et leur rattachement aux districts administratifs (ONCD, RSF 112.51) a été modifiée pour être actualisée à l'état des communes au 1er janvier 2017
- > le Service a en outre été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

#### 3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2015.

#### 3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

#### 3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2017, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins.

Il a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 136 communes (état au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Les travaux pour la première évaluation du système de péréquation financière sont terminés. Le groupe de travail accompagnant les travaux de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale (GT Evaluation péréquation) a établi son rapport qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Pour faire suite à ces travaux, la LPFI a fait l'objet de modifications ; l'avant-projet est en consultation jusqu'à fin mars 2017.

### 3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 112 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

### 3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés.

### 3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

### 3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 16 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

### 3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 117 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

### 3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organe externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

### 3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

### 3.1.12 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

Le cours d'introduction destiné aux élus-es communaux est organisé au début de chaque nouvelle législature communale par l'Association des communes fribourgeoises sur plusieurs modules. Les collaborateurs/collaboratrices du Service ont contribué à l'organisation et à la formation proprement dite, notamment pour les modules « Organisation communale » et « Finances communales ».

## 3.2. Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal
- > Comité de pilotage chargé d'accompagner les travaux de mise en œuvre du modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques locales et de l'élaboration de la loi sur les finances communales (CoPil MCH2)
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions
- > Commission des constructions scolaires
- > Commission relative aux exigences normatives imposées par l'Etat aux communes
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique

- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations »
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch)
- > Groupe de travail ad hoc relatif à l'information aux communes concernant le rôle des communes dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine »
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes
- > Groupe de travail chargé d'accompagner la rédaction du rapport sur les structures territoriales
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises.

## 4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

### 4.1 Paiements directs et mesures environnementales

#### 4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2014, l'Ordonnance sur les paiements directs a été révisée dans son intégralité. En 2016, 2520 exploitations agricoles, ainsi que 549 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2016.

| Genre de contributions                            | Parts versées par le canton en milliers de Fr. | Parts versées par la Confédération en milliers de Fr. | Contributions totales en milliers de Fr. |
|---|--|---|--|
| Contribution au paysage cultivé                   |  | 28 830  | 28 830                                   |
| Contribution à la sécurité de l'approvisionnement |  | 79 785  | 79 785                                   |
| Contribution à la biodiversité                    | 526  | 18 999  | 19 525                                   |
| Contribution à la qualité du paysage              | 1 242  | 11 176  | 12 418                                   |
| Contribution au système de production             |  | 36 007  | 36 007                                   |
| Contribution à l'efficacité des ressources        |  | 2 031   | 2 031                                    |
| Contribution à la transition                      |  | 12 108  | 12 108                                   |
| Total paiements directs                           | 1 768  | 188 936   | 190 704                                  |
| Contributions aux cultures particulières          |  | 4 885   | 4 885                                    |
| Contributions pour la protection des eaux         | 78   | 270   | 348                                      |
| Contributions cantonales à l'estivage             | 210  |   | 210                                      |

| Genre de contributions         | Parts versées par le canton en milliers de Fr. | Parts versées par la Confédération en milliers de Fr. | Contributions totales en milliers de Fr. |
|--------------------------------|--|---|--|
| <b>Total des contributions</b> | <b>3 824</b>                                   | <b>383'027</b>  | <b>386'851</b>                           |

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2016 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 55 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2016, le volume total est de 3 265 177 kg de lait, ce qui représente environ 6,4 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Hauteville, La Roche, Le Châtelard, Massonnens et Siviriez ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2016.

#### 4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2016, 102 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 26 dissoutes et 18 communautés partielles formées pour 14 dissoutes, ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues.

#### 4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

##### 4.1.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

En application de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs, 1 248 exploitations ont bénéficié de subventions à titre de la biodiversité de qualité 2 pour un montant total de 3 804 889 francs. 1 583 exploitations ont bénéficié d'une contribution de 5 257 095 francs pour le volet de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). 3 nouveaux projets de mise en réseau ont été reconnus en 2016. Le nombre total de réseaux est de 54. Le financement pour les réseaux écologiques est à la charge à 90 % de la Confédération et à 10 % du canton.

##### 4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 348 771 francs. La part cantonale des indemnités versées (23 % du total) s'élève à 81 584 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

##### 4.1.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficience des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

##### 4.1.3.4 Protection des sols

**Préavis sol.** Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 249 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

##### 4.1.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. 1 939 exploitations et 521 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 417 490 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

## 4.2 Aides structurelles

### 4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

#### 4.2.1.1 Subventions ordinaires

##### Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

##### Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

| <b>Subventions ordinaires versées en 2016</b> | <b>Subventions cantonales en Fr.</b> | <b>Subventions fédérales en Fr.</b> | <b>Total en Fr.</b> |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Améliorations foncières                       | 4 456 251                            | 5 145 922                           | 9 602 173           |
| Bâtiments ruraux                              | 3 157 300                            | 2 605 500                           | 5 762 800           |
| <b>Total versé en 2016</b>                    | <b>7 613 551</b>                     | <b>7 751 422</b>                    | <b>15 364 973</b>   |

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

#### 4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

|   |            |                  |
|---|------------|------------------|
| <b>Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2016</b> | <b>Fr.</b> | <b>723 794.-</b> |
|---|------------|------------------|

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

#### 4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

|   |            |                     |
|---|------------|---------------------|
| <b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes physiques</b> | <b>Fr.</b> | <b>21 944 000.-</b> |
|---|------------|---------------------|

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

|   |            |                    |
|---|------------|--------------------|
| <b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes morales</b> | <b>Fr.</b> | <b>2 876 000.-</b> |
|---|------------|--------------------|

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 202 467 639 francs.

### 4.2.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2016

| <b>Buts</b>   | <b>Montants en Fr.</b> |
|---|------------------------|
| Conversions de dettes existantes  | 1 167 000              |
| Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles | 720 000                |
| <b>Total en 2016</b>  | <b>1 887 000</b>       |

### 4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal. A relever que 4 décisions d'une valeur totale de Fr. 2'000'000.- ont été prises pour l'achat du même domaine, mais au final une seule décision découlera sur un versement.

| <b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes physiques</b> | <b>Fr.</b> | <b>8'256'000.-</b> |
|---|------------|--------------------|
|---|------------|--------------------|

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

| <b>Prêts accordés en 2016 en faveur des personnes morales</b> | <b>Fr.</b> | <b>0.-</b> |
|---|------------|------------|
|---|------------|------------|

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2016 s'élève à 8 256 000 francs.

## 4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2016 :

- > 441 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 211 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 79 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

## 4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

### 4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotions des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 33 projets et notamment 350 000 francs à l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

#### 4.4.2 Elevage bovin

En 2016, le canton a alloué 423 900 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Expo Bulle (50 000 francs), Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs).

#### 4.4.3 Elevage chevalin

En 2016, le canton a alloué 32 300 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

#### 4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2016 s'élève à 16 800 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 75 000 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

#### 4.4.5 Viticulture

La vendange 2016 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 1 017 639 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,3 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgr ( <http://www.fr.ch/sagri/fr/pub/viticulture.htm> ).

### 4.5 Participation à des commissions

Le Service participe à la :

- > commission de l'agriculture ;
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > commission consultative pour la mise en réseau.

### 4.6 Evénements particuliers

La consolidation de la mise en œuvre de mesures de la PA 14-17 et la mise en production de nouveaux modules du programme de gestion des paiements directs GELAN 2015 ont occupé le Service de manière importante.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA) en coordination avec l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Le Service a contribué de manière importante aux comités rédactionnels pour la révision du plan directeur cantonal.

Le Service a introduit progressivement avec le projet pilote AS-Agri le module SAP permettant de saisir des subventions et des crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

En 2016, le Service de l'agriculture a procédé aux examens périodiques des subventions (EPS) pour les améliorations foncières, le Fonds des améliorations foncières et le Fonds rural cantonal.

En 2016, le Service de l'agriculture a organisé le congrès national annuel de l'Association suisse pour le développement rural (suissemelio) qui s'est tenu à Morat avec des visites techniques dans le Seeland.



---

Le Service de l'agriculture a publié le thème agriculture sur le guichet cartographique du canton en coordination avec le Service du cadastre et de la géomatique.

## 5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

---

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

### 5.1 Introduction

Voilà plus d'une année que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez suite à l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur la sécurité alimentaire. Cette loi a pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et systémique de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et les fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > contrôler le commerce des substances dangereuses ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable, les eaux de baignade et de piscine.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2016, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Tout d'abord, la montée en puissance et la réalisation du concept « Safety & Security » pour assurer le bon déroulement de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres d'Estavayer 2016 (FFLS). Les sections Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) et Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP) y ont diligenté 71 inspections officielles des points de restauration (30 non-conformités) et de la distribution de l'eau potable pour un total de quelque 240 heures d'engagement. Tout ceci pour le bien de la manifestation. Au niveau des crises à gérer, la section Santé animale a dû maîtriser, d'une part, 5 foyers atteints de la maladie de Newcastle (épizootie hautement contagieuse) dans le Sud du canton en juin 2016, 8 foyers de salmonelloses bovines ainsi que 47 exploitations touchées par la diarrhée virale bovine (BVD) et, d'autre part, faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. La section IEP a géré 8 pollutions et désinfections de réseaux d'eau potable. Au niveau législatif, la législation canine cantonale a subi un toilettage de fond (loi et règlement sur la détention des chiens). Les exportations de produits d'origine animale ont connu, en 2016, une augmentation de plus de 100 % par rapport à l'année 2015. Ce qui est signe du gain d'attractivité des produits suisses et fribourgeois de qualité à l'export. Le SAAV a également organisé une table ronde avec l'industrie agroalimentaire,

participé à un forum laitier pour les industries suisses invitées en Russie et ouvert ses portes au grand public en octobre 2016.

Enfin, grâce à un échantillonnage significatif des poissons de la Sarine, les résultats d'analyses des cPCB, émanant de la décharge de la PILA, ont démontré une certaine amélioration de la situation. Ceci permettra, en 2017, la réouverture de la pêche sous conditions le long des tronçons fermés jusqu'alors.

## 5.2 Activités

### 5.2.1 Direction et administration

Tous les défis ci-dessus n'auraient pu être relevés sans l'engagement significatif de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du SAAV et le dynamisme du secteur Administration et soutien. Celui-ci regroupe quatorze employés et assure tous les processus communs et transversaux touchant les ressources humaines, les ressources financières, ainsi que les domaines juridique et administratif du Service. Par la centralisation des fonctions transversales et la polyvalence des personnes, le travail des collaboratrices et des collaborateurs a gagné en qualité et en efficacité.

Le secteur chapeaute également la formation de deux apprentis employés de commerce, d'une stagiaire pré-HEG, d'un stagiaire 3+1 et de deux stagiaires juristes. Ceci démontre la forte implication du SAAV en tant qu'entreprise formatrice.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 22 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de 4 réponses à des instruments parlementaires.

Le Service a émis 5124 décisions administratives. De plus, l'autorité a prononcé 10 interdictions de détention d'animaux. Le SAAV a répondu à 20 oppositions, rendu 8 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours, et a transmis 99 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

|   | Décisions   | Oppositions | Recours  | Dénonciations pénales |
|---|-------------|-------------|----------|-----------------------|
| Laboratoires chimie et biologie                       | 246         | 6           | 1        | 4                     |
| Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels | 1075        | 9           | 4        | 42                    |
| Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade  | 84          | 0           | 0        | 0                     |
| Santé animale   | 1357        | -           | 1        | 16                    |
| Inspectorat des viandes et abattoirs                  | 2034        | 5           | 0        | 4                     |
| Protection des animaux                                | 328         | -           | 2        | 32                    |
| Direction   | -           | -           | -        | 1                     |
| <b>Total</b>  | <b>5124</b> | <b>20</b>   | <b>8</b> | <b>99</b>             |

### 5.2.2 Laboratoires

L'année 2016 fut marquée par une augmentation massive du nombre d'échantillons analysés. Le service de piquet pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres, quelques cas d'intoxication alimentaire, de nouvelles campagnes, mais surtout des cas de salmonellose et de diarrhée virale bovine (BVD) ont contribué à l'utilisation à plein régime de la nouvelle infrastructure. Ceci s'est traduit par l'analyse, tout secteur confondu, d'environ 36 500 échantillons, soit plus de 20 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Ceci a été rendu possible grâce à plusieurs facteurs : un engagement sans faille du personnel, la poursuite de l'automatisation de certaines analyses et des aides externes, provenant notamment de stagiaires qualifiés.

Au niveau assurance qualité, l'année a été ponctuée par deux audits du Service d'Accréditation Suisse (SAS). Un audit de surveillance du laboratoire de biologie vétérinaire en début d'année et un audit de ré-accréditation (pour le laboratoire de biologie alimentaire et le laboratoire de chimie). Les deux ont été réussis avec brio !

#### 5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2016, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4054 échantillons, soit 3,2 % de plus que l'année précédente. Cela a concerné 3095 échantillons d'eau potable, 70 échantillons d'eau de piscine, 9 échantillons d'eau

de plage et 713 échantillons de denrées alimentaires, dont 684 dans le cadre de dix campagnes internes et de deux campagnes intercantionales romandes. A ces analyses s'ajoutent 146 analyses d'échantillons pour la recherche de légionnelles et 21 dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques. L'établissement dans les nouveaux locaux à Givisiez a permis, entre autres, la rationalisation dans la gestion des appareils partagés avec le secteur de biologie vétérinaire.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

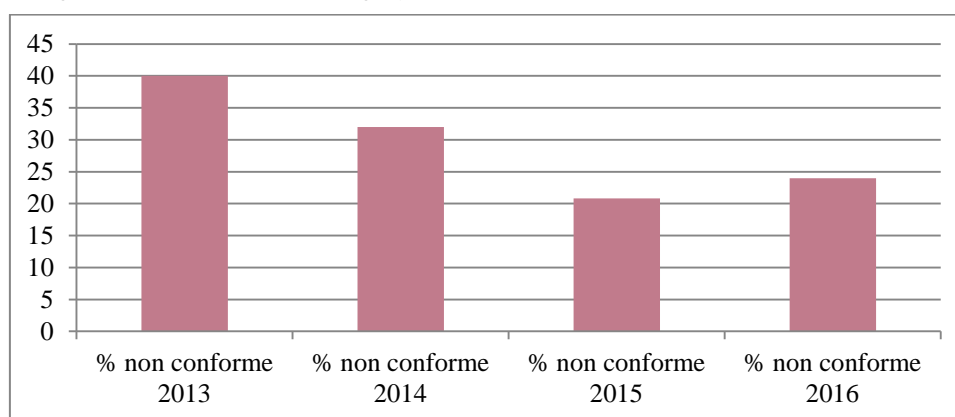
| Campagnes d'analyses microbiologiques      | Nombre d'échantillons | Echantillons non conformes |
|--|-----------------------|----------------------------|
| Etablissements de restauration             | 388                   | 98 (25 %)                  |
| Glaçons                                    | 42                    | 10 (24 %)                  |
| Produits à base de viande échaudés         | 10                    | 3 (30 %)                   |
| Viande et produits dérivés                 | 106                   | 33 (31 %)                  |
| Foie gras et produits dérivés              | 3                     | 0 (0 %)                    |
| Fromageries artisanales (alpage et plaine) | 21                    | 0 (0 %)                    |
| Lait et produits laitiers (crème double)   | 11                    | 6 (55 %)                   |
| Manifestations temporaires                 | 8                     | 0 (0 %)                    |
| Buffets froids et buffets de salades       | 2                     | 0 (0 %)                    |
| Articles de boulangerie et de pâtisserie   | 52                    | 7 (13 %)                   |

| Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales | Nombre d'échantillons (FR) | Echantillons non conformes (FR) |
|--|----------------------------|---------------------------------|
| Epices   | 32                         | 1 (3 %)                         |
| Soupes, crèmes, potages et consommés                   | 9                          | 1 (11 %)                        |

Les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique des divers plats et produits prêts à consommer ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2016, le taux de contestation (25 %) est en légère hausse (+ 3 %) par rapport à celui de 2015 (22 %). Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'entérobactéries (contamination fécale) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base.

La campagne sur la qualité microbiologique des glaçons, que le SAAV mène chaque année depuis 2013, démontre qu'il y a toujours des lacunes dans les règles d'hygiène lors de la production et du stockage.

Figure 1 : pourcentage de non-conformités des glaçons



Les taux de non-conformités observés pour les produits mis sur le marché (viande et produits dérivés, lait et produits laitiers) montrent qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques

d'hygiène ne sont pas suffisamment maîtrisées par le personnel. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

### 5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2016, le secteur a analysé un total de 28 844 échantillons, soit une augmentation massive de 26 % par rapport à l'année précédente. En plus du rythme de travail très soutenu, ceci a été possible, grâce à des aides extérieures. Sans elles, cette augmentation n'aurait pas pu être absorbée.

Il s'agissait en premier lieu d'analyses sérologiques sur des échantillons de sang et œufs (13 366) effectuées suite à la recherche de causes d'avortement - dans le cadre de sondages - de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies chez les bovins, petits ruminants et porcins, ainsi que de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d'analyses a été effectué par real-time PCR (15 077) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang, abcès, organes (foies, poumons ou ganglions). La plupart de ces analyses, 14 482, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance suite à plusieurs cas positifs au virus de la BVD décelés en début d'année dans certaines exploitations du Sud du canton. A cela s'ajoutent 407 analyses de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 1304 échantillons de lait, et 29 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). De surcroît, une épidémie de salmonelles chez les bovins dans le courant de l'année a occasionné un surplus d'analyses bactériologiques : 1000 contre 443 en 2015.

Dans le cadre de l'assurance qualité, treize (13) essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l'année.

Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiosurveillance liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. L'ensemble des analyses Aujeszky/SDRP romandes a également été pris en charge par le LBV. En contepartie, le LBV n'a pas effectué d'analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins ni CEM pour les chevaux de manière régulière, ces analyses étant pris en charge par d'autres laboratoires.

Après le déménagement de 2015, le LBV a réussi avec succès l'audit de surveillance de ses nouveaux locaux et de l'installation des nouveaux appareils, prévu dans le cadre de son accréditation par le SAS.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2016 (avec une comparaison aux valeurs 2015) :

| Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire          |                  | Nombre d'analyses |      | Nombre d'analyses positives |      |
|--|------------------|-------------------|------|-----------------------------|------|
|  |                  | 2015              | 2016 | 2015                        | 2016 |
| Anamnèses  | Matériel analysé |                   |      |                             |      |
| IBR / IPV (ruminants)  | Sang             | 6831              | 4950 | 0                           | 0    |
| Brucellose bovine (bovins)   | Sang             | 468               | 548  | 0                           | 1    |
|  | Arrière-faix     | 390               | 386  | 0                           | 0    |
| Brucella melitensis (moutons, chèvres)                               | Sang             | 2834              | 732  | 0                           | 0    |
| Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)                                | Sang             | 98                | 88   | 18                          | 16   |
|  | Arrière-faix     | 394               | 391  | 9                           | 6    |
| Chlamydie  | Sang             | 11                | 19   | 3                           | 2    |
| Leucose enzootique bovine (bovins)                                   | Sang             | 4869              | 2494 | 1 (NIP)                     | 0    |
| Leptospirose (tous les animaux)                                      | Sang             | 9                 | 18   | 0                           | 0    |
| Cryptosporidies (veaux)  | Selles           | 9                 | 10   | 7                           | 6    |
| Salmonellose (tous les animaux)                                      | Divers           | 443               | 1000 | 79                          | 243  |
| Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles) | Oeufs et sang    | 435               | 318  | 19                          | 12   |
| Arthrite encéphalite caprine (chèvres)                               | Sang             | 10                | 272  | 0                           | 11   |
| Maedi Visna (moutons)  | Sang             | 0                 | 1    | 0                           | 1    |
| Aujeszky (porcs)   | Sang             | 0                 | 743  | 0                           | 0    |
| PE (pneumonie enzootique des porcs)                                  | Poumons          | 29                | 36   | 2                           | 0    |

| Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire         |                  | Nombre d'analyses |        | Nombre d'analyses positives |      |
|---|------------------|-------------------|--------|-----------------------------|------|
| Anamnèses   | Matériel analysé | 2015              | 2016   | 2015                        | 2016 |
| APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)                          | Poumons          | 118               | 111    | 25                          | 36   |
| SDRP, anticorps (porcs)   | Sang             | 0                 | 743    | 0                           | 0    |
| ESB (bovins)  | Obex             | 0                 | 0      | 0                           | 0    |
| Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)     | Sang             | 447               | 520    | 0                           | 0    |
| Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)             | Sang             | 560               | 41     | 6                           | 12   |
| BVD anticorps (bovins)  | Sang             | 556               | 2381   | 87                          | 321  |
| BVD virus rt-PCR (bovins)   | Sang / oreilles  | 7275              | 14 482 | 116                         | 475  |
| Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)                           | Sang             | 14                | 18     | 2                           | 8    |
| Paratuberculose, antigène PCR (bovins)                              | Selles           | 16                | 36     | 2                           | 13   |
| Trichines (porcs)   | Musculature      | 340               | 351    | 0                           | 0    |
| Pseudotuberculose (chèvres)   | Pus              | 0                 | 0      | 0                           | 0    |
| Charbon symptomatique (bovins)                                      | Muscle           | 1                 | 0      | 0                           | 0    |
| Tuberculose : - Interféron Gamma                                    | Sang             | 0                 | 0      | 0                           | 0    |
| - PCR   | Organes          | 8                 | 3      | 0                           | 0    |
| - coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie | Divers           | 23                | 1      | 13                          | 0    |

NIP = non interprétable

| Types d'analyses  | 2015  | 2016  |
|---|---|---|
| Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)  | 1481  | 1304  |
| Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammaires ou des analyses bactériologiques  | 35  | 29  |
| Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux                                       | 176<br>(dont 6 positives aux substances inhibitrices) | 200<br>(dont 7 positives aux substances inhibitrices) |
| Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)  | 39  | 29  |
| Analyses parasitologiques dans les fèces  | 56  | 46  |
| Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature) | 186<br>(dont 4 résultats positifs)                    | 174<br>(dont 1 résultat positif)                      |

### 5.2.2.3 Chimie

En 2016, le secteur chimie du SAAV a augmenté le nombre d'échantillons analysés de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Ce secteur a analysé un total de 3009 échantillons d'eau et 530 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de onze campagnes cantonales, de quatre campagnes intercantionales romandes et de deux campagnes interservices (en collaboration avec le SEn). En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion des cas d'annonces d'importations par les différents bureaux des douanes et à une étude vétérinaire. Le secteur chimie a en outre participé aux analyses pour une campagne de « A Bon Entendeur » de la RTS sur les piscines.

Au-delà de la mission principale du Service, et en collaboration avec le Service de l'environnement, le secteur chimie a participé à l'analyse d'échantillons prélevés par ce Service dans le cadre de deux campagnes.

Ce secteur a en outre commencé avec le développement d'une méthode analytique pour l'analyse des mycotoxines liées aux fusarioses.

Dans le cadre de surveillance des ruchers fribourgeois, le secteur a analysé au total 142 échantillons de cire (76 échantillons) et de miel (66 échantillons) provenant de 76 apiculteurs. Lors de cette campagne, des résidus d'amitraze ont été décelés dans un total de 19 échantillons de cire (ce qui correspond à 25 % du total pour cette matrice). Des 3 échantillons positifs dans le miel, une teneur en amitraze dépassait la valeur maximale admise par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Les résultats de cette étude ont été présentés le 24 novembre 2016 à Schaffhouse lors de la réunion « Honignetzsitung ».

Aussi, ce secteur a participé à l'organisation des analyses des poissons de la Sarine, en lien avec la pollution par l'ancienne décharge « La PILA » avec des cPCB. Au total, 95 poissons ont été prélevés sur trois tronçons de la Sarine. L'analyse des teneurs en cPCB de ces poissons a démontré une baisse significative des concentrations par rapport aux années précédentes, avec des valeurs se situant en dessous de la valeur limite fixée par la Confédération. Suite à cette analyse, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts va, avec l'accord de la Direction de la santé et des affaires sociales, rouvrir à la pêche ces trois tronçons de la Sarine. Cette réouverture de la pêche est assortie de conditions et de recommandations, comme le précise le communiqué de presse de notre Direction du 30 novembre 2016.

| <b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b> | <b>Nombre d'échantillons</b> | <b>Echantillons non conformes</b> |
|---|------------------------------|-----------------------------------|
| Micropolluants dans l'eau potable                           | 105                          | 0                                 |
| Aflatoxines et ochratoxine A dans les épices                | 19                           | 0                                 |
| Teneur en alcool (vins doux et bières)                      | 40                           | 11 (28 %)                         |
| Bijoux (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)  | 18                           | 15 (83 %)                         |
| Qualité des châtaignes fraîches                             | 11                           | 3 (27 %)                          |
| Tetracyclines dans le lait                                  | 50                           | 0                                 |
| Nitrite et nitrate dans les viandes séchées                 | 10                           | 1 (10 %)                          |
| Matière grasse lactique dans les glaces                     | 19                           | 3 (16 %)                          |
| Benzimidazoles dans les foies de poulet                     | 20                           | 0                                 |
| Amitraze dans la cire et le miel (contrôle des ruchers)     | 142                          | 19 (13 %)                         |
| Analyse des eaux de piscines ouvertes (extérieures)         | 17                           | 7 (41 %)                          |
| Glyphosate dans l'eau (pour le SEn)                         | 36                           | -                                 |
| Micropolluants dans l'eau (16 herbicides, pour le SEn)      | 42                           | -                                 |
| Contrôle des réfractomètres                                 | 13                           | -                                 |
| Analyses de l'eau dans le cadre d'une étude sur les yaks    | 10                           | -                                 |
| Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes (ABE)   | 12                           | -                                 |
| Analyses spéciales  | 3                            | -                                 |

| <b>Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)</b> | <b>Nombre d'échantillons (FR / autres cantons romands)</b> | <b>Echantillons non conformes (FR / autres cantons romands)</b> |
|---|--|---|
| Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes               | 72   | 4 (6 %)   |
| Amitraze et fipronil dans le miel                                 | 26   | 3 (12 %)  |
| Diméthylfumarate et chrome (IV) dans les objets usuels en cuir    | 55   | 4   |
| Saumon sauvage (tromperie)  | 34   | 0   |

| <b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)</b> | <b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b> | <b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b> |
|---|--|---|
| Phtalates dans les denrées pré-emballées                                    | 27   | 0   |
| Gluten dans les denrées alimentaires  | 30   | 0   |
| Lactose dans les denrées alimentaires                                       | 20   | 0   |
| Mercure dans les champignons  | 39   | 3 (8 %)   |
| Perchlorate dans les légumes  | 19   | 0   |

| <b>Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands)</b>                | <b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b> | <b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b> |
|--|--|---|
| Espèces animales dans des produits et préparations de viande                               | 15   | 0   |
| Allergènes dans les huiles pour massage et lotions pour le corps                           | 12   | 5 (42 %)  |
| Espèces animales dans des pâtes farcies (raviolis, tortellinis, etc.)                      | 15   | 1 (7 %)   |
| Espèces de poissons dans des sushis, sashimis, makis, temakis                              | 16   | 4 (25 %)  |
| Authenticité du safran   | 8  | (1)   |
| Parabènes et triclosan dans les cosmétiques  | 18   | 2 (11 %)  |
| Aflatoxine, ochratoxine et conservateurs dans les fruits                                   | 20   | 0   |
| Colorants artificiels dans les sirops et boissons ainsi que les confiseries et pâtisseries | 16   | 3 (19 %)  |
| Identification des espèces animales et détection d'Escherichia colie entérohémorragique    | 15   | 1 (7 %)   |
| Dioxane dans les puits   | 10   | 0   |

| <b>Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)</b> | <b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b> | <b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b> |
|---|--|---|
| OSAV – NFUP 2016 – Programme B1x et B1z (miels)             | 5  | 0   |
| Nitrosamines dans les maquillages pour les yeux             | 8  | 0   |
| Pesticides dans les vins suisses et d'importation           | 5  | 0   |

### 5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

La section Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignades (IEP) est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et aux plages de baignade publique. Pour mener à bien ses tâches de surveillance et de contrôle, elle effectue des analyses et des inspections des communes et des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, elle assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (PIEP) et en exploitant AquaFri, le système d'information géographique cantonal des réseaux d'eau potable.

#### 5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IEP et les prélèvements réalisés par les distributeurs dans le cadre de leur autocontrôle et analysés par le SAAV, conformément aux exigences légales. Il est à relever une baisse d'environ 15 % du taux de non-conformités des échantillons soumis à la LDAI par rapport à l'année 2015.

|                             | <b>Types d'eau</b>          | <b>Echantillons</b> | <b>Echantillons non conformes</b> |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Eaux non soumises à la LDAI | Lacs (avant traitement)     | 84                  | -                                 |
|                             | Captages (avant traitement) | 402                 | -                                 |
|                             | Autres                      | 277                 | -                                 |
| Eaux soumises à la LDAI     | Sources (non traitées)      | 236                 | 10 (4 %)                          |
|                             | Après traitement            | 211                 | 9 (4 %)                           |
|                             | Distribuées                 | 1933                | 77 (4 %)                          |
| <b>Total</b>                |                             | <b>3143</b>         | <b>96 (4 %)</b>                   |

### 5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable, planifiées sur la base d'une analyse des dangers. En 2016, 31 inspections régulières ont été réalisées. De plus, 6 inspections partielles ad hoc ont agréé la mise en service d'ouvrages d'eau potable.

### 5.2.3.3 Pollutions

En 2016, 8 pollutions de réseaux d'eau potable publics, touchant potentiellement un total entre 5000 et 10 000 personnes, ont été révélées par la présence de bactéries d'origine fécale dans des échantillons apportés par les distributeurs. Tous les cas ont nécessité un rinçage et une désinfection de tout ou partie du réseau de distribution. Dans 3 cas, une chloration en continu a été imposée afin de protéger la santé des consommateurs dans l'attente de la découverte des causes du problème et de la mise en place de mesures à long terme. Aucun cas de maladie liée à la consommation d'eau potable n'a été annoncé et tout danger pour la population a été prévenu par le traitement rapide des cas rencontrés.

### 5.2.3.4 Planification

Selon les exigences de la loi cantonale sur l'eau potable (LEP), les communes avaient jusqu'au 30 juin 2016 pour présenter une proposition de PIEP. Au 31 décembre 2016, 22 propositions de PIEP avaient été soumises pour préavis et des promesses de dépôts prévus en 2017 ont été communiquées pour 111 de ceux-ci (sur 136 communes que compte le canton au 1er janvier 2017). L'IEP est en contact permanent avec les communes pour faire avancer les retardataires de sorte à permettre la réalisation, au plus vite, du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (PSIEau), dès réception de la totalité des PIEP.

### 5.2.3.5 AquaFri 1.0

Dans le cadre de l'établissement du PSIEau, le SAAV doit rassembler les inventaires des infrastructures d'eau potable du canton de Fribourg. Pour cela, il a développé, en collaboration avec l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la base de données AquaFri 1.0 sous la forme d'un système d'information géographique (SIG). Il a établi le modèle de données et rédigé une procédure de transfert à l'intention des propriétaires des données originales, à savoir les communes ou d'autres distributeurs publics. A fin 2016, les données cadastrales de 13 entités publiques étaient déjà disponibles dans AquaFri 1.0. Dès 2017, les données des réseaux d'eau potable du canton de Fribourg seront disponibles sous forme d'une couche du portail géographique cantonal et mises à la disposition de tout public, sans restrictions de consultation.

La conception d'AquaFri 1.0 a été réalisée en tenant compte, d'une part, de la législation fédérale sur la géoinformation et, d'autre part, des besoins des communes. En effet, ces dernières sont tenues d'établir un cadastre de leurs infrastructures d'eau potable et de défense incendie, et d'assurer la distribution et la gestion de l'eau potable. La Confédération de son côté, par l'intermédiaire de l'ordonnance sur la géoinformation, a établi le catalogue des géodonnées de base relevant du droit fédéral, dont font partie les ressources et les infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

AquaFri 1.0 représente un véritable pont entre les obligations communales et les exigences de la Confédération. Elle a été conçue, en partenariat avec l'ECAB, pour rassembler toutes les installations de distribution dans un format uniforme et compatible avec le modèle fédéral, pour offrir aux communes une structure leur permettant de construire leurs données et l'opportunité, pour les moins avancées d'entre elles, de moderniser leur cadastre et la gestion de leur réseau d'eau potable.

Au cours du développement d'AquaFri 1.0, d'intéressantes opportunités de collaboration et de synergie sont apparues. Par exemple, le cadastre des installations d'évacuation des eaux usées, piloté par le Service de l'environnement, pourrait être développé efficacement en suivant le même processus et les mêmes outils qu'AquaFri. Rassembler dans un même outil les réseaux de l'eau potable et des eaux usées permettra de rationaliser la récolte et la mise à jour des données par les communes et offrira une vue d'ensemble, en terme d'alimentation en eau et de son évacuation. Cette information sera une aide inestimable, notamment pour guider les sapeurs-pompiers lors de leurs



---

interventions sur le terrain. Pour cela, la réalisation d'un outil appelé AquaFri 2.0 sera proposée par le SAAV et le SEN en collaboration avec l'ECAB.

#### 5.2.3.6 Piscines

En 2016, le SAAV a suivi la qualité de 38 piscines publiques. 71 échantillons d'eau de piscine ont été analysés, dont 65 directement prélevés par le SAAV. 18 (25 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de l'ordonnance cantonale. Les motifs principaux de non-conformités étaient le dépassement des valeurs de tolérance pour l'urée (4 échantillons), le chlore libre (5), le chlore combiné (4) et pour les exigences microbiologiques (5). A noter qu'aucune non-conformité liée à la teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) n'a été constatée. Quatre inspections régulières ont également été réalisées.

#### 5.2.3.7 Campagnes

Dans le domaine de l'eau potable, deux campagnes ont été menées en 2016. La première a consisté en l'analyse du dioxane dans les eaux provenant de dix puits de captage situés dans des zones avec d'importantes activités industrielles à proximité. Ce composé est un solvant peu biodégradable fréquemment utilisé en chimie organique et un très bon marqueur de l'activité industrielle. Des traces de dioxane ont été trouvées dans 2 échantillons, mais les teneurs étaient bien inférieures à la valeur de tolérance proposée par l'OSAV et n'ont pas nécessité d'actions particulières. La deuxième campagne, débutée en 2016, prévoit l'analyse de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés à des robinets de consommation. Dans chaque commune du canton, 2 échantillons seront prélevés au hasard entre 2016 et 2018, une fois au printemps et une fois en automne. En 2016, 100 échantillons correspondants à autant de communes ont été prélevés. Tous les résultats étaient conformes aux exigences légales. Toutefois, les analyses ont révélé la présence de jusqu'à 8 résidus de pesticides dans un échantillon.

#### 5.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux des neuf plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2016. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, 7 plages ont obtenu la classe de qualité A et 2 plages la classe de qualité B. Les classes A et B sont attribuées à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

### 5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

A côté des prélèvements d'échantillons (1162 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels prélevés en 2016 auprès de 360 établissements), effectués sur mandat des laboratoires du SAAV ou d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les plus de 3800 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

Ces établissements sont actifs dans les secteurs des denrées alimentaires ou des objets usuels, qu'il s'agisse de particuliers exploitant des stands de marchés ou des « food trucks », d'exploitations agricoles actives dans le domaine de la vente directe, d'accueils extrascolaires, de buvettes d'alpage, d'établissements artisanaux tels que des boucheries, des boulangeries et des fromageries, mais aussi de commerces de la petite comme de la grande distribution, d'établissements publics (plus de 1500 établissements soumis à patente dans le canton de Fribourg) ainsi que d'industries alimentaires.

En 2016, 1884 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les sept collaborateurs de la section IDO (contre 1635 en 2015, 1562 en 2014 et 1375 en 2013), ceci sur la base du risque représenté par les établissements en question. Lors de 57 % des inspections (taux quasiment identique à ceux des années précédentes), des manquements ont été constatés, pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections

---

effectuées en 2016), suivis par les commerces (19 %), les entreprises artisanales : fromageries, boucheries, boulangeries, etc. (19 % également) et les industries (1 %).

Comme indiqué ci-dessus, une forte proportion (43 %) des inspections effectuées en 2016 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (par exemple en cas d'une marchandise avariée, conservée à une température inadéquate ou ayant dépassé la date limite de consommation, ou d'huile de friture altérée : 136 cas en 2016) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (18 cas durant cette année, contre 37 en 2015). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent notamment de documenter les points contestés.

La section IDO effectue également des contrôles préventifs, par exemple avant les manifestations d'envergure qui lui sont signalées ou qui lui sont connues. Les collaborateurs de l'IDO ont ainsi vérifié les équipements, locaux et processus en lien avec les denrées alimentaires de plusieurs comptoirs régionaux, giron de jeunesses, tirs en campagne et camps de scouts ; la plupart du temps avant le début de leurs activités. Dans ce même cadre, et après avoir participé les années précédentes à plusieurs séances préparatoires pour la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres d'Estavayer 2016, la section IDO a vérifié le respect des exigences alimentaires lors du déroulement de cette manifestation.

L'IDO est également chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2016, une industrie de plus, active dans la production de produits laitiers, a été inspectée selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

En outre, l'IDO procède à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire, et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). Cette section effectue également des contrôles sur mandat de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP (plus d'une soixantaine de fromageries de plaine et d'alpage contrôlées en 2016).

#### 5.2.4.1 Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 8 vérifications d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités, et 7 cycles d'orientation ont été visités avec des résultats globalement bons.

Plusieurs interventions/ateliers ont été effectués dans le cadre de journées de formation continue sur le thème « Produits chimiques – étiquetage/nouveaux symboles de danger ».

Le SAAV a également participé à une campagne nationale de contrôle sur les connaissances techniques requises pour la vente de produits chimiques : 7 sur les 11 entreprises contrôlées se sont révélées non conformes.

#### 5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

##### 5.2.5.1 Abattoirs

L'inspectorat des viandes et abattoirs fonctionne principalement avec quatre équipes réparties sur trois sites principaux. La section exécute les tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et la sécurité alimentaire. Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel spécialement formé. Tous ces contrôles sont documentés.

C'est aussi grâce à ces tâches qui sont minutieusement effectuées quotidiennement que les consommatrices et consommateurs peuvent savourer avec bonne conscience une viande issue des abattoirs fribourgeois.

Les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > animaux à onglons (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux) : 481 777 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Dans 0,25 % des cas, la carcasse entière n'a pas pu être libérée pour la consommation humaine ;
- > volaille : le pourcentage de poulets confisqués s'élève à 1,4 % (comme 2015) pour un chiffre total de plus de 27,5 millions de poulets abattus.

Tableau total des abattages officiels de bétail de boucherie :

| Bovins | Porcs   | Moutons | Chèvres | Chevaux |
|--------|---------|---------|---------|---------|
| 94 795 | 384 094 | 2240    | 492     | 45      |

Tableau total des abattages d'autres espèces :

| Poulets    | Gibier d'élevage | Lapins | Lamas | Alpagas |
|------------|------------------|--------|-------|---------|
| 27 539 137 | 105              | 0      | 4     | 2       |

Au niveau des volumes d'abattages annuels et des tendances, les abattages de bovins, après une légère baisse en 2015, se situent de nouveau au même niveau que 2014. Pour les porcs (- 1,5 %) de même que pour la volaille (- 2 %), une légère baisse est à relever.

Dans le canton de Fribourg, quatre grands établissements d'abattage, quinze établissements à faible capacité et deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale sont autorisés. En 2016, un abattoir a repris son activité et a reçu son autorisation d'exploiter. Deux autres autorisations ont été renouvelées et 15 inspections d'entreprises ont été réalisées.

L'abattage dans les petits abattoirs reste une priorité du canton de manière à garder la proximité des produits régionaux.

#### 5.2.5.2 Certificats d'exportation pour produits d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme le fromage, le chocolat ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés. Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Durant l'année 2016, 545 certificats ont été établis pour les cinq continents. Comparé à 2015, ceci représente le double de certificats. Une croissance importante concernant les exportations de fromages vers la Russie a été enregistrée. Une douzaine d'exportations concernaient des envois de produits alimentaires à but humanitaire pour la Syrie et la République populaire démocratique de Corée.

#### 5.2.5.3 Programmes d'analyses

L'OSAV met en œuvre, chaque année, un vaste programme d'analyses de détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Elle permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux ont été prélevés dans les abattoirs du canton, puis analysés afin de déterminer si des substances étrangères ont été détectées. Aucun n'était positif.

#### 5.2.5.4 Venaison sauvage

La saison de chasse 2015-2016 a vu la mise en place des contrôles officiels du gibier dans le canton de Fribourg. Ces contrôles sont obligatoires si le gibier est remis à des tiers et ont été effectués essentiellement par des gardes-faune présents sur le terrain. Des vétérinaires et collaborateurs du SAAV, spécialement formés pour ce type de contrôles, ont également prêté main-forte aux gardes-faune.

Entre fin 2015 et début 2016, la FFSC (Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse), de concert avec le SAAV, a préparé une nouvelle formation prévue pour les chasseurs qui désirent contrôler eux-mêmes le gibier remis à des tiers. Ces cours se sont déroulés au printemps 2016. Quelque 75 chasseurs ont suivi cette formation avec succès et peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d'autres chasseurs. Les gardes-faune, les vétérinaires et les collaborateurs du SAAV restent bien-sûr à la disposition des chasseurs en cas de besoin. Il est à relever le bon fonctionnement des contrôles sur le terrain et l'intérêt grandissant pour l'hygiène des viandes et la santé animale des nemrods dûment formés.

Une formation au contrôle du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2017. Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise.

### 5.2.6 Santé animale

En 2016, les épizooties hautement contagieuses des volailles, la Newcastle-Disease (NCD) en juin et la grippe aviaire en novembre ont occupé la santé animale. Parmi les épizooties des bovins, il y a eu des cas de salmonelloses bovines et de BVD qui ont forcé à engager des moyens de lutte importants. Au niveau informatique, la section Santé animale a commencé à travailler avec le nouveau système « ASAN ».

#### 5.2.6.1 Apiculture

En 2016, la distribution des produits de « lutte contre le varroa » a eu lieu d'une manière décentralisée (via six sites de distribution). Ces produits ont été subventionnés par l'Etat à raison de 25 %.

Comme chaque année, les aspects sanitaires d'un tiers des ruchers du canton de Fribourg ont été contrôlés par les inspectrices et inspecteurs des ruchers (AO en IR). Ces contrôles ont révélé 2 cas de loque américaine et 2 cas de loque européenne. A savoir, quelque 250 ruchers inspectés en 2016 par les 22 inspecteurs des ruchers pour un total d'env. 700 heures.

Suite à la formation dispensée en 2015, le SAAV a réalisé en 2016 la première saison des contrôles de la production primaire apicole. Lors de ces 60 contrôles, effectués selon le manuel fédéral de contrôle relatif aux contrôles officiels dans la production primaire (hygiène dans la production primaire animale, médicaments vétérinaires, santé animale et trafic des animaux) pour les unités d'élevages détenant des abeilles, la plus grande partie des manquements constatés étaient des manquements mineurs. Dès lors, les contrôleurs ont surtout rendu attentifs les apiculteurs aux manquements ; le SAAV ayant renoncé, pour cette première année de contrôle, à poursuivre les manquements. Les résultats des contrôles ont tous été saisis dans le système « ACONTROL ». Ces contrôles de production primaire ont été combinés avec des prélèvements de cire/paraffine et de miel. Ces échantillons ont été analysés par le laboratoire de chimie du SAAV quant à une éventuelle présence d'Amitraze. Cette substance étant interdite en Suisse, elle ne devrait être trouvée ni dans le miel, ni dans la cire. Les analyses ont tout de même fait état de 25 % de cires positives. Dans une exploitation, cire et miel étaient non conformes.

#### 5.2.6.2 Autorisations

Les autorisations nécessaires (73, y compris les patentes de commerce de bétail) ont été délivrées à temps et saisies dans le système électronique « ASAN ». La baisse du nombre d'autorisations pour l'insémination artificielle (IPE et TI) de 52 en 2015 à 28 en 2016 est due à un changement de système ; l'autorisation n'étant plus limitée dans le temps.

| Types d'autorisations  | Nombre |
|--|--------|
| Centre de rassemblement  | 1      |
| Lieu de quarantaine  | 1      |
| Centre de stockage de semences bovines                                   | 1      |
| Expositions d'animaux de rente (décisions communes avec la PAD)          | 13     |
| Technicien inséminateur (TI)   | 4      |
| Inséminateur propre exploitation (IPE)                                   | 24     |
| Patentes de commerce de bétail (en collaboration avec le SSMB et SANIMA) | 10     |
| Médicaments vétérinaires commerces de détail                             | 2      |

| Types d'autorisations            | Nombre    |
|----------------------------------|-----------|
| Sous-produits animaux (SPA)      | 9         |
| Transhumance des moutons         | 6         |
| Transport international (type 1) | 2         |
| <b>Total</b>                     | <b>73</b> |

### 5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

Les sondages annuels, par prélèvements sur les exploitations, ont été effectués pour les bovins quant à l'IBR et la LBE, et pour les petits ruminants quant à la brucellose (*Brucella melitensis*). Toutes les exploitations testées ont présenté des résultats négatifs :

| Programmes de surveillance des ruminants | Espèces | Nombre d'exploitations testées négatives |
|--|---------|--|
| IBR et EBL : exploitations sentinelles   | Bovins  | 16                                       |
| IBR et EBL : exploitations sans lait     | Bovins  | 29                                       |
| <i>Brucella melitensis</i>               | Ovins   | 23                                       |
| <i>Brucella melitensis</i> et AEC        | Caprins | 23                                       |

Les bovins en provenance des exploitations laitières ont été testés via le lait de citerne quant à l'IBR et la LBE.

Lors des abattages, les prélèvements suivants liés à la surveillance des épizooties ont été réalisés. Les prélèvements des bovins ont été effectués dans le cadre du programme RiBeS (programme novateur de monitoring national aux chaînes d'abattage de bovins) :

| Programmes de surveillance    | Espèces | Nombre d'exploitations testées négatives |
|-------------------------------|---------|--|
| SDRP et Aujeszky              | Porcins | 2040                                     |
| BVD : exploitations sans lait | Bovins  | 2616                                     |
| Langue bleue (BT)             | Bovins  | 405                                      |

### 5.2.6.4 Annonces des épizooties

Pour la première fois en 2016, les épizooties ont été annoncées à l'aide du système électronique « ASAN ». Au cours de l'année 2016, 121 cas d'épizooties ont été annoncés (51) :

| Épizooties          | Types d'épizooties    | Nombre d'épizooties annoncées | Remarques / espèces     |
|---------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Grippe aviaire (AI) | Hautement contagieuse | 11                            | Oiseaux sauvages        |
| BVD                 | A éradiquer           | 34                            | Bovins                  |
| AEC                 | A combattre           | 1                             | Caprin                  |
| Loque américaine    | A combattre           | 2                             | Abeilles                |
| Loque européenne    | A combattre           | 2                             | Abeilles                |
| Paratuberculose     | A combattre           | 7                             | Bovins                  |
| Salmonellose        | A combattre           | 10                            | 8 x bovins, 2 autres    |
| Campylobacteriose   | A surveiller          | 8                             | Bovins / porcs / chiens |
| Chalmydiose         | A surveiller          | 1                             | Ovin                    |
| Coxiellose          | A surveiller          | 13                            | Bovins                  |
| Cryptosporidiose    | A surveiller          | 13                            | Bovins                  |
| Echinococcose       | A surveiller          | 4                             | Porcins                 |
| Listeriose          | A surveiller          | 2                             | Caprin / Bovin          |
| Maedi Visna         | A surveiller          | 2                             | Ovins                   |
| Neosporose          | A surveiller          | 4                             | Bovins                  |
| Pseudotuberculose   | A surveiller          | 1                             | Caprin                  |
| Varroa              | A surveiller          | 5                             | Abeilles                |

| Épizooties   | Types d'épizooties | Nombre d'épizooties annoncées | Remarques / espèces |
|--------------|--------------------|-------------------------------|---------------------|
| Yersiniose   | A surveiller       | 1                             | Autres              |
| <b>Total</b> |                    | <b>121</b>                    |                     |

Malheureusement, la BVD n'est pas encore éradiquée : 30 % des cas détectés en 2016 en Suisse se trouvent sur le territoire fribourgeois (34). Presque 40 % des nouveaux cas sur Fribourg ont été mis en évidence grâce aux analyses des cadavres (veaux périssés) ; échantillons prélevés aux centres de collecte des déchets carnés. Les travaux administratifs et les enquêtes épidémiologiques (investigation du trafic d'animaux et des animaux de contact durant les mois précédant la détection du cas), afin de s'assurer que l'infection n'est pas sortie de l'exploitation, ont représenté quelque 180 jours de travail.

Salmonellose bovine : à la fin de l'été et au début de l'automne, 8 exploitations bovines fribourgeoises ont dû être placées sous séquestre simple de premier degré, suite à un résultat positif quant à la salmonellose. La cause de ces infections multiples n'a pas pu être déterminée.

En novembre 2016, la menace de la grippe aviaire (AI) H5N8, qui est une épizootie hautement contagieuse des oiseaux, a obligé la section à envoyer aux détenteurs de volaille un courrier d'information indiquant les mesures préventives à respecter, et à se préparer à une crise éventuelle. En collaboration avec le Service des forêts et de la faune (SFF), des analyses sur des oiseaux sauvages trouvés morts ont été effectuées. 11 résultats positifs à la grippe aviaire ont découlé de ces analyses, exclusivement dans la faune sauvage.

#### 5.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

En 2016, l'équipe d'intervention a participé à deux exercices. L'exercice avec le thème « mise à mort », qui a eu lieu en automne en collaboration avec l'équipe vaudoise, a permis de faire un contrôle complet de tout le matériel.

En plus de ces exercices, certains membres de l'équipe ont eu des cas réels d'épizootie à gérer : suite à une analyse par sondage des cheptels de volailles, le SAAV a décelé en juin 2016 un cheptel de volailles positif à la Newcastle-Disease (NCD). Les résultats de 1/3 des bêtes prélevées étaient positifs. De suite, le SAAV a organisé l'élimination de ce cheptel qui contenait environ 600 oiseaux et de nombreux œufs à couver. Le trafic des animaux avant la détection de la maladie a également été examiné par le SAAV et des oiseaux ayant eu contact avec le premier cheptel contaminé ont été soumis à des analyses de laboratoire. Ainsi, des animaux positifs ont été trouvés dans quatre autres cheptels. Ces oiseaux-là ont également été éliminés par l'équipe d'intervention et d'autres organes qui ont apporté leur appui, de même que les travaux de pré-désinfection.

#### 5.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 23 (21) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoluments, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 16 (70) chats, 47 (148) chiens, 160 (137) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 14 921 (23 273) doses de semence bovine, 901 (828) doses de semence équine et 117 (103) embryons bovins ont été importés en 2016.

13 (26) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

17 (16) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 165 (132) équidés, 46 (6) bovins, 2 (4) chats, 356 (7) chiens et 108 348 (88 170) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

#### 5.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire (ILPP)

L'accréditation selon la norme EN 17020 s'est poursuivie et fera l'objet d'une adaptation au Business Process Management (BPM) en 2017 avec une phase de transition avec surveillance par le SAS selon l'ancien système.

L'objectif de 750 contrôles en 2016 est atteint. Un total de 748 contrôles officiels dont 60 en estivage a été effectué. 36 exploitations avec inséminations artificielles ont fait l'objet d'une surveillance lors des contrôles officiels. Par ailleurs, 17 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. Un important travail pour la mise en place du système informatique E-Pen, pour la réalisation des contrôles officiels en production primaire, a été effectué. Cette tâche sera concrétisée en 2017. Une campagne cantonale pour la surveillance des tétracyclines dans le lait cru a été réalisée en collaboration avec le laboratoire de chimie.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, un peu plus de 285 exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2016, soit une légère diminution. Sur les 62 exploitations contrôlées en 2016 par l'ILPP (18 nouveaux recensements), cette dernière a confirmé la vente directe sur 54 exploitations, 8 autres ont cessé la vente directe et 2 autres contrôles prévus ont été reportés début 2017. Vingt-six (26) contrôles de ce type ont été effectués par l'IDO.

Entre autres tâches, l'ILPP s'est occupé de formation interne donnée pour inscrire et établir les contrôles de base « Abeilles » et « Pharmacie vétérinaire » dans « ACONTROL », de contribuer à la formation continue pour les responsables techniques vétérinaires (RTV) pour l'ASSR, de transmettre les informations utiles aux vétérinaires praticiens et autres, notamment par des conférences données sur la révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires, le projet StAR et le lait, d'informer les jeunes agriculteurs fribourgeois par leur association sur le même sujet, de gérer le cas de contamination suite à l'incendie de la centrale biogaz et de la dissémination des débris de panneaux photovoltaïques à Seedorf et de former en interne les vétérinaires officiels (accompagnement lors des contrôles de base).

Les 35 (47) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 28 (37 chez Swisslab), aux problèmes de cellules 6 (9), aux problèmes de germes 1 (1) et à des contrôles effectués 0 (0). Une baisse sensible du nombre d'interdictions est ainsi recensée par rapport à l'année précédente. Les chiffres entre parenthèse correspondent à 2015. Sept (7) dénonciations ont été transmises au Ministère public.

| Nombre                           | Cellules | Germes | Substances inhibitrices | Contrôles de base officiels |
|----------------------------------|----------|--------|-------------------------|-----------------------------|
| Suspensions de livraison du lait | 6 (9)    | 1 (1)  | 28 (37)                 | 0 (0)                       |
| Levées de suspension             | 5 (7)    | 1 (1)  | 28 (37)                 | 0 (0)                       |

L'ILPP a assuré les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait, les poissons et les œufs pour l'OSAV, et a réalisé les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

### 5.2.7 Protection des animaux

Le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 250 contrôles durant l'exercice. 208 demandes d'intervention ont été enregistrées, dont 9 émanaient de détenteurs souhaitant se mettre aux normes. Le secteur PAD a effectué 198 contrôles, auxquels on peut ajouter 39 confiés à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux) en plus du mandat PER et 26 porcheries inspectées par le service sanitaire porcin (SSP) sur mandat du SAAV. Parmi ces dernières, un bon tiers présentait des manquements.

Au cours de l'exercice, 245 dossiers ont pu être clos. Parmi les annonces de manquements chez les animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (33 %), suivi des équidés (20 %), à égalité avec les petits ruminants (20 %) ; puis viennent les porcs (16 %) et la volaille (8 %).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI, 601 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 66 constats avec des manquements (11 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique « ACONTROL ».

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCa) a transmis au Service 187 demandes de permis de construire (168 provenant du SECA, 19 des communes) auxquelles le SAAV a répondu dans les délais.

---

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les chats (53 %) et les oiseaux d'ornement (19 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à 5 décisions d'interdiction de détention d'animaux, à aucune décision d'interdiction d'utilisation de locaux et à 13 dénonciations au Ministère public.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 109 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2016, 12 nouvelles demandes d'autorisation et 28 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 22 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

De plus, 271 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données ([www.animal-trouve.ch](http://www.animal-trouve.ch)) et 80 animaux ont été signalés comme perdus.

#### 5.2.7.1 Expérimentation animale

En 2016, 183 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2016, le SAAV a émis 69 autorisations. 29 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité) et 40 des demandes de degré 1 à 3. Dans 16 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Durant l'année 2016, une demande a dû être refusée. A huit reprises, des demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 38 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2016. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci soient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation. Durant l'année, un centre de recherche du canton a été fermé. Il était le devoir du SAAV de s'assurer que le bien-être des animaux restait garanti à tout moment durant ce processus.

#### 5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur les animaux

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées comme annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

#### 5.2.7.3 Affaires canines

L'année 2016 a été marquée par le remplacement de la banque de données ANIS par la banque de données AMICUS. Les tâches liées à la mutation des données, respectivement leur mise à jour et la mise en marche de cette nouvelle banque de données ont engendré pas moins de 2000 échanges de courriels principalement entre le SAAV, les préfectures, les administrations communales, Identitas et d'autres utilisateurs. Six séances de coordination (préfectures, communes, concepteurs et autres) ont été nécessaires afin de satisfaire aux besoins de la mise en route de cette nouvelle banque de données.



La loi cantonale du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh, RSF 725.3) a subi une révision importante sur les thématiques suivantes :

- > l'article 11 traitant des éducateurs canins stipule qu'est considéré comme éducateur canin toute personne qui est autorisée à délivrer aux détenteurs de chiens les attestations de compétence prévues par la législation fédérale. Entre-temps l'article 68 de l'Ordonnance fédérale du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn, RS 455.1) a été abrogé. Par conséquent, le contrôle des éducateurs canins n'est plus systématique à compter du 1er janvier 2017 ;
- > l'article 19 traitant des autorisations de détention de chiens de races listées stipule que le séjour temporaire sur le territoire cantonal passe de 30 à 90 jours sans autorisation. Les croisements de chiens de races listées, sont désormais soumis à autorisation et ne sont plus interdits. Seuls le Pitbull et les chiens issus d'un croisement avec le Pitbull demeurent interdits. L'autorisation de détention pour plus de deux chiens est abrogée. Une autorisation demeure nécessaire pour quiconque détiendrait plus de quatre chiens ;
- > l'article 33 traitant des patentes de commerce de chiens a été abrogé et n'est pas remplacé. Ce système de patente ne touchait que très peu d'éleveurs (5 en 2016) ;
- > les chiens de protection des troupeaux du programme national sont sortis de la LDCh.

Les modifications susmentionnées sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 153 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (111 francophones et 42 germanophones). La détention de chiens de races listées est en légère baisse (174 autorisations en 2016 – 219 en 2015).

| Dangerosité                      | 2016       | 2015       |
|----------------------------------|------------|------------|
| <b>Morsures sur humains</b>      | <b>80</b>  | <b>91</b>  |
| Enfants de 0 à 13 ans            | 22         | 23         |
| Adolescents de 13 à 17 ans       | 2          | 8          |
| Adultes                          | 56         | 60         |
| <b>Morsures sur animaux</b>      | <b>46</b>  | <b>50</b>  |
| <b>Comportements d'agression</b> | <b>36</b>  | <b>33</b>  |
| <b>Total</b>                     | <b>162</b> | <b>174</b> |

Les tâches liées à la protection des animaux-chiens ont légèrement augmenté, soit 61 dossiers en 2016 et 53 dossiers en 2015.

Pour la dernière année, le secteur a traité 158 dossiers ayant trait au suivi des cours obligatoires, contre 236 en 2015. Avec l'acceptation de la motion « Noser », ces dossiers ont été réglés.

Les contrôles liés à l'activité des éducateurs canins ont également soufferts de la mise en route d'AMICUS et de la révision de la LDCh. 10 contrôles dans la partie romande du canton ont été effectués contre 25 en 2015.

Actuellement, le canton compte 157 (162 en 2015) éducateurs canins au bénéfice d'un agrément délivré par le Service. La liste des éducateurs ayant donné leur accord pour la publication de leurs coordonnées est disponible sur le site Internet du SAAV. A l'avenir, la pratique des éducateurs canins ne sera contrôlée qu'en cas d'annonce de mauvais traitement lors des cours dispensés ou de dénonciations.

Dans le cadre des contrôles de détention de chiens à caractère professionnel, 10 pensions ou mini-pensions (< 5 chiens) contre 6 en 2015 ont été inspectées sur place, sans que des manquements graves soient constatés. 13 pensions sont au bénéfice d'une autorisation délivrée par le Service.

Le contrôle annuel des chiens utilisés par la fondation PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien) reste stable. Tous les chiens intervenant actuellement dans les écoles fribourgeoises ont passé avec succès leur test d'aptitude (25).

En 2016, 18 classes alémaniques et 19 classes francophones soit 900 élèves de 2H à 4H ont reçu la visite de la fondation et de leur chiens.

---

En 2016, 18 cas ont dû être dénoncés au Ministère public contre 71 en 2015. Cette forte baisse est à mettre au compte notamment de l'abrogation des cours obligatoires (cf. motion « Noser »).

#### 5.2.7.4 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 61 (54) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 3 graves :

- > 46 plaintes (38) provenant de particuliers ;
- > 4 (2) plaintes annoncées par la SPA ;
- > 11 (14) plaintes découlant d'autres Services de l'Etat notamment de la gendarmerie.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 31 dossiers ont pu être classés. Les détenteurs ayant pu fournir des éléments démontrant les bonnes conditions de détention de leurs animaux ;
- > 6 chiens cédés ;
- > 1 chien euthanasié ;
- > 2 chiens transmis hors canton ;
- > 5 avertissements ;
- > 1 interdiction d'élevage ;
- > 1 séquestre définitif ;
- > 23 inspections ont été effectuées.

## 6 Service des forêts et de la faune (SFF)

---

Chef de service : Dominique Schaller

### 6.1 Forêts

#### 6.1.1 Faits marquants de l'année

##### **Changement de chef de service**

Le 1<sup>er</sup> mars, suite au départ à la retraite de M. Walter Schwab, après 16 ans d'activité, c'est M. Dominique Schaller qui a repris la conduite du Service.

##### **Planification directrice des forêts fribourgeoises**

Fruit d'un large processus participatif, la planification directrice des forêts fribourgeoises (PDFF), qui fixe la politique forestière du canton pour les 10 prochaines années, a été approuvée en octobre par le Conseil d'Etat.

##### **Protection des forêts**

Les conditions météorologiques de l'été ont permis une maîtrise des dégâts dus au bostryche, qui sont restés dans la moyenne d'une année normale.

La maladie fongique du flétrissement du frêne s'est étendue à toutes les régions du canton, sans aucune exception. Des abattages ciblés ont été pratiqués principalement pour assurer la sécurité.

##### **Entretien des forêts protectrices**

Les travaux nécessaires pour assurer la fonction de protection des forêts ont été réalisés dans le cadre des projets prévus et planifiés.

##### **Chasse et pêche**

La nouvelle législation sur la chasse, qui vise à une simplification des documents, a été approuvée par le Conseil d'Etat en juillet.

Le Grand Conseil a accepté une motion demandant la réalisation d'un audit sur l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs cantonaux ouverts à la pêche à permis.

### 6.1.2 Conservation des forêts et police forestière

| Décisions DIAF, sur proposition du SFF :   | Nombre    |
|--|-----------|
| Défrichements  | 7         |
| <i>Surface totale et motifs des défrichements : 17 473 m<sup>2</sup> ; adduction et évacuation d'eau (3), protection contre les crues (2), décharge de type A (1), route (1)</i> |           |
| Constatations de la nature forestière  | 24        |
| Manifestations en forêt  | 16        |
| <b>Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF :</b>   | <b>38</b> |

| Préavis du SFF :   | Nombre    |
|--|-----------|
| Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt   | 385       |
| Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.) | 95        |
| Manifestations en forêt (non soumis à autorisation DIAF)   | 41        |
| <b>Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :</b>                                    | <b>48</b> |

### 6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2016 : mesures en faveur des espèces forestières particulières sur 43 ha et structuration de lisières forestières sur 11 ha. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (173) et des travaux de préparation pour une nouvelle réserve forestière et pour plusieurs îlots de sénescences ont été effectués. Cette réserve et les îlots seront réalisés en 2017. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 453 000 francs.

### 6.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

#### 6.1.4.1 Forêts protectrices

La nouvelle convention-programme 2016-2019 « Forêts protectrices » a été lancée. Le volume des travaux prévus pour la période est majoré par rapport à la période précédente, principalement à cause du nouvel objectif des « mesures contre les organismes nuisibles en dehors des forêts » (p. ex. le capricorne asiatique).

| Motif d'encouragement  | Montant arrondi des subventions versées (Fr.) | Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)                                |
|--|---|---|
| Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-D) | 3 905 000                                     | 21 projets en cours<br>499 ha de surface influencée                 |
| Infrastructures en forêts protectrices (FP-I)                                | 656 000                                       | 5 projets en cours<br>6 477 m <sup>3</sup> de chemins remis en état |

#### 6.1.4.2 Infrastructures forestières en dehors des forêts protectrices

| Motif d'encouragement   | Montant arrondi des subventions versées (Fr.) | Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)     |
|---|---|--|
| Infrastructures forestières en dehors des forêts protectrices | 551 000                                       | 7 nouveaux projets (desserte forestière) |

### 6.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres

La nouvelle convention-programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFO » a été lancée. Par rapport à la période précédente, le volume des travaux prévus se situe dans le même ordre de grandeur. Une part relativement importante des moyens fédéraux prévus concerne des projets d'aménagement de routes cantonales avec des travaux de sécurisation contre les dangers de glissements et de chutes de blocs. Un projet très important de sécurisation de la ligne CFF Berne – Fribourg débuté en 2011, avec un volume de travaux de 17,4 millions de francs, a été terminé.

| Motif d'encouragement   | Montant arrondi des subventions versées (Fr.) | Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)                                  |
|---|---|---|
| Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres | 2 166 000                                     | 8 projets en cours<br><br>116 000 francs réduction annuelle du risque |

### 6.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire

La contribution du Service pour la mise à disposition de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes prévus pour le secteur préalpin ont dû être repoussés. Un système d'acquisition et d'interprétation de données météorologiques dans le but d'améliorer la gestion du danger de feu en forêt a été mis en place. Ce système nommé « Incendi » est utilisé dans d'autres cantons encore plus concernés par ce danger.

### 6.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2016 a été marquée par quelques événements et pluies torrentielles très locales qui ont provoqué des situations problématiques et des dommages matériels, notamment à Pont-la-Ville et La Roche, puis à Plasselb. Le 25 avril, un effondrement de quelque 2500 m<sup>3</sup> de grès de Molasse a anéanti une maison et enseveli un secteur de quelque 100 m' dans la vallée du Gottéron. Le suivi mis en place par le Service et la commune de Tavel une année avant l'événement a permis la fermeture du secteur et, de manière certaine, d'éviter des victimes.

Dans ce contexte, le dispositif de conseillers locaux « dangers naturels » mis en place en 2011, continue à faire ses preuves. La formation continue de ces spécialistes est assurée.

| Année                   | Avalanches | Chutes    | Glissements | Eaux      | Total      |
|-------------------------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|
| 2007                    | 1          | 5         | 31          | 6         | 43         |
| 2008                    | 0          | 2         | 2           | 0         | 4          |
| 2009                    | 3          | 8         | 3           | 3         | 17         |
| 2010                    | 6          | 2         | 3           | 4         | 15         |
| 2011                    | 0          | 3         | 2           | 3         | 8          |
| 2012                    | 3          | 6         | 7           | 1         | 17         |
| 2013                    | 1          | 7         | 13          | 2         | 23         |
| 2014                    | 0          | 4         | 33          | 18        | 55         |
| 2015                    | 2          | 1         | 22          | 5         | 30         |
| 2016                    | 2          | 3         | 5           | 10        | 20         |
| <b>Total 10 ans</b>     | <b>18</b>  | <b>41</b> | <b>121</b>  | <b>52</b> | <b>232</b> |
| <b>Moyenne annuelle</b> | <b>2</b>   | <b>4</b>  | <b>13</b>   | <b>5</b>  | <b>23</b>  |

### 6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

#### 6.1.5.1 Mesures d'encouragement

| Motif d'encouragement   | Montant arrondi des subventions versées (Fr.) | Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)    |
|-------------------------|---|---|
| Régénération des forêts | 407 000                                       | 11 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois |

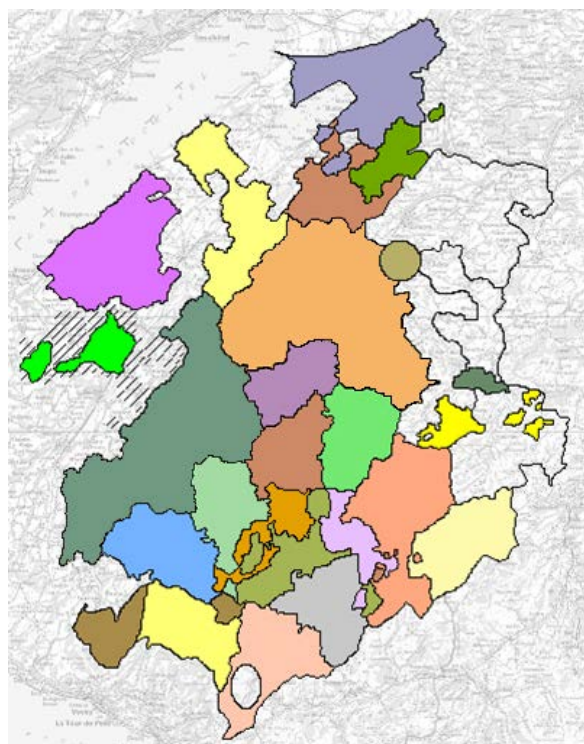
| Motif d'encouragement   | Montant arrondi des subventions<br>Fr. | Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)   |
|---|--|--|
|   |  | déficitaires   |
|   |  | 15 ha de plantation  |
| Accueil du public en forêt  | 580 000                                | 3000 ha de forêt où l'accueil est important  |
| Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière | 35 000                                 | 4 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours |
| Dégâts aux forêts   | 426 000                                | 13 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois endommagé  |
| Unités de gestion optimale des forêts                             | 323 000                                | 2 fusions d'unités de gestion  |
| Optimisation de la gestion des forêts privées                     | 49 000                                 | 2 projets en cours   |
| Soins aux jeunes peuplements                                      | 1 897 000                              | 781 ha de jeunes peuplements soignés et 5 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares            |
| Crédits d'investissements   | 614 000                                | 4 nouveaux contrats conclus  |

#### 6.1.5.2 Unités de gestion forestières

| Corporations dotées de la personnalité juridique | Convention écrite entre deux partenaires | Unités formées par un seul propriétaire | Triages forestiers sans unité de gestion                     |
|--|--|---|--|
| 16 unités  | 4 unités                                 | 5 unités                                | 4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées |

La Corporation Forêts-Sarine, constituée le 30 septembre 2015, a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle est le résultat de la fusion de 5 corporations de triage.

Des projets d'évolution des unités de gestion forestières sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.



*Illustration : carte des unités de gestion forestières*

### 6.1.5.3 Planification forestière

La **planification directrice des forêts fribourgeoises PDDF** a été approuvée par le Conseil d'Etat en octobre 2016.

Auparavant, elle avait fait l'objet d'une consultation publique de février à avril 2016. Cette consultation publique a suscité de nombreuses remarques, souvent positives, et quelques propositions d'adaptation. Ensuite, les documents ont fait l'objet de quelques corrections, plus sur la forme que sur le fond.

Les documents finaux n'ont pas fait l'objet d'impressions spécifiques, mais sont [téléchargeables sur le site internet du SFF](#).

Un seul **plan de gestion** a été approuvé en 2016 :

> Couvent de la Valsainte : il s'agit de 150 ha de forêt considérée comme privée.

L'inventaire du rajeunissement a été réalisé dans le secteur Préalpes en avril et mai 2016 sur environ 600 placettes. Cet inventaire a révélé des résultats très contrastés. Dans certaines régions où le rajeunissement se passe très bien, il y a très peu d'abrutissement et une régénération généreuse de toutes les essences en station. D'autres régions, dans les secteurs d'hivernage du cerf, présentent des résultats en pénération. Le sapin est l'essence la plus sensible puisqu'il ne s'y régénère pas en suffisance, voire presque plus.

Pour la première fois depuis presque 20 ans, un inventaire dendrométrique a été réalisé en octobre dans les forêts de la corporation Glâne-Farzin. 140 placettes ont été relevées, ce qui représente une placette pour 16 ha de forêt. Cet inventaire, en combinaison avec des images LIDAR, doit permettre d'évaluer plus précisément le matériel sur pied.

### 6.1.6 Formation

#### 6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

##### Contrats enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2016

|                             |    |               |
|-----------------------------|----|---------------|
| 1 <sup>re</sup> année (CFC) | 15 | (14 F et 1 A) |
| 2 <sup>e</sup> année (CFC)  | 18 | (13 F et 5 A) |
| 3 <sup>e</sup> année (CFC)  | 11 | (9 F et 2 A)  |
| 1 <sup>re</sup> année (AFP) | 7  | (6 F et 1 A)  |
| 2 <sup>e</sup> année (AFP)  | 5  | (3 F et 2 A)  |

##### Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2016

|     |    |               |
|-----|----|---------------|
| CFC | 12 | (10 F et 2 A) |
| AFP | 2  | (1 F et 1 A)  |

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

#### 6.1.6.2 Formation continue

| Cours                    | Nombre | Participants (total) |
|--------------------------|--------|----------------------|
| Cours à la tronçonneuse  | 4      | 67                   |
| Cours de bûcheronnage 2  | 7      | 34                   |
| Répétition de secourisme | 2      | 27                   |
| Sylviculture             | 4      | 71                   |
| Gestion                  | 11     | 46                   |
| Formation                | 4      | 10                   |
| Faune                    | 9      | 24                   |

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le rapport annuel de la FPF sur le site internet de notre Service.

## 6.2 Faune, chasse et pêche

### 6.2.1 Amendes d'ordre

En 2016, les gardes-faune ont administré 82 amendes d'ordre :

- > 21 concernant la détention de chiens
- > 51 concernant la chasse
- > 10 concernant la pêche

### 6.2.2 Rapports de dénonciation/information

En 2016, les gardes-faune ont administré 37 rapports de dénonciation au Ministère public.

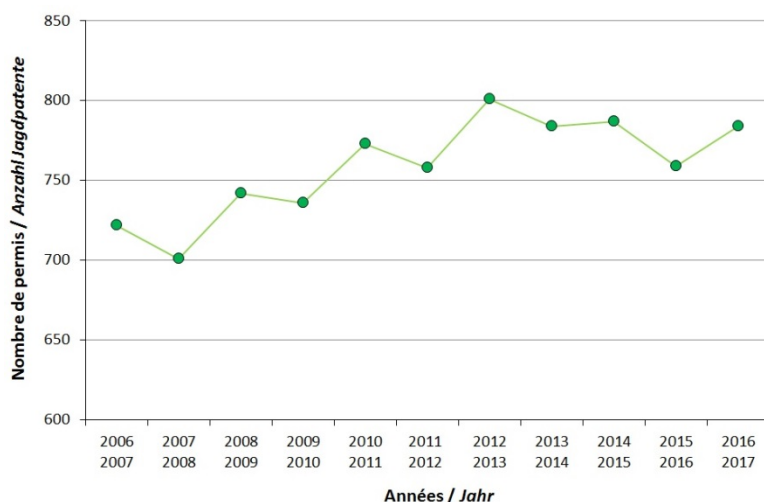
11 permis de chasse ont été séquestrés pour des délits divers. Trois chasseurs n'ont pas retrouvé leur permis pour la saison de chasse 2016-2017.

En 2016, les gardes-faune ont rédigé 32 rapports d'information concernant des animaux trouvés blessés par balles ou grenaille et qui n'ont fait l'objet d'aucune annonce de recherche.

### 6.2.3 Saison de chasse

#### 6.2.3.1 Nombre de permis de base

784 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2016-2017.



#### 6.2.3.2 Permis spéciaux

| Permis                      | Nombre |
|-----------------------------|--------|
| Permis A (chamois)          | 281    |
| Permis A spéciale (chamois) | 21     |
| Permis B (chevreuil)        | 733    |
| Permis C (cerf)             | 235    |
| Permis D (sanglier)         | 548    |
| Permis E (gibier à plumes)  | 181    |
| Permis F (lac de Neuchâtel) | 1      |
| Permis G (lac de Morat)     | 2      |

### Chamois

---

La chasse du chamois en montagne était autorisée durant deux semaines du lundi 19 septembre au samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016. La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 19 septembre au 24 septembre. Elle avait pour but de prélever des chamois dans les districts francs fédéraux de la Hochmatt, des Morteys et de la Dent-de-Lys. Durant cette période, 263 individus ont été prélevés avec une forte proportion de mâles (3,4 mâles pour 1 femelle ; la proportion souhaitée pour une gestion cynégétique optimale est d'un mâle pour une femelle).

### **Chevreuil**

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du lundi 19 septembre au 15 octobre 2016 ; le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. 1530 individus sont morts durant cette période à raison de 4 jours de chasse par semaine.

### **Cerf**

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser en plaine et en montagne du 17 au 27 octobre et du 31 octobre au 10 novembre 2016. Une chasse complémentaire, avec ouverture de certaines réserves, a été organisée du 14 au 26 novembre 2016. Un total de 62 individus a été prélevé (le plan de tir arrêté pour cette chasse avait été fixé à 70 individus).

### **Sanglier**

La chasse du sanglier a débuté le 1<sup>er</sup> septembre dans les territoires hors des forêts et le 17 septembre dans les territoires forestiers. Elle s'est terminée le 31 décembre 2016 en montagne et prendra fin le 31 janvier 2017 en plaine. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a lieu du 15 octobre au 31 décembre 2016 pour les réserves fédérales. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2017 dans les réserves cantonales.

### **Espèces non chassables**

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la diminution du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir – Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.

Les chasses du lièvre et de la marmotte n'étaient pas autorisées.

## **6.2.4 Evénements particuliers**

### **6.2.4.1 Corridors à faune dans le canton de Fribourg**

Une révision de l'état des corridors à faune d'importance suprarégionale et d'importance régionale a été effectuée en fournissant une base de travail pour une meilleure protection et valorisation de ces derniers. Cette étude est une référence pour les partenaires concernés (services cantonaux, communes, bureaux privés, etc.) et sera intégrée dans le nouveau plan directeur cantonal.

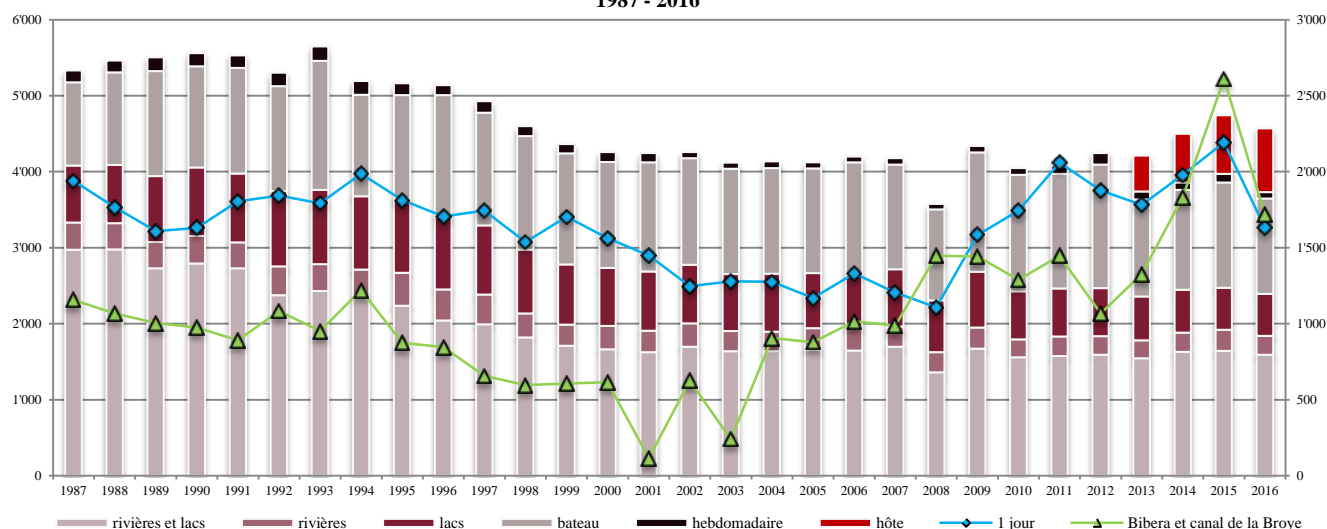
### **6.2.4.2 Monitoring du lynx dans le canton de Fribourg**

Suite à la modification de l'OChP et l'entrée en vigueur du nouveau Plan Lynx Suisse (OFEV, 2016), la situation du lynx dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises a été évaluée pour la première fois grâce à l'utilisation de la méthode de capture-recapture photographique. Le rapport sera mis en ligne début 2017.



## 6.2.5 Statistique des permis de pêche

Evolution du nombre de permis de pêche dans les eaux cantonales  
1987 - 2016



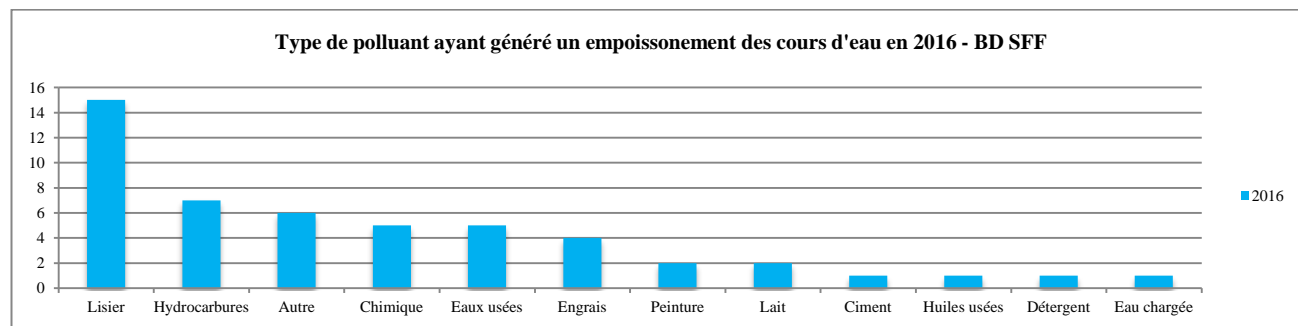
Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2016 peuvent être consultés sur le site internet du SFF.

## 6.2.6 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots proposés, 66 ont été attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

## 6.2.7 Pollution

Sur 50 pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, dans 4 cas des poissons morts ont été retrouvés. Le graphique ci-dessous présente le nombre de cas de pollution par rapport au type de polluant.



## 6.2.8 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2016, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

5 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 171 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 213 permis de pêche de loisir (permis D), 190 permis additionnels « hôte », 3 permis journaliers C et 165 permis journaliers D.

## 6.2.9 Pêche dans le lac de Morat

En 2016, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg : 1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 378 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 528 permis de pêche de loisir (permis D) et 436 permis additionnels « hôte ».

---

## 7 Préfectures

---

### 7.1 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

#### 7.1.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.** Les organes de l'association, à savoir l'assemblée des délégués et le comité de direction, ont été reconstitués suite aux élections communales qui se sont déroulées en février 2016.

En juin 2016, les résultats de l'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine, menée conjointement avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (RSS), ont été présentés. Les conclusions de celle-ci mettent en avant la nécessité d'une nouvelle construction à moyen terme, sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac.

Le 31 août 2016 est entré en vigueur le règlement d'exécution de la loi sur la scolarité obligatoire, lequel concrétise et précise les principes mis en avant dans la loi scolaire entrée en vigueur en 2015. Un avant-projet de modifications statutaires a été élaboré par le Comité de direction, dans le but d'adapter les statuts à la nouvelle loi scolaire et à son règlement d'exécution.

**Centre cantonal de natation.** Le groupe d'accompagnement technique mandaté par le Comité de pilotage de la Conférence régionale en vue de l'élaboration d'un plan de couverture des besoins du district et de l'évaluation ainsi que de l'accompagnement des projets existants a établi un rapport daté du 12 mai 2016 présentant une analyse des besoins dans le district de la Sarine à l'horizon 2030 s'agissant des bassins de natation couverts et ouverts au public. Les conclusions de ce rapport ont été présentées à la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné en date du 16 juin 2016. Suite à cela, le Comité de pilotage de la Conférence régionale et son groupe d'accompagnement technique ont rencontré les différents porteurs ou promoteurs des projets de piscine en cours pour analyser sous l'angle technique les projets présentés. Enfin, au début de l'automne, le Comité de pilotage a décidé de mettre sur pied un second groupe d'accompagnement financier, chargé d'analyser les montages financiers des divers projets connus et de proposer un système de répartition des coûts d'investissement et d'exploitation des divers bassins par les communes du district.

#### 7.1.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance.** La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations ainsi que les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont considérablement occupé le personnel de la préfecture. En collaboration avec la Police cantonale, le Service de l'environnement et la Police du commerce, la préfecture a en outre effectué différentes visites des établissements publics du district, destinées à renforcer la collaboration entre les exploitants et les autorités, ainsi qu'à appréhender la réalité du terrain dans le cadre du traitement des dossiers.

La préfecture a octroyé 3517 autorisations diverses (patentes K, lotos, prolongations et prolongations d'une heure) et 24 autorisations de cortèges, dont plusieurs pour des événements majeurs : Carnaval des Bolzes, 12 heures de l'Auge, Valette, Gay Pride, RIO 2.2, Giron de la Sarine à Ponthaux, Festival « Les Georges », Unifactory, Foire de Fribourg, Heroes Day, etc.

Le Préfet de la Sarine a par ailleurs procédé au renouvellement de l'autorisation annuelle du HC Fribourg-Gottéron et à l'octroi d'une autorisation pour une rencontre sportive internationale (M15 CH vs Hongrie).

**Défense incendie et police du feu.** Les diverses fusions de corps de sapeurs-pompiers menées durant la législature précédente ont permis de réduire le nombre de corps en Sarine de 25 en 2011 à seulement 14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier

---

2016, dont un centre de renfort (CR Fribourg) et 4 corps d'entreprises. Cette réorganisation rend plus efficiente l'action de « soldats du feu » dans le district.

Parallèlement, le bureau spécialisé mandaté en 2015 par l'ECAB sous la supervision de la préfecture de la Sarine, a poursuivi l'analyse de l'organisation de la défense incendie dans six communes du Grand Fribourg (Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne) et de ses perspectives d'évolution à l'horizon 2025..

### 7.1.3 Domaine de la DIAF

**Droits politiques.** Le personnel de la préfecture a été sollicité à de nombreuses reprises en 2016 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Les nouveaux élus communaux ont été assermentés le 16 avril 2016 par le Préfet, puis les autorités communales se sont reconstituées, de même que les organes des différentes associations de communes, pour la nouvelle législature 2016-2021.

**Agglomération.** L'Agglomération de Fribourg a cette année adopté un projet d'agglomération de troisième génération (PA3) qui s'inscrit dans la continuité du précédent projet d'agglomération (PA2). Après son approbation par le Conseil d'Etat, il a été soumis à la fin de l'année à la Confédération pour évaluation. Par ailleurs, comme préconisé dans le Plan de fusion du district de la Sarine, les réflexions relatives à l'extension du périmètre de l'Agglomération, en coordination avec la fusion du Grand Fribourg, vont aboutir à un projet de révision de la loi sur les agglomérations. La préfecture est toujours activement impliquée dans ces travaux menés sous l'égide de la DIAF.

**Fusions de communes.** A la suite des fusions des nouvelles communes de Belfaux et de Gubloux, entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population des communes de Chésopelloz et Corminboeuf ont accepté le 20 septembre 2015 la fusion de leurs deux communes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Durant la dernière législature, ce ne sont donc pas moins de 9 exécutifs communaux, soit près d'un quart des conseils communaux du district, qui ont conduit et mené à terme avec succès un projet de fusion. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le district de la Sarine ne compte en effet plus que 30 entités communales, alors qu'il en comptait encore 36 en 2004. Dans cet élan, des réflexions ont été menées en vue du déclenchement du nouveau processus de fusion du Grand Fribourg, prévu par la loi du 13 mai 2016 modifiant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### 7.1.4 Domaine de la DEE

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** Le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR).

### 7.1.5 Domaine de la DSAS

**Réseau Santé de la Sarine (RSS ; anciennement ACSMS).** Le Réseau Santé de la Sarine, dont les statuts sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a connu sa première année d'existence. Le RSS regroupe désormais le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulances de la Sarine, le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, la Commission de district en matière d'EMS (Codems) et la Commission de district en matière d'aide et de soins à domicile. Suite aux élections communales générales de février 2016, les organes du RSS, ont été reconstitués pour la nouvelle législature 2016-2021.

Durant cette année, un important travail a été fourni pour unifier la gestion des services opérationnels (comptabilité, RH, informatique, etc.) et pour mettre en place un système informatique doté d'un logiciel métier par service. Chacun des services du RSS a également poursuivi la réflexion sur sa réorganisation, tout en développant les synergies entre services. Un travail de fond sur la définition de recommandations de construction dans les EMS du district a par ailleurs été lancé, en collaboration étroite avec la Conférence des directeurs d'EMS de la Sarine.

En juin 2016, les résultats de l'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine, menée conjointement avec la Ville de Fribourg et l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, ont été présentés. Les projections effectuées dans le cadre de cette étude indique notamment que la population des 80 ans et plus pourrait augmenter de moitié d'ici 2025.

Grâce à sa réorganisation de fond et la mise en réseau des services et institutions qui le composent, le RSS a réussi à réduire son budget sans diminuer ses prestations, comme l'ont confirmé les chiffres présentés lors de l'assemblée des

---

délégués du 14 décembre 2016. A cette occasion, le comité de direction a également présenté à l'assemblée une projection du futur plan financier 2017-2021.

#### 7.1.6 Domaine de la DAEC

**Mobilité.** Les travaux menés au sein du groupe de travail portant sur la mobilité dans la région de Haute Sarine sous l'égide de la Préfecture de la Sarine avec l'appui du Service de la mobilité (SMo) ont abouti à une amélioration substantielle de l'offre en transports publics, introduite avec la modification de l'horaire en décembre 2016. Un groupe de travail similaire a continué les réflexions en matière de transports publics pour la région de Sarine Nord.

**Modalités de traitement des demandes de permis de construire.** Comme les années précédentes, les nouvelles modalités de traitement des demandes de permis de construire ont eu pour conséquence un important report de charge sur la préfecture.

Suite au contrôle des permis délivrés par les communes en procédure simplifiée, la préfecture a adressé une quinzaine d'avis quant à la procédure applicable. Parallèlement, la préfecture a procédé à l'ouverture de trente-deux procédures pénales et au prononcé de dix ordonnances pénales.

En outre, tout au long de cette année, la préfecture a participé au groupe de travail « PerCo », qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire, ainsi qu'à diverses séances avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et les autres préfectures en relation avec les modalités de traitement des demandes de permis de construire.

## 7.2 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

### 7.2.1 Généralités

L'année 2016 s'est également révélée très absorbante sur le plan politique. Elle a constitué une période électorale décisive qui a occupé les communes et la Préfecture durant toute l'année. Les conseils communaux ont agité tous azimuts, en raison du nombre de travaux, qui ne cesse de croître. Par ailleurs Ils ont été " sur les dents ", pour faire face à la fin de la législature. Depuis fin avril, les nouvelles conseillères communales et les nouveaux conseillers communaux ont d'abord dû se familiariser avec leur travail. Ainsi, jusqu'en été 2016, la période fut relativement calme. La cérémonie d'assermentation des conseillères et des conseillers communaux du district de la Singine s'est déroulée en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui y a participé en tant qu'invitée d'honneur. Peu après l'assermentation déjà, il a fallu prendre acte de trois démissions émanant de différents conseils communaux..

### 7.2.2 Activités juridictionnelles et de droit administratif

Le tableau ci-dessous (infra 7.8) permet de constater que le volume des tâches juridictionnelles et de droit administratif, est comparable à celui de l'année précédente.

### 7.2.3 Activités aux niveaux des communes, de la région et du canton

En 2016 comme auparavant, la Préfecture et le Préfet ont offert de très nombreuses prestations de services aux communes et aux Associations de communes de la Singine, mais également à différentes citoyennes et différents citoyens. Les offres de conseils et de soutien, ainsi que des travaux de coordination entre les communes constituent, comme jusqu'ici, les tâches principales de la Préfecture.

### 7.2.4 Direction de l'instruction publique, de l'éducation, de la culture et des sports

La transformation du cycle d'orientation de Planfayon (OS Plaffeien) se déroule conformément au plan.

La Région Singine (Region Sense) assume le secrétariat et la comptabilité du cycle d'orientation de la Singine (OS Sense). En sa qualité de membre du comité de direction du cycle d'orientation, le Préfet a participé durant toute l'année aux travaux dudit comité. Il a également soutenu le comité de direction et les communes dans tous les domaines.

---

Les difficultés de coordination entre les transports scolaires et respectivement les TPF et Car Postal SA, ont été résolues. Les plans horaires des centres CO (OS-Zentren) ont été synchronisés avec les horaires des TPF et de CarPostal SA. D'une manière générale, plusieurs parcours scolaires ont pu être intégrés dans les itinéraires standards, ce qui a permis aux communes de réaliser des économies substantielles.

### 7.2.5 Direction de la sécurité et de la justice

La fédération des sapeurs-pompiers du district de la Singine planifie l'élaboration d'un concept pour renforcer la collaboration des différents corps. Un groupe de travail doit mettre en lumière les prestations que les communes souhaitent encore recevoir de la fédération des sapeurs-pompiers. Le rapport annuel des commandants (Kdt-Rapport) des corps de sapeurs-pompiers singinois a fait apparaître la volonté d'approfondir encore la collaboration et même, l'intention de fusionner différents corps de sapeurs-pompiers. Ici aussi un groupe de travail s'emploie à élaborer des formes de collaboration possibles. A ce propos, lors de plusieurs inspections des différents corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se rendre compte de la qualité affichée dans différents petits villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. La collaboration de la Préfecture avec les corps locaux de sapeurs-pompiers, le centre de renfort de Guin et l'ECAB a été intense et excellente tout au long de l'année. Durant l'année 2016, le Préfet du district de la Singine a également représenté la Conférence des Préfets au sein du Conseil cantonal de prévention et de sécurité. Plusieurs communes singinoises ont pris part, sur invitation du Préfet, à trois séances de travail communes avec la police de proximité. Ce genre de collaboration a été apprécié de tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

### 7.2.6 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

La fusion de communes entre Planfayon, Oberschrot et Zumholz a été approuvée par scrutin populaire de ces communes. Cette fusion entrera en force le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Préfet espère que les communes de la Singine centrale, à savoir: Tavel, Saint-Antoine, Alterswil, Heitenried et Saint-Ours, continueront à œuvrer pour réaliser une grande fusion. En 2016, le Préfet a terminé la visite officielle de toutes les communes. Il a pu constater ainsi que dans l'ensemble, les communes du district de la Singine sont bien gouvernées et bien administrées. Par contre plusieurs recours et plaintes ont été déposés contre les conseils communaux. Les communes se sont toutes réunies lors de plusieurs séances pour aborder les sujets les plus divers. On peut constater que les communes collaborent bien dans beaucoup de domaines et ne souhaitent pas réinventer la roue isolément. Il en va de même pour la coordination des prises de position sur les procédures de consultation pendantes. L'association de communes de la Région Singine (Region Sense) joue ici un rôle important.

On enregistre malheureusement déjà trois démissions de membres de conseils communaux en 2016.

### 7.2.7 Direction de l'économie et de l'emploi

La mise en zone définitive du périmètre de Birch (commune de Guin) reste bloquée, alors même qu'il est reconnu par de nombreuses instances comme un site industriel exceptionnel.

Le district de la Singine continue d'être membre de la " Région capitale suisse " et de l'association " Cité de l'énergie suisse ".

En 2016, à la suite d'un audit de renouvellement, l'association de communes Région Singine (Region Sense) a pu confirmer avec succès son label de " Cité de l'énergie suisse ".

### 7.2.8 Direction de la santé et des affaires sociales

La construction de la nouvelle unité stationnaire spécialisée dans la démence déjà approuvée en 2014 à une large majorité, par scrutin populaire, avance conformément au plan.

Les centres d'hébergement pour requérants d'asile de Guin et de Bösinggen ne posent pas de gros problèmes. La transformation du centre fédéral de la Guglera (commune de Giffers) se déroule selon le plan. Un acte de vandalisme (dégâts causés par des inondations) a occasionné un certain retard technique. Le contrat-cadre entre le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, le canton de Fribourg et les communes de Giffers et Rechthalten n'est pas encore conclu.

---

La commission pour le règlement des indemnités forfaitaires continue sa tâche commencée récemment concernant l'examen de toutes les situations à l'aune des directives élaborées par la Conférence des Préfets.

### 7.2.9 Direction des finances

Pas de remarques.

### 7.2.10 Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les problèmes dans le domaine de l'aménagement local, déjà mentionnés dans les rapports annuels des années précédentes sont toujours d'actualité. Beaucoup de plans d'aménagement locaux de plusieurs communes attendent depuis longtemps l'autorisation de la Direction de l'aménagement du territoire.

## 7.3 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

### 7.3.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Gruyère.** En cette année 2016, l'Association du Cycle d'orientation de la Gruyère a assisté à l'émergence du bâtiment du CO de Riaz. Le président du Comité d'école, en lien avec la commune de Riaz, a œuvré afin que les oppositions qui freinent encore les diverses autorisations et permis trouvent une issue favorable. Il est impératif que le bâtiment de Riaz soit à disposition pour la rentrée scolaire d'août 2018.

Les conditions de travail au sein des bâtiments de Bulle et de La Tour-de-Trême deviennent en effet problématiques, avec des pavillons qui arrivent en fin de vie et des élèves qui ne disposent pas de salles permanentes.

Lors de leur assemblée de printemps, les délégués du CO ont approuvé un crédit proche de six millions de francs destinés à réhabiliter la piscine de Bulle, inaugurée en 1973. Les travaux, qui auront lieu dans la première partie de l'année 2017, concernent aussi bien le bassin que les installations techniques.

Le comité d'école – et particulièrement les membres du bureau – ont planché sur la réorganisation de l'administration, avec la volonté de disposer d'une gestion globale du CO de la Gruyère, organisée sur trois sites. Il est envisagé qu'un nouveau poste pour l'administration général soit mis au concours et actif dès la rentrée 2017.

**Collège du Sud.** Au terme de nombreux mois de travaux, l'agrandissement du Collège du Sud a fait l'objet d'une cérémonie d'inauguration. Si la couleur qui habille l'étage supplémentaire est source d'ironie, la façade de verre et de métal fait l'unanimité, au point de transformer le bâtiment en un exemple de l'architecture contemporaine régionale.

**Fondation du Château de Gruyères.** Le Château de Gruyères s'est doté d'un nouveau visage graphique, appelé à se déployer sur tous les instruments de communication. Le site internet a fait l'objet d'un renouvellement complet et répond désormais aux standards d'un site touristique visité par plus de 150 000 visiteurs annuellement. Le site touristique fait face à une concurrence redoutable et doit concentrer ses efforts sur la communication et le renouvellement de son image. Raison pour laquelle l'institution est à la recherche de moyens financiers supplémentaires. C'est une des raisons qui a poussé le Conseil de fondation à revoir la répartition des charges entre l'Etat propriétaire et la Fondation gestionnaire. Envisagé pour 2016, le message adressé au Grand Conseil accompagnant un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le château de Gruyères a été repoussé. Les statuts et le règlement d'organisation, dont la refonte a duré plus longtemps que prévu, devraient être approuvés par le Conseil d'Etat en 2017.

### 7.3.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance.** La surveillance des établissements publics et la gestion des demandes de patentes et de prolongation exigent du temps et de l'énergie de la part de la préfecture. Mais il faut saluer l'esprit de collaboration et de dialogue qui existe entre les partenaires. La prévention, le dialogue et la volonté de régler rapidement d'éventuels problèmes sont les gages d'une gestion efficace de ce domaine.

**Projet de label festif.** Le préfet a poursuivi son engagement dans le cadre du projet de label en milieu festif – projet conduit par l'Association REPER. Ce projet devenu cantonal prend forme et sera officiellement lancé au printemps 2017. Les partenaires se sont entendus sur la procédure d'approbation du label Smart Event.

---

**Défense incendie et police du feu.** Si l'année 2015 fut marquée par quelques crispations autour du projet « Frifire Gruyère », l'année 2016 a été celle de la communication, de la discussion avec certaines communes et avec l'ECAB. La consultation des communes et des corps de sapeurs-pompiers mise sur pied au début de l'année 2016 a engendré des résultats positifs. Sur les 25 communes du district, six ont souhaité obtenir des compléments d'informations ou se sont prononcées négativement. Après une rencontre avec ces dernières, deux communes ont confirmé leur refus du projet alors qu'il était accordé au corps des pompiers regroupant les trois communes de la Sionge (Vuadens, Vaulruz, Sâles) un traitement particulier, prenant en compte sa récente fusion.

De nombreuses discussions ont été également menées avec l'ECAB afin d'harmoniser le projet gruérien avec les perspectives visées par l'établissement cantonal dans le cadre du deuxième volet d'ECALEX. A l'automne 2016, le préfet a pris la décision de mettre en œuvre ce projet, en y intégrant, comme la loi l'y autorise, les communes récalcitrantes.

### 7.3.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** L'idée utopique d'une « commune unique » pour l'ensemble du district de la Gruyère fait son chemin. En décembre 2015, les élus communaux réunis se sont exprimés très majoritairement en faveur d'un approfondissement de l'idée, par 82 % d'avis favorables. Au début janvier 2016 s'est déroulée une consultation des conseils communaux. Si 19 communes approuvaient l'idée d'une étude de faisabilité, six exprimaient des doutes et parfois davantage... Le groupe de travail mis sur pied par l'ARG a pris son bâton de pèlerin et rencontré les six exécutifs communaux, lesquels ont livré leur décision finale après un nouveau débat au sein du conseil. Au final, seules les communes de Corbières et Vaulruz ont maintenu leur position. Ces discussions intervenant au milieu des élections communales et avant les échéances électorales, il fut décidé d'attendre le renouvellement des autorités avant d'engager la suite de la procédure. Le comité de l'ARG en a cependant profité pour engager les études afin de lancer dans les meilleurs délais un appel d'offre destiné à choisir un bureau mandataire. Ce dernier serait appelé à accompagner le Comité de pilotage que le préfet va créer lors de la constitution de la Conférence régionale, selon l'art. 107 de la loi sur les communes.

Destinée dans un espoir initial à susciter le débat au sein des élus et de la population, l'idée a fait l'objet d'analyses complémentaires avec le Service des communes. Car il est évident qu'une telle perspective ne pourra pas s'appuyer sur des recettes déjà connues. Le projet, s'il veut avancer, a non seulement le devoir de l'innovation mais il devra faire preuve de pédagogie et s'assurer l'adhésion des citoyens.

**Aide aux communes.** La cellule juridique de l'ARG, active dès le mois d'avril 2015 au sein du secrétariat régional, est très sollicitée par les communes. La juriste employée à 50 % a rapidement occupé son temps de travail et il s'agira de réfléchir à un éventuel élargissement de l'offre.

**Elections et droits politiques.** L'année 2016 a été rythmée par de nombreuses élections : communes, Grand Conseil, Conseil d'Etat, préfecture. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins. L'équipe préfectorale, conduite par le lieutenant de préfet, a rempli sa mission en répondant aux sollicitations des communes.

### 7.3.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Le préfet a été sollicité à de nombreuses reprises par des entreprises afin de traiter des problèmes liés à l'aménagement du territoire ou à des difficultés de relations avec la commune. Plusieurs séances ont été mises sur pied afin de rassembler, autour d'une même table, tous les partenaires.

**Nouvelle politique régionale (NPR) - Innoreg.** Les services de Innoreg et de la Nouvelle politique régionale ont été sollicités à plusieurs reprises, notamment pour le projet de politique foncière active et pour celui de la valorisation des rives du Lac de la Gruyère.

Le projet de politique foncière active a débouché sur la signature, par toutes les communes du district, d'une convention établissant les règles d'échanges entre les communes en surdimensionnement et les communes désireuses d'obtenir du potentiel constructif. Plusieurs demandes concrètes d'échanges ont été traitées par le bureau d'urbanisme mandaté. D'autre part, l'aide de la Promotion économique fut appréciée afin d'établir un inventaire des parcelles en zone d'activité.

---

Si le préfet a été actif au sein du Comité de pilotage du Plan directeur cantonal, il a également posé les bases pour le lancement d'un plan directeur régional. Le comité de l'ARG en a acquis le principe et lancé les premières recherches afin de déterminer un plan d'action. Le projet est de réaliser le plan directeur régional parallèlement à la mise en place du plan directeur cantonal afin de lancer la procédure de ratification sitôt le plan cantonal approuvé par le Conseil fédéral.

**Tourisme et remontées mécaniques.** L'ARG a poursuivi son engagement en faveur du projet de valorisation du Lac de la Gruyère. Sur la base du soutien accordé par la NPR à la fin de l'année 2015, le projet s'est déployé dans plusieurs directions. Si le concept de mobilité n'a récolté qu'une partielle acceptation des communes concernées, le projet s'est développé vers la mise en valeur d'une nouvelle offre touristique.

L'année 2016 s'est cristallisée, au sein du district de la Gruyère, sur un débat au sujet de l'avenir des remontées mécaniques, et notamment celles de la station de Charmey. Sollicité à de nombreuses reprises par les autorités communales, le préfet a proposé au comité de l'ARG de constituer trois groupes de travail afin de prendre les décisions qui s'imposent en meilleures connaissances de cause. Le premier groupe est appelé à réfléchir aux synergies possibles entre les sociétés gruériennes de remontées mécaniques, en matière de collaborations techniques, de ressources humaines, de marketing... Il lui reviendra également de travailler sur les conditions du renouvellement des concessions qui concerne de manière urgente la société de Charmey mais qui touche d'autres stations également. Le deuxième groupe de travail est invité à réfléchir à l'avenir des activités hivernales dans des stations touchées de plein fouet par le changement climatique. Il devra notamment répondre à la question particulièrement épineuse de la poursuite des activités de ski dans des stations de moyenne altitude. Au troisième groupe de travail reviendra la responsabilité de dessiner un nouveau concept touristique, en s'appuyant sur les conclusions des groupes précédents et en dessinant une réorientation du tourisme régional vers les quatre saisons.

### 7.3.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé et Social de la Gruyère.** A l'occasion des élections des autorités communales, le comité du RSSG s'est reconstitué en anticipant les changements à venir et en intégrant les nouvelles structures issues de la mise en œuvre de Seniors+ et de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales. Ainsi une nouvelle commission des prestations médico-sociales a-t-elle été créée, rassemblant la COSAF et la CODEMS. Afin de conduire la mise en œuvre du Concept d'accompagnement des personnes âgées, il a été jugé préférable que le préfet prenne la présidence du RSSG.

En février 2016, l'assemblée des délégués du RSSG a approuvé à l'unanimité le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée, sur lequel de nombreux groupes de travail avaient œuvré depuis presque quatre années. Le RSSG et toutes les personnes engagées dans cette réforme importante ont accueilli avec satisfaction et reconnaissance le prix « Attitude Réseau » de l'AFIPA et de l'AFAS octroyé en septembre 2016 à l'Organe de Coordination et d'information, qui constitue la première pierre du concept gruérien.

Le préfet a été appelé à présider l'assemblée constitutive de l'Association des EMS intercommunaux de la Gruyère, rassemblant huit communes du centre et de la rive gauche du district. Avec l'ambition de construire un nouvel établissement, en remplacement de trois anciens bâtiments, cette association s'est aussitôt mise au travail. Conjointement, la CODEMS a sollicité une analyse auprès d'un bureau mandataire afin de planifier de manière efficiente les lits EMS au sein du district, selon les règles régies par les nouvelles lois.

### 7.3.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler

### 7.3.7 Domaines de la DAEC

**Permis de construire.** Bien que le nombre de permis de construire délivrés par la préfecture de la Gruyère ait diminué, la pression n'a pas diminué sur ce secteur. La complexité toujours grandissante des dossiers, le nombre croissant des oppositions à traiter, la pression économique sur les entreprises requérantes, la faiblesse des moyens à disposition de la préfecture – un 0,5 EPT de juriste pour traiter l'ensemble des oppositions et des aspects juridiques – voilà les raisons qui rendent tendue la gestion des permis de construire.



---

**Résidences secondaires.** Le préfet a participé à l'élaboration de l'ordonnance cantonale sur les résidences secondaires.

**Transports publics.** La future mobilité en Gruyère et plus largement dans le Sud fribourgeois a fait l'objet d'une attention constante durant l'année 2016. L'ARG a profité des changements liés aux élections communales pour mettre sa commission « Transports et énergie » en ordre de bataille. En souhaitant davantage de synergies entre l'ARG et l'Association MOBUL, il a été décidé de confier la présidence des deux organisations à la même personne.

L'ARG a également participé, par le biais de son président et de sa secrétaire régionale, aux travaux initiés par le Service de la mobilité et les TPF afin de repenser la mobilité publique dans le Sud fribourgeois. Le projet sera mis en consultation au printemps 2017.

**Aménagement du territoire.** Président de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés au sein de l'Association MOBUL et notamment ceux qui concernent le projet d'agglomération de troisième génération, qui, après avoir passé les diverses étapes prévues par la procédure, a été proposé en fin d'année à la consultation des services de la Confédération.

## 7.4 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

### 7.4.1 Domaines de la DICS

**Écoles.** Le Préfet préside l'Assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat (CORM). Il représente les communes du Haut-lac français au sein du comité du cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-lac français.

La CORM a élaboré un concept pour l'introduction de classes offrant un enseignement bilingue. Le Préfet soutient ce projet dans le cadre de ses activités d'encouragement du bilinguisme.

Dans l'Association de communes des cycles d'orientation de Sarine-campagne et du Haut-lac français, des efforts concernant la planification d'un nouveau site d'implantation pour le cycle d'orientation est en cours. Le Préfet soutient les communes du Haut-lac français dans l'optique de ce nouveau site scolaire dans la région de Courtepin.

En raison d'une nouvelle directive concernant la grandeur minimale des cercles scolaires, les cercles scolaires du district du lac que sont Cressier et ABGRU (Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried, Ulmiz) font l'objet de discussions. Le Préfet soutient les communes lors des évaluations à entreprendre à ce sujet.

Durant l'année sous revue, 12 dénonciations ont été faites en raison d'absences injustifiées lors de cours primaires obligatoires (il y en a eu 7 en 2015).

**Orientation professionnelle.** La Commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle, présidée par le Préfet, exerce la surveillance de l'orientation professionnelle dans les cycles d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels, ainsi que du Centre d'information professionnelle (Berufsinformationszentrum BIZ) du district du Lac, à Morat.

**Culture.** Le Préfet apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou à la restauration des biens culturels.

### 7.4.2 Domaines de la DSJ

**Police.** Le Préfet échange régulièrement des informations avec le Commandant de la région nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Il apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concerta avec celle-ci lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur-le-champ (p.ex. dépôts d'amendes).

Concernant les grandes manifestations, plus particulièrement sur le territoire de Morat, le Préfet coordonne les négociations entre la police, les autres forces de sécurité et les manifestants, s'agissant des mesures à prendre pour garantir la sécurité.

---

**Affaires pénales.** En tout 36 plaintes pénales ont été déposées à la préfecture durant l'année sous revue. 28 de ces plaintes ont entraîné une procédure de conciliation. 9 procédures ont été menées à bien. 12 procédures ont échoué. 4 cas étaient encore pendants, en raison d'une suspension provisoire de la procédure. Et 3 étaient encore en suspens à la fin de la période du rapport.

Comparativement à l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a massivement augmenté, pour s'établir maintenant à 3346 ordonnances (soit + 8,00 % par rapport à 3098 ordonnances en 2015 et même +29,39 par rapport aux 2586 cas de 2014). En tout, 52 oppositions ont été formées contre des ordonnances pénales (1.55 %) ; le pourcentage des oppositions a donc légèrement baissé (2.07 % en 2015; 1,82 % en 2014).

Durant l'année du rapport, 4 demandes (contre 5 en 2015) de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général ont été transmises au Service d'application des sanctions pénales et des prisons.

Il a fallu adresser au Service d'application des sanctions pénales et des prisons 490 dossiers (l'année précédente 463) pour non-paiement de l'amende. 182 personnes (149 l'année précédente) ont été radiées du RIPOL.

209 procédures ont été réglées en 2016. 58 dossiers ont dû être classés sans suite, l'adresse ne pouvant pas être découverte.

**Établissements publics et manifestations.** Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et des manifestations, ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps.

La problématique des manifestations concerne, pour l'essentiel, la commune de Morat. C'est en planifiant les occasions minutieusement et en fixant des obligations claires pour les manifestants que cette commune s'efforce de concilier les intérêts de son espace touristique avec les besoins de la population touchée par les émissions sonores.

**Pompiers.** Le Préfet et son lieutenant ont exécuté plusieurs exercices régionaux et procédé à des inspections. Ils ont en outre suivi des cours du canton et du district. Par ailleurs on a développé une activité intense, afin de conseiller les communes et les corps de sapeurs-pompiers en matière de coopération ou de fusion, plus particulièrement pour ce qui touche aux conventions, aux statuts et aux règlements qui s'y rapportent.

Concernant le crédit accordé à la Fédération des sapeurs-pompiers de la région de Morat pour un nouveau local du feu, le Préfet a donné des renseignements sur la procédure à suivre pour prendre les décisions, ainsi que pour la mettre en œuvre le référendum obligatoire.

Au début de l'année du rapport, la nouvelle Conférence des commandants des sapeurs-pompiers du district du lac a été constituée, pour succéder à la Fédération des sapeurs-pompiers du district du Lac qui avait été dissoute. Le Préfet a suivi le réaménagement de la structure.

#### 7.4.3 Domaines de la DIAF

**Élections et votations.** Le Préfet a organisé et exécuté les élections et votations cantonales et fédérales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Après le renouvellement intégral des conseils communaux et généraux, le Préfet a organisé la cérémonie de l'assermentation. Dans son allocution, il a souligné l'importance de l'autonomie communale et la responsabilité que cette autonomie implique, plus particulièrement pour les conseils communaux.

Après l'élection des conseils communaux, la nouvelle commune de Courtepin, fusionnée le 1er janvier 2017, a été confrontée à un recours pour la circonscription électorale de Villarepos. Mais après que le Tribunal cantonal a rejeté ce recours, l'assermentation du nouveau conseil communal a pu intervenir.

**Communes.** Le Préfet a, pour une part en collaboration avec les services officiels compétents, tenu des séances d'information sur divers thèmes ou rédigé des informations écrites. Il conseille les communes pour des questions de procédure de droit.

Finalement il est arrivé de plus en plus souvent que des citoyens des communes utilisent le moyen de la pétition pour faire entendre leur voix sur des affaires qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée communale. Le Préfet a été

---

sollicité à plusieurs reprises tant par les communes que par les pétitionnaires pour dispenser ses conseils sur cette question.

**Fusions de communes.** Décidées les années précédentes, Les fusions des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach avec Morat, ainsi que celles du Bas et du Haut-Vully pour devenir le Mont-Vully sont devenues des réalités. De même, la fusion de Barberêche de Villarepos et de Wallenried, prévue pour la fin de l'exercice, est désormais réalisée.

La commune de Morat a par ailleurs reçu plusieurs demandes de fusion de la part de communes voisines. Les discussions doivent commencer dès 2018. Des entretiens sont toutefois d'ores et déjà en cours, sur les plans intercantonal et intercommunal, concernant un projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec Morat.

Compte tenu des fusions déjà réalisées avec succès, la mise en œuvre du plan de fusions élaboré par le Préfet a déjà bien progressé. Le Préfet a remis à la direction son rapport intermédiaire relatif à la mise en œuvre de la fusion vers la fin de l'année sous revue.

**Association des communes du district du Lac.** Dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le Préfet a pris part aux travaux de l'association, en particulier dans le domaine des transports et de l'aménagement du territoire, ainsi que pour la réalisation de la Zone industrielle stratégique du Löwenberg.

À l'occasion de l'assemblée des délégués du printemps dernier, on a décidé de réaliser les adaptations (essentiellement rédactionnelles) du plan directeur régional, adaptations nécessaires en raison des réserves exprimées lors de l'adoption du plan par le Conseil d'État. La version définitive du nouveau plan directeur est désormais au point.

**Formation des conseillers communaux et du personnel communal.** Le Préfet a participé à la préparation et la réalisation d'un cours d'introduction pour les conseillères communales et les conseillers communaux, organisé par l'Association cantonale des communes. Dans le cadre de ce cours, il a assumé l'enseignement du droit des constructions.

**Encouragement du bilinguisme.** Dans toutes leurs activités, il tient toujours à cœur de la préfecture et du Préfet de tenir compte du bilinguisme dans le district du Lac et de l'encourager. De même que le bilinguisme est une réalité quotidienne à la préfecture, il est essentiel que ce bilinguisme soit réalisé de manière cohérente lors des rassemblements et des manifestations d'information.

#### 7.4.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale (NPR).** De par sa fonction de président de l'Association régionale du Lac, le Préfet s'implique dans la mise au point et la réalisation de projets de la Nouvelle politique régionale. L'incubateur Nord, supporté par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye, a été de nouveau en mesure d'accompagner divers projets prometteurs.

Les études préalables, qui ont été soutenues par des moyens de la Nouvelle politique régionale et qui étaient nécessaires à la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg, se sont achevées avec succès.

Le Festival des Lumières de Morat, projet soutenu par la Nouvelle politique régionale, a pu enregistrer un succès allant bien au-delà des attentes. Les 80'000 visiteurs accueillis pendant les 10 jours qu'ont durés les festivités, ainsi que l'écho médiatique national, se répercutant même au-delà de nos frontières, ont révélé le fait qu'il subsistait une véritable lacune, et que celle-ci a été comblée grâce à cette manifestation.

Le Préfet collabore aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale).

**Région Capitale Suisse.** L'Association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l'Association Région Capitale Suisse et soutient donc, les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette association dans le rôle qui lui revient. En sa qualité de membre du Comité de Région Capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

---

L'Association régionale du lac continue de participer au projet "Sites prioritaires de développement" de la Région capitale suisse, auxquels appartient également la zone industrielle stratégique du Löwenberg. Dans le cadre du rapport de synthèse élaboré par la Région capitale suisse concernant les expériences tirées des sites prioritaires du développement, le Préfet a fourni sa contribution, en rédigeant un article sur le secteur du Löwenberg.

Pour le surplus, le Préfet participe au Groupe de projet de la Région capitale suisse, qui élabore des propositions pour promouvoir le bilinguisme.

**Promotion économique.** En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, (ARL) chargée de la promotion économique dans le district, le Préfet constitue l'interlocuteur privilégié des organisations économiques cantonale et régionale pour la promotion économique.

Dans le cadre du forum de discussions créé par l'ARL pour la promotion économique, durant l'exercice, cette institution a organisé un séminaire destiné aux responsables des communes sur le thème "Comment dynamiser l'économie du district du Lac, quelques options pour agir".

Les travaux en vue de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg sont d'une importance capitale pour la promotion économique. Jusqu'ici, les activités ont porté sur des questions touchant essentiellement à l'aménagement du territoire. Mais sous l'impulsion du Préfet, un groupe de travail a également été mis en place, qui doit élaborer des propositions pour que la région puisse mener une politique active des surfaces. Lors des discussions à ce propos, des participants ont exprimé l'espoir que le canton participerait activement à la politique du territoire pour les zones stratégiques. Le Préfet a eu l'occasion de présenter l'état des travaux de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg, lors d'une réunion du club économique du grand Conseil.

Comme l'année précédente, au cours de l'exercice, le Préfet a de nouveau fourni son appui à différentes communes dans le rapport de celles-ci avec des acteurs économiques. A ce propos, les discussions des propriétaires de l'hôtel du Vieux Manoir avec le Conseil communal ont à nouveau occupé une place importante.

**Tourisme.** L'Association Régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, comme en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du Comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif, en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

**Marché du travail.** Avec son collègue du district de la Singine, le Préfet du district du Lac est membre du conseil de fondation de "deStarts", fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes chômeurs l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des chômeurs.

#### 7.4.5 Domaines de la DSAS

**Mise en œuvre de la planification hospitalière.** Au début de l'exercice, la transformation et la nouvelle construction de l'hôpital de Meyriez-Murten ont pu se terminer dans les délais et dans le respect du budget; les comptes ont même clôturé en dessous des frais budgétisés. L'ouvrage a pu être remis à l'hôpital fribourgeois lors d'une fête d'inauguration.

**Réseau de Santé du district du Lac.** Le Préfet est président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL). Le renouvellement électoral complet des conseillers communaux a entraîné des discussions intenses pour désigner le nouveau Comité du RSL. Une assemblée de toutes les communes du district, convoquées par le Préfet, a permis d'élaborer une proposition de consensus pour la représentation des communes dans ce Comité.

Dans le cadre des discussions concernant l'introduction de Senior +, on a pu constater qu'avec le RSL, le district bénéficie d'une structure qui correspond déjà aux exigences du nouveau système dans les secteurs essentiels.

---

**Coûts de financement et d'investissement des établissements médico-sociaux.** Les discussions entre l'Hospice St.Peter, à Cormondes, et le RSL concernant l'intégration de l'Hospice dans le système des prestations aux EMS du district du Lac, avec remboursement des frais de financement, ont pu être conclues avec succès.

**Soins à domicile.** Le Préfet assume la présidence et le secrétariat de la Commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

#### 7.4.6 Domaines de la DFIN

A la demande de la Direction des finances, le Préfet a organisé une séance d'information pour les communes concernant la Réforme de l'imposition des entreprises III.

#### 7.4.7 Domaines de la DAEC

**Aménagement du territoire.** Le Conseil d'Etat ayant approuvé l'année précédente le plan directeur régional, au cours de l'exercice, on a pu procéder à des modifications (essentiellement rédactionnelles), que rendaient indispensables des réserves soulevées par le Conseil d'Etat lors de son approbation. Puis, le plan directeur a été présenté à l'Assemblée des délégués qui l'a approuvé. Le district du Lac dispose dès lors d'un plan directeur moderne, tenant compte des nouvelles conditions-cadres.

La mise en œuvre du Plan directeur régional exige d'entreprendre en priorité les travaux pour la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg. Le Groupe de travail, présidé par le Préfet, collabore étroitement avec le Service des constructions et de l'aménagement, lequel, pour sa part, coordonne les activités de coopération à ce projet des services cantonaux. En été de l'année sous revue, on a pu présenter les résultats des études préalables réalisées avec l'appui du canton. Les services cantonaux en ont pour l'essentiel approuvé les résultats. Par ailleurs, la région espère que le canton participera à la politique dynamique du territoire pour la zone industrielle stratégique du Löwenberg.

**Constructions.** Comme jusqu'ici, un problème délicat existe, à savoir : la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire a engendré un transfert sur le Préfet d'une part considérable de travail des divers services donnant leur préavis, ce qui a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Étant donné que jusqu'à présent, aucune main d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacité ont été atteintes, voire dépassées.

**Routes.** Il faut saluer avec satisfaction l'intégration du contournement routier de Chiètres dans la liste des projets prioritaires du canton pour le district du Lac.

L'étude préalable de trafic, réalisée pour la zone industrielle stratégique du Löwenberg, a démontré qu'il est possible de mettre en œuvre une solution pour un raccordement à l'autoroute en direction de Berne qui soit indépendante de la réalisation de ladite zone.

**Transports publics.** Au cours de l'exercice, l'offre de transports publics s'est améliorée dans le district du Lac, avant tout car l'intégration des transports scolaires pour le cycle d'orientation de la région de Morat (CORM) est devenu une réalité qui a fait ses preuves. Sous l'égide du Service de la mobilité et en collaboration avec le Groupe de travail régional, d'autres propositions d'amélioration ont été mises à l'étude. Sont examinées en particuliers les liaisons de nuit dans le district, en fin de semaine.

## 7.5 Préfecture de la Glâne

Préfet : Willy Schorderet

### 7.5.1 Domaines de la DICS

**Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne.** Le comité de l'Association du Cycle d'Orientation, s'est engagé sans compter pour expliquer à la population en quoi le projet de la transformation des bâtiments actuels du Cycle d'Orientation de la Glâne et la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine,

---

étaient indispensables pour notre école et comment ils contribueraient à donner à notre district une offre en matière culturelle et sportive indispensable.

En effet, si le nouveau bâtiment servira aux élèves du Cycle d'Orientation de la Glâne, il sera aussi mis à disposition de l'ensemble des élèves des écoles primaires et, en dehors des heures d'école, de toute la population.

Finalement, toutes les communes ont accepté ce projet et les citoyens du district l'ont plébiscité à plus 80 % lors de la votation.

La mise à l'enquête définitive devrait se faire dans le courant du printemps 2017.

Le nouveau « campus » du Cycle d'Orientation devrait permettre d'accueillir dès 2020 jusqu'à environ 1100 élèves.

Comme déjà annoncé, pour le moyen-long terme, tenant compte de l'évolution de la démographie, des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la solution d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveyse, la réalisation d'un nouveau Cycle d'Orientation aux confins des trois districts du Sud.

**Ecoles.** En 2016, deux cercles scolaires ont inauguré de nouveaux bâtiments. Il s'agit des cercles de Châtonnaye – Tornay ainsi que de La Folliaz – Villaz-St-Pierre. Dans le cercle scolaire de La Folliaz – Villaz-St-Pierre, l'organisation permettra d'offrir également un accueil extra-scolaire et ainsi de regrouper au maximum les activités sur un site.

Actuellement, quatre autres cercles scolaires ont des projets d'agrandissement ou de nouvelles écoles.

**Accueil extrascolaire.** La plupart des communes ont mis en place un accueil extrascolaire. Cette offre qui demande un grand engagement des communes est utile et devra s'adapter en fonction de l'évolution de l'école et des besoins de la société.

En 2015 et 2016, quelques communes ont mis sur pied un accueil extra-scolaire durant les vacances. Etant donné le peu de participation, cette offre facultative est pour l'instant abandonnée.

**Paysages éducatifs en Glâne – Transition Glâne.** Le projet Transition Glâne a pour mission de faciliter la transition des jeunes entre l'école obligatoire et l'entrée dans la vie active. Pour ce faire, il se focalise sur les jeunes sans projet socioprofessionnel dès l'âge de 14 ans, notamment les élèves de classes à exigence de base, de développement et à projet professionnel. Le projet Transition Glâne leur propose une offre spécifique de soutien, d'encadrement et de formation facile d'accès. Cette offre permet plus particulièrement aux jeunes de bénéficier de cours de remise à niveau scolaire et d'un suivi socio-éducatif, ainsi que d'expérimenter positivement le milieu professionnel, afin d'augmenter leurs chances d'entrer dans la vie active.

Ce projet était supporté par la Fondation Jacobs, l'Etat de Fribourg et les communes de la Glâne.

La participation de la Fondation Jacobs se termine à la fin de l'année. Pour l'année scolaire 2016/2017, les communes de la Glâne, à travers l'Association du Cycle d'Orientation, ont accepté d'augmenter d'une manière importante leur participation.

Il faut relever que, depuis 2013, plus de 70 jeunes ont bénéficié de ce soutien et que l'association a pu également créer des liens étroits avec des entreprises afin qu'elles acceptent de former également des jeunes qui ont plus de difficultés.

**Bicubic.** Le Bicubic permet de proposer une offre culturelle et sportive qui a conquis les Glânois et bien au-delà. Les améliorations apportées depuis 2015 facilitent l'accueil, le confort des usagers. Il est mieux adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Ce bâtiment, grâce à ces trois halles triples au niveau sportif, est aussi une réponse aux nombreux besoins des sociétés locales et a permis d'organiser plusieurs concours au niveau romand ou suisse.

**Vitromusée et Musée du papier peint.** Le Vitromusée Romont est l'un des rares au monde dédié à l'art fragile et intemporel du vitrail. Il présente aux visiteurs des vitraux du Moyen Âge à nos jours. Le Vitromusée possède aussi une exceptionnelle collection de peintures sous verre (tableaux, meubles, bijoux,...).

---

En 2016, deux expositions temporaires ont permis de découvrir de nouveaux aspects du verre à travers les expositions des artistes Thierry Boisel ou Jochem Poensgen.

**Activités et rencontres culturelles.** 2016 aura été à nouveau un grand cru avec le comptoir de Romont, foire de la Glâne, le carnaval, la braderie, le giron des musiques, la fête de jeunesse, les rencontres sportives et culturelles, l'Open'R et les 20 heures de musique de Romont. Une telle offre ne laisse pas indifférent.

De plus, en 2016, la Glâne a eu le privilège d'organiser la 4<sup>ème</sup> édition de la Bénichon du Pays de Fribourg le deuxième week-end de septembre.

### 7.5.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements publics et ordre public.** Toutes les manifestations se sont déroulées sans incident. Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciées et contribuent au succès des manifestations.

**Gendarmerie, ambulance et Centre de Renfort.** La préfecture relève l'excellente collaboration qui existe avec la gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

**Défense incendie.** La nouvelle organisation du district autour de cinq corps de sapeurs-pompiers intercommunaux donne satisfaction.

Si la Glâne a été dans les premiers districts à répondre aux exigences de FriFire, aujourd'hui nous devons constater que l'évolution et les changements font qu'on devra rapidement évoluer et trouver de nouvelles organisations.

Tenant compte des projets de l'ECAB, le groupe de travail mis sur pied par la préfecture et composé de représentants des communes et des commandants a pour mission première d'analyser comment mieux collaborer entre les corps intercommunaux.

Dans le même temps et après avoir collaboré pour la formation avec le district de la Veveyse, nous allons examiner comment pour l'avenir créer une commission d'instruction à l'échelle des trois districts du Sud fribourgeois.

### 7.5.3 Domaines de la DIAF

**Elections communales.** Les renouvellements des élus communaux en mars 2016 se sont parfaitement déroulés.

Il n'y a eu aucune difficulté à trouver des candidats, même s'il faut relever que dans 8 communes, le nombre de candidats étaient égal ou inférieur au nombre de postes à renouveler.

Le 1/3 des conseillers a changé et 9 syndics sur 19 sont nouveaux.

Quelques semaines après les élections, le préfet a organisé une journée de réflexions et d'échange sur la Glâne de demain. Il s'agissait d'une première dans ce canton. Plus de 90 % des élus et députés ont participé à cette journée. Un tel exercice a permis de définir les lignes directrices pour la nouvelle période administrative. Les participants ont été enchantés. Une telle organisation sera à nouveau mise en place en 2017.

**Fusion de communes.** Si lors de la dernière période administrative de nombreux projets ont été étudiés, il faut constater qu'actuellement il n'y pas de projet concret.

Afin de relancer les discussions, en 2017, le préfet rencontrera tous les conseils communaux dans le but de faire le point sur l'organisation actuelle et future, tenant aussi compte des réponses que les communes devront donner dans les domaines les plus divers comme l'organisation scolaire, l'aménagement du territoire, les pompiers, etc.

La perspective d'avoir cinq communes à moyen terme reste l'objectif prioritaire.

**Droits politiques.** La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Un engagement exigeant et contraignant du personnel de la préfecture, appuyé par le groupe « SyGEV », a permis de former le personnel des communes, de répondre aux nombreuses questions et de rassurer les responsables communaux dans le cadre des tests, des élections communales, puis cantonales.

---

Durant la dernière période administrative 2011-2016, nous avons enregistré trente-cinq démissions, ce qui correspond à un tiers de plus que la période précédente.

En 2016, la préfecture a clos le dossier relatif à un disfonctionnement à l'intérieur d'un conseil communal. Un des conseillers a été sérieusement remis à l'ordre. Suite à cette décision, le renouvellement du conseil a permis qu'une nouvelle équipe se remette en place.

#### 7.5.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Comme ces dernières années, le préfet a rencontré plusieurs responsables d'entreprises et a participé à des conférences et séances de réseautage. En effet, seuls des contacts réguliers avec les responsables des entreprises permettent de connaître les évolutions, les nouveaux besoins et d'être proactif dans notre sphère de compétence.

De son côté, la région Glâne-Veveysse a mis sur pied plusieurs conférences économiques et sur l'environnement.

Suite à la fermeture de l'entreprise Tetra-Pak, plusieurs séances ont eu lieu avec les responsables de l'entreprise et en particulier avec Monsieur Bernard Gendre, directeur du site de Romont, afin de faire le point et connaître les intentions de la société, puis de discuter de son rachat.

Le Grand Conseil a accepté que l'Etat rachète le site de Tetra-Pak.

Cette action a permis de rassurer la société Pharma Focus qui loue actuellement des locaux et qui selon la situation aurait certainement dû déménager.

De plus, par cette décision, le canton contribue de manière active au développement des régions. Ceci nous permet également d'être assurés que ces bâtiments seront utilisés par des entreprises créant une valeur ajoutée et des emplois pour toute une région.

**Innoreg.** Madame Joëlle Nicolet termine sa première année comme directrice d'Innoreg. Plusieurs projets sont en cours comme par exemple la mise en place d'une plate-forme de tourisme collaboratif, la valorisation des rives du lac de la Gruyère, la mise en place d'un réseau de trail, la mise en valeur du patrimoine sacré, le festival des lumières de Morat, etc.

Tenant compte de ses projets, on peut affirmer qu'Innoreg FR est une réponse aux besoins des régions et un complément indispensable au travail mené par le canton.

La collaboration avec le canton, et en particulier avec Monsieur Alain Lunghi, est excellente.

**Armée.** La collaboration avec les responsables de la place d'armes de Drognens est excellente. Il est régulièrement discuté des projets et des changements.

#### 7.5.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé de la Glâne (RSG).** Au 1<sup>er</sup> avril 2016, la direction du réseau santé de la Glâne a été confiée à Monsieur Xavier Buchmann.

Les travaux de réalisation du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont se poursuivent et l'inauguration du nouvel établissement est fixée au printemps 2017.

De plus, afin de favoriser le maintien à domicile, nous allons pouvoir proposer aux personnes âgées du district de prendre en charge leur linge et de le traiter dans le cadre de la nouvelle blanchisserie.

En parallèle, les discussions avec la commune de Siviriez et les réflexions sur la transformation du home de Siviriez se poursuivent. Un projet devrait aboutir en 2017.

**HFR.** Les relations avec les responsables de l'HFR sont très bonnes. Des rencontres régulières ont lieu entre les directions afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de coordonner au mieux les synergies qui peuvent se mettre en place entre nos deux institutions.

**Médecins - Cabinets de groupe.** Les réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe se poursuivent avec la collaboration de l'HFR. Comme nous n'avons pas de locaux, nous sommes actuellement en discussion avec un privé pour trouver une solution.



---

**Fondation Handicap Glâne.** Le préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La Fondation, grâce au soutien de l'Etat, a pu, en 2016, réaliser un concours pour la construction d'un centre de compétence unique. En effet, ce site accueillera non seulement une école pour mineurs en situation de handicap et un foyer résidentiel, mais aussi le siège des Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse et un cabinet d'ergothérapie. Les travaux devraient débiter en 2017.

#### 7.5.6 Domaines de la DFIN

**Informatique des communes – CommuNet.** En 2016, plusieurs communes ont remis en cause leur participation dans le projet CommuNet. En effet, ces dernières années les relations entre les différents partenaires se sont compliquées et plusieurs problèmes non réglés créent des mécontentements.

Le fait que quelques communes ont résilié le contrat qu'elles ont passé avec CommuNet risque d'avoir des conséquences financières importantes sur les autres communes. Ces changements pourraient remettre en cause l'ensemble du projet à moyen terme.

#### 7.5.7 Domaines de la DAEC

**Dossiers de permis de construire.** Le personnel fait un travail considérable pour régler les demandes de permis dans les meilleurs délais.

C'est avec impatience et intérêt que nous attendons la finalisation du projet PERCO et du programme FRIAC qui devraient faciliter la gestion des demandes de permis de construire.

La préfecture appuie régulièrement les communes en étant à disposition pour tout renseignement et par l'organisation de séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

**Transports publics.** Comme déjà demandé à plusieurs reprises, il est indispensable que l'Etat s'engage dans le cadre du projet « PRODES 2030 » pour assurer une offre depuis Romont sur Lausanne et Genève avec une cadence à la demi-heure. En effet actuellement, l'offre est mauvaise et doit être améliorée. Cet engagement de l'Etat est indispensable pour garantir l'attractivité du rail dans notre région.

## 7.6 Préfecture de la Broye

Préfet : Christophe Chardonnes

### 7.6.1 Domaines de la DICS

**Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos :** Après la décision de l'assemblée des délégués de créer un troisième site à Cugy, il s'est agi de définir les bases du projet et de lancer un concours visant à disposer, à la rentrée 2020, d'un nouveau site pouvant accueillir 400 élèves. Pour le reste, la mise en œuvre de la nouvelle législation scolaire se précise et implique des ressources supplémentaires afin d'être en mesure de mener de front les nombreux dossiers qui en découlent (révision des statuts de l'association et des règlements scolaires, transports, etc.).

**Gymnase intercantonal de la Broye :** Le projet d'extension du Gymnase se précise avec une première esquisse marquée du sceau de l'austérité. Gageons que le projet final prendra davantage en compte la beauté du site et ses caractéristiques architecturales ainsi que les besoins d'une population qui est plus que jamais attachée à son Gymnase.

**Fondation Pro Vallon :** Le Musée romain de Vallon fait preuve d'un beau dynamisme dans un contexte qui reste difficile. Il occupe une place importante dans l'offre culturelle de la région et propose une large palette d'activités, d'ateliers et d'expositions. Il travaille également en étroite collaboration avec le Musée romain d'Avenches, avec la perspective de favoriser la construction dans la Broye d'un Musée romain intercantonal qui pourrait enfin abriter tous les trésors gallo-romains découverts dans notre région.

**Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye :** L'évolution des besoins et la possibilité de répondre rapidement aux attentes restent au cœur des préoccupations de la Commission de

---

surveillance. La Commission a développé un projet pilote visant à renforcer la collaboration entre les thérapeutes et les milieux scolaires et permettre ainsi de répondre plus efficacement aux demandes d'intervention et de traitement.

**Collaboration scolaire intercantonale** : La possibilité de créer des cercles scolaires bicantonaux de droit scolaire cantonal et de faciliter ainsi les conditions de scolarisation d'enfants domiciliés dans des régions pénalisées par le découpage cantonal reste d'actualité. Les communes fribourgeoises de Murist et Vuissens et les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz ont ainsi poursuivi, avec le soutien des deux cantons, leurs réflexions.

**Estavayer2016** : Ce fut incontestablement l'un des moments forts de l'année. La région s'est montrée à la hauteur de l'évènement et peut être fière d'avoir relevé ce formidable défi. Plus de 255 000 passionnés de lutte ont assisté à des compétitions haletantes et partagé des moments de convivialité, auxquels s'ajoutent les quelque 25 000 personnes qui avaient visité le site avant même le début des festivités. Il revenait à la Préfecture de la Broye d'assurer le pilotage et la coordination de l'ensemble des prestations étatiques des cantons de Fribourg et de Vaud afin que soient réglés dans une seule et même autorisation les différents aspects de la manifestation. La mission a été remplie en parfaite collaboration avec les organisateurs, les différents services des deux cantons et les gendarmeries cantonales.

### 7.6.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements et manifestations publics** : L'activité des établissements publics du district a fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la Préfecture, s'agissant plus particulièrement des changements d'exploitant et du respect des conditions d'exploitation. Quand bien même le contexte économique ne favorise pas l'essor des bistrotts de campagne, le nombre d'établissements publics demeure relativement stable. La gestion des manifestations publiques d'importance a nécessité également un engagement significatif de la Préfecture, avec le précieux concours de la Gendarmerie cantonale.

**Sapeurs-pompiers** : La naissance des communes de Belmont-Broye, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et d'Estavayer, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Fétigny et des Verdières, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, apportent au projet Frifire Broye ses dernières composantes. Le district comptera ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sept corps de sapeurs-pompiers alors qu'il en comptait 27 à l'origine du projet.

### 7.6.3 Domaines de la DIAF

**Votations et élections** : La Préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux avec une mobilisation particulière du personnel les jours de scrutin. La préparation des élections communales et cantonales a nécessité un engagement significatif, s'agissant plus particulièrement de la formation des secrétaires communaux et de la préparation des scrutins. La Préfecture a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections retardées (Cheyres-Châbles, Estavayer et Surpierre) ou complémentaires. Cela étant, le nouveau système de gestion électronique des élections et votations (SyGEV) a grandement facilité les travaux de dépouillement et il convient de s'en réjouir.

**Renouvellement des autorités** : Le renouvellement des autorités se sera fait en trois étapes avec, le 5 décembre 2015, l'assermentation des nouveaux élus de la commune fusionnée de Belmont-Broye, le 16 avril 2016, l'assermentation des personnes élues lors des élections générales des mois de février-mars (15 communes) et, le 28 novembre 2016, l'assermentation des nouveaux élus des communes fusionnées de Cheyres-Châbles, Estavayer et Surpierre. Ce sont ainsi 120 conseillers communaux et 210 conseillers généraux qui entreront en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Fusions de communes** : Cette année de renouvellement des autorités communales n'était guère propice aux projets de fusion de communes et, comme il fallait s'y attendre, il n'y a eu ni annonce, ni projet. Seule la mise en œuvre de la nouvelle commune d'Estavayer a occupé les esprits et un grand travail a été accompli pour faciliter l'entrée en force d'une commune qui comptera au 1<sup>er</sup> janvier 2017 près de 10 000 habitants. Le district de la Broye comptera ainsi 19 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, contre 30 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Association des communes de la Broye (Ascobroye)** : Le préfet a participé aux séances de comité et aux assemblées générales et prêté son concours aux différents travaux de l'Association, s'agissant plus particulièrement de l'aménagement du territoire et des écoles de musique.

#### 7.6.4 Domaines de la DEE

**Communauté régionale de la Broye (Coreb) :** La Communauté régionale de la Broye a œuvré au renforcement des collaborations intercantionales ainsi qu'au développement économique. La création d'emplois reste ainsi l'un des principaux objectifs de la région, tout comme le développement des transports publics.

**Aéropôle :** Le développement de l'Aéropôle se poursuit et les perspectives restent favorables malgré les difficultés rencontrées par la société Swiss Space Systems (S3). Sur le terrain, les infrastructures nécessaires à l'exploitation civile sont terminées. De nombreux contacts ont pu ainsi être établis tant et si bien que le futur de ce projet s'annonce sous les meilleurs auspices.

**Organe de concertation :** Né de la mise à l'enquête du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne, cet organisme permet de traiter avec les différents partenaires (Coreb, commune de Payerne, cantons, exploitants, communes riveraines) les aspects civils de l'exploitation de l'aérodrome. Cela étant, dès lors que le règlement d'exploitation civile est désormais sous toit et que les tensions se sont apaisées, il est temps de regrouper cet organisme avec le Groupe de contact, qui traite du volet militaire de l'exploitation de l'aérodrome. Ceci sera chose faite début 2017.

**Nouvelle Politique Régionale (NPR) :** Sous l'impulsion de sa nouvelle coordinatrice, Mme Joëlle Nicolet, la plateforme des Régions InnoReg FR poursuit son action visant à favoriser et soutenir des projets susceptibles de recevoir une aide NPR. Le district de la Broye bénéficie notamment d'une aide NPR pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye.

**Elanco :** Suite à la décision du groupe Elanco de cesser ses activités de recherche sur le site de St-Aubin et de mettre en vente ses différents actifs immobiliers, une task force a été créée afin d'accompagner et de favoriser la valorisation du site. L'enjeu est de taille puisque ce sont quelque 277 000 m<sup>2</sup> de terrains en zone d'activité, dont plus de 150 000 m<sup>2</sup> non encore construits, et 986 000 m<sup>2</sup> de terrains agricoles. Ces actifs devraient finalement être repris par le canton, ce qui ne manquera pas d'offrir à la région de belles perspectives de développement.

#### 7.6.5 Domaines de la DSAS

**Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye :** Les travaux d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, avancent rapidement si bien que le nouveau bâtiment de 60 lits devrait être disponible en mai 2017. Il s'agira ensuite de procéder à la transformation des anciens bâtiments, réservés essentiellement aux services et à l'animation. Le projet de transformation et d'agrandissement de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-lac, suit également son cours avec l'objectif de pouvoir déposer une demande de permis de construire début 2017. Le projet de regroupement des services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise a également connu une étape significative avec le feu vert des deux organismes pour lancer les travaux de regroupement. Le projet Infirmière Mobile Urgences-Domicile (IMUD) visant à optimiser la continuité des soins 24/24 entre le domicile et l'hôpital est maintenant réalité et les premiers échos sont très favorables. Cette fin d'année aura également permis de finaliser le projet de libre accès des EMS de la Broye à des résidents tant fribourgeois que vaudois; ce libre accès sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceci après plus de 15 ans de gestation.

**Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) :** Sous l'impulsion de son nouveau directeur, l'Hôpital intercantonal de la Broye a retrouvé toute sa sérénité et de nombreux projets ont connu des développements significatifs, parmi lesquels le développement des infrastructures et la stratégie.

**COSAF :** La Commission a traité les demandes d'indemnité forfaitaire. Un montant de plus de 720 000 francs est ainsi alloué chaque année aux proches qui s'occupent d'une personne impotente domiciliée dans le district de la Broye.

#### 7.6.6 Domaine de la DFIN

**Informatique :** La Préfecture reste attentive au développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers

---

### 7.6.7 Domaines de la DAEC

**Association de la grande cariçaie** : L'Association a poursuivi ses travaux d'entretien des marais, de suivis scientifiques de la faune et de la flore et d'accueil et d'information du public. La qualité de son travail est saluée aujourd'hui par l'ensemble des partenaires.

**Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud** : La Commission paritaire peut se réjouir du dialogue qu'elle a instauré entre les différents acteurs de la rive sud; elle poursuit son bonhomme de chemin sans pour autant disposer d'un mandat très clair des cantons (de Fribourg et de Vaud) qui l'ont pourtant instaurée.

**Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf** : La Commission a assuré le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, tout en portant une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

**Plan directeur intercantonal** : Malgré les embûches, les travaux ont repris. Les nouvelles dispositions fédérales et leur application par les cantons de Fribourg et de Vaud devraient déboucher sur un document plus synthétique. Il convient de s'en réjouir tant le projet devenait au fil des ans et des allers-retours indigeste. Il devrait ainsi pouvoir être finalisé courant 2017 pour devenir l'outil majeur du développement régional.

**Transports publics** : Les efforts de la région en matière de transports publics se poursuivent avec la mise en œuvre du programme de développement du RER Vaud, s'agissant plus particulièrement de la ligne longitudinale Lausanne – Avenches, et de la refonte des lignes et des horaires de bus des régions de Valbroye, Lucens et Moudon, ceci en collaboration avec les districts voisins de la Glâne et de la Veveyse. Par ailleurs, la région s'emploie à sensibiliser la population aux nouvelles offres dans la perspective de futurs développements.

**Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye** : L'Entente intercommunale a conduit une étude visant à démontrer la faisabilité du projet et le potentiel du site. Celle-ci devrait être transmise au canton début 2017 afin que celui-ci se positionne clairement et qu'une feuille de route puisse être établie.

**Aérodrome militaire de Payerne** : Le Groupe de contact peut se réjouir des excellentes relations que la région entretient avec les Forces aériennes, quand bien même il déplore les difficultés rencontrées dans le développement de nouvelles places de travail sur l'aérodrome de Payerne. Cela étant, dès lors que le règlement d'exploitation militaire est désormais sous toit, il est temps de réunir dans une seule et même entité le Groupe de contact et l'Organe de concertation, qui traite du volet civil de l'exploitation de l'aérodrome. Ceci sera chose faite début 2017.

## 7.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

### 7.7.1 Domaines de la DICS

**Cycle d'orientation de la Veveyse**: Le CO a maintenu le niveau de qualité de formation qu'on s'attache à lui reconnaître, loin à la ronde.

L'énorme chantier de la construction et des transformations, décidées par les 9 communes membres de l'Association, ont débuté, au début des vacances d'été. Budget: quelque 30 millions de francs.

**Bibliothèque publique de la Veveyse (BPV)**: Par le fait des travaux mentionnés ci-dessus, les communes seront probablement contraintes de déménager provisoirement une bibliothèque publique très fréquentée.

**Ecoles primaires**: Les discussions sur les modalités d'application de la nouvelle loi scolaire vont bon train.

De son côté, la commune de La Verrerie a inauguré un magnifique bâtiment, abritant une nouvelle école et une salle de sports.

**Atelier Jeunesse (AJV) et Paysages éducatifs en Veveyse (PEV)**: Si l'Atelier répond aux attentes des jeunes en âge de CO et plutôt proches du chef-lieu, Paysages éducatifs en Veveyse a l'ambition de prendre le relais pour la tranche

---

d'âge suivante et pour celles et ceux qui ont davantage de difficultés à rejoindre Châtel-St-Denis par leurs propres moyens.

À noter que les communes de Bossonnens et d'Attalens poursuivent des expériences très intéressantes en matière de politique de la jeunesse, la première avec Bossonn'ensemble, la seconde avec les très fréquentés Midnight Games.

**Association Tous unis contre la violence:** Après une quinzaine d'années de bons et loyaux services, l'Association Tous unis contre la violence (TUCV) a été dissoute. Ses actifs, soit quelque CHF 10'000.00 ont été versés intégralement à PEV et à l'AJV, deux structures qui poursuivent des objectifs similaires à ceux qui ont fait les beaux jours de Tous unis contre la violence.

**Culture:** Avec Univers@lle, bel outil de travail s'il en est, le district présente, chaque année, une saison culturelle.

### 7.7.2 Domaines de la DSJ

**Police cantonale:** Le préfet fribourgeois est responsable de la sécurité et de l'ordre public dans son district. Si d'aucuns ont tendance à l'oublier, ce n'est pas le cas de la Police cantonale, ni de la Gendarmerie.

Les rapports que le préfet entretient avec ces derniers sont des rapports privilégiés, à l'instar des relations, excellentes, que le préfet entretient, plus près de lui, avec le CIG Sud et, encore plus près, avec la Police de proximité.

**Autorisations de manifestations:** C'est dans l'état d'esprit foncièrement positif, relevé ci-dessus, que le préfet s'adjoint les compétences de la Police cantonale, lors des phases préparatoires des grandes manifestations, celles-là mêmes qui requièrent une coordination et une collaboration accrue entre tous les services présents ensuite sur le site.

Du moment que le travail préparatoire se fait très sérieusement, en suivant un formel strict, c'est ensuite en toute connaissance de cause que le préfet délivre l'autorisation souhaitée.

**Protection incendie et contre les éléments naturels:** La tendance à la baisse constatée ces dernières années en matière de lutte contre les incendies se confirme, fort heureusement.

À l'inverse, il en va tout autrement des interventions pour lutter contre les éléments naturels, ces derniers ayant une fâcheuse tendance à augmenter: intempéries, ouragans, inondations sont ainsi désormais familiers du monde des sapeurs-pompiers.

Du côté des fédérations, un vent favorable voudrait réunir les trois districts du Sud pour ce qui concerne l'instruction. C'est là une vraie bonne idée.

**Protection de la population (ORCOC):** En prenant en compte les nouveaux élus communaux, le Conseil intercommunal de conduite (CIC) a été reconstitué. Toutefois, le district se cherche toujours un chef pour l'Organe intercommunal de conduite (OIC).

**Justice:** Le préfet a eu son entretien annuel avec le président du Tribunal d'arrondissement. La collaboration fonctionne à merveille et les rapports sont cordiaux. Il en va d'ailleurs de même avec le Ministère public.

### 7.7.3 Domaines de la DIAF

Rattaché administrativement à elle, le préfet a des contacts réguliers avec la Direction des institutions et, plus particulièrement avec le secrétaire général.

Cette collaboration fut particulièrement utile, d'autant avec l'absence de longue durée du lieutenant de préfet et les remplacements qu'il a fallu mettre en place pour la pallier.

**Les communes:** Les neuf communes du district ont vécu une année de transition. En effet, les élections communales ont vu leur lot habituel de changements.

Le 16 avril 2016, les nouveaux conseillers communaux et généraux de la Veveyse, 145 en tout, étaient solennellement assermentés. À noter, ce n'est pas anodin, que 6 syndics sur 9 se retiraient.

2016 a donc vu se multiplier les assemblées constitutives, les communes ayant proposé leur lot de nouveaux délégués appelés à les représenter dans les différentes associations.

---

Probablement un peu plus qu'à l'accoutumée, les communes ont «utilisé» la Préfecture pour obtenir les renseignements utiles à leur gestion.

**Conférence des syndics:** La Conférence des syndics, créée en 1998 par le préfet, s'est réunie une fois par mois, environ.

**Le préfet, instance de recours:** Force est de l'admettre, la judiciarisation des dossiers est rampante. Les décisions communales, plus qu'autrefois, sont l'objet de recours.

**Conférence des préfets:** Le préfet de la Veveyse est président de la Conférence des préfets depuis 2010.

Dans ce cadre, une première rencontre des préfets francophones a été organisée sur Fribourg.

#### 7.7.4 Domaines de la DEE

**Promotion économique fribourgeoise (PEF):** Le directeur de la PEF a rencontré les préfets, dans la perspective, imminente, de la détermination des zones d'activité (ZAC).

**Région Glâne-Veveyse (RGV):** Président de la RGV depuis une quinzaine d'années, le préfet, associé à son collègue glânois, a utilisé cette structure régionale pour concocter, à l'attention des communes-membres, tout ce qui est susceptible de contribuer à leur développement.

L'essentiel du travail de fin d'année 2016 a concerné la préparation détaillée préalable au Programme de développement régional (PDR), dont la Région veut impérativement se doter pour anticiper sur les défis de l'avenir et pour permettre, pourquoi pas, de jeter les bases d'un autre PDR, le plan directeur régional.

Une «radiographie» très détaillée de chacun des deux districts est ainsi en cours de réalisation.

**Service de l'énergie (SdE):** Que ce soit via la Région, justement, voire via la Conférence des préfets, les contacts ont été aussi nombreux qu'intéressants avec le chef de service. En partenariat avec le SdE, la RGV a organisé plusieurs publications, ainsi que des visites très intéressantes, par exemple auprès de Energiepark – Guin – Düdingen.

**Innoreg.FR:** Chaque district compte sur les compétences de la nouvelle directrice pour confectionner des projets qui soient NPR compatibles.

**Tourisme:** Le tourisme en général, le tourisme veveysan en particulier, doivent trouver un nouveau souffle, de nouvelles idées. Les présidents des Offices du tourisme font d'ailleurs partie intégrante du comité de la RGV.

#### 7.7.5 Domaines de la DSAS

**Le Réseau santé et social de la Veveyse (RSSV):** Le RSSV a atteint sa vitesse de croisière. Dans le bâtiment de l'ancien hôpital, il a géré l'aide et les soins à domicile, les services de puériculture, des ambulances et des curatelles.

Qui plus est, il loue certains de ses espaces libres aussi bien au Centre médical de la Veveyse (CMV), qu'aux EMS, dont les bâtiments sont en transformation.

Le Centre médical, justement, a offert de belles perspectives de prises en charge sanitaires pour les habitants de la région et a affiché une santé de fer.

**Social:** Les travaux de réfection des deux EMS se sont échelonnés sur l'ensemble de l'année. Ils sont à bout touchant, en ce qui concerne le Châtelet, à Attalens. Quant à la Maison St-Joseph, à Châtel-St-Denis, les nouveaux locaux sont terminés, les résidents logés. Reste l'ancien bâtiment qui, tout au long de 2017, sera en transformations.

**Logement en structure intermédiaire (LSI):** Afin d'utiliser au mieux les surfaces à disposition sur le site de l'ancien hôpital Monney, la commune de Châtel-St-Denis, le RSSV, ainsi qu'un privé doivent maintenant élaborer un PAD.

Les LSI projetés ne peuvent pas être mieux placés, à proximité immédiate du RSSV, du centre-ville et de la gare.

#### 2.1.6 Domaines de la DFIN

**RIE 3:** La réforme de l'imposition des entreprises a fait l'objet d'une soirée d'information donnée par la Direction et organisée, pour les aspects concrets, par les districts de la Glâne et de la Veveyse.

### 7.7.6 Domaines de la DAEC

**Service des constructions et de l'aménagement du territoire (SeCA):** Le travail de ce service est probablement le plus exposé et le plus complexe, ce qui permet d'emblée d'excuser un bon nombre de retards ou de problèmes.

Ajouté à cela, il faut dire que le développement s'est non seulement poursuivi, mais qu'il a entraîné avec lui son lot de complexités supplémentaires, à un point tel que les dossiers, même simples parfois, ont une fâcheuse tendance à la judiciarisation.

Service de la mobilité (SMo): La collaboration avec le Service de la mobilité, à l'instar de celle avec le chef de service, est excellente.

Les enjeux sont énormes pour la Veveyse, notamment en ce qui concerne la gare de Palézieux.

**TPF:** La collaboration est, là également, au top niveau.

### 7.7.7 Chancellerie

À noter, même si d'aucuns craignent le pire, que SyGEV a remarquablement bien fonctionné.

Quant aux craintes liées à la première utilisation du double Pukelsheim, elles ont très vite été dissipées.

Il faut saluer le travail remarquable des spécialistes.

## 7.8 Tableau des statistiques

|   | Sarine |       | Singine |       | Gruyère |       | Lac  |       | Glâne |       | Broye |       | Veveyse |       |
|---|--------|-------|---------|-------|---------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|
|   | 2016   | 2015  | 2016    | 2015  | 2016    | 2015  | 2016 | 2015  | 2016  | 2015  | 2016  | 2015  | 2016    | 2015  |
| Plaintes et dénonciations                       | 7685   | 8 191 | 1477    | 1 492 | 2555    | 2 887 | 3382 | 3 155 | 405   | 521   | 924   | 977   | 559     | 541   |
| Tentatives de conciliation:                     |        |       |         |       |         |       |      |       |       |       |       |       |         |       |
| <i>ayant abouti</i>                             | 174    | 223   | 17      | 24    | 43      | 47    | 9    | 25    | 25    | 23    | 17    | 25    | 20      | 20    |
| <i>ayant échoué</i>                             | 76     | 94    | 8       | 12    | 37      | 47    | 12   | 24    | 15    | 9     | 23    | 37    | 16      | 15    |
| Ordonnances pénales:                            |        |       |         |       |         |       |      |       |       |       |       |       |         |       |
| <i>définitives</i>                              | 7366   | 7 773 | 1433    | 1 430 | 2382    | 2 701 | 3294 | 3 034 | 365   | 475   | 870   | 899   | 510     | 497   |
| <i>frappées d'opposition</i>                    | 28     | 37    | 12      | 20    | 50      | 54    | 52   | 64    | 0     | 7     | 14    | 15    | 13      | 11    |
| Recours administratifs                          | 46     | 58    | 17      | 21    | 24      | 34    | 15   | 12    | 14    | 16    | 16    | 29    | 6       | 9     |
| Permis de construire                            |        |       |         |       |         |       |      |       |       |       |       |       |         |       |
| <i>délivrés</i>                                 | 517    | 550   |         | 338   | 418     | 500   | 275  | 279   | 204   | 201   | 291   | 340   | 155     | 156   |
| <i>Refusés</i>                                  | 4      | 0     |         | 0     | 8       | 9     | 2    | 0     | 6     | 5     | 5     | 1     | 7       | 1     |
| <i>Annulations de demandes de permis</i>        | 6      | 5     |         | 3     | 7       | 18    | 6    | 4     | 5     | 5     | 6     | 6     | 1       | 2     |
| Permis de chasse                                | 794    | 844   | 289     | 286   | 643     | 596   | 140  | 155   | 316   | 297   | 208   | 205   | 296     | 291   |
| Permis de pêche                                 | 2265   | 2 209 | 1528    | 1 529 | 1778    | 2 304 | 4004 | 4 362 | 287   | 342   | 846   | 703   | 219     | 217   |
| Permis et impôts pour les chiens                | 3252   | 3 981 | 2496    | 2 689 | 3256    | 3 198 | 1885 | 2 001 | 1951  | 1 938 | 2352  | 2 314 | 1510    | 1 498 |
| Mises en bières                                 | 30     | 27    | 1       | 2     | 5       | 9     | 1    | 0     | 0     | 2     | 2     | 2     | 0       | 2     |
| Autorisations diverses                          | 3517   | 3 052 | 950     | 1 027 | 2131    | 2 261 | 1325 | 1 327 | 829   | 803   | 1078  | 1 060 | 501     | 533   |
| Privation de liberté ( <i>mandat d'amener</i> ) | 43     | 36    | 1       | 2     | 35      | 39    | 6    | 6     | 12    | 14    | 1     | 3     | 1       | 0     |
| Autorisations d'installer un                    | 5      | 2     | 0       | 0     | 2       | 2     | 0    | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 1       | 1     |

|                              | Sarine | Singine | Gruyère | Lac | Glâne | Broye | Veveyse |   |   |   |   |   |   |
|------------------------------|--------|---------|---------|-----|-------|-------|---------|---|---|---|---|---|---|
| système de vidéosurveillance |        |         |         |     |       |       |         |   |   |   |   |   |   |
| Admises                      | 5      | 2       | 0       | 0   | 2     | 1     | 0       | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| refusées                     | 0      | 0       | 0       | 0   | 0     | 1     | 0       | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

## 8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : Pascal Toffel

### 8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2016 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Du côté de la formation professionnelle, une évolution du nombre d'apprentis et des personnes en formation a été enregistrée. La hausse est significative plus spécialement du côté de la formation agricole.

Grangeneuve a accueilli plus de 150 personnes dans le cadre du Forum FILAGRO, la journée sur les filières agroalimentaires (lait et viande). La manifestation a permis de présenter les résultats des études des différents secteurs de production du canton de Fribourg.

Le Centre de conseils agricoles a mis sur pied ou collaboré à la mise en place de formations dans le cadre de l'Année internationale des légumineuses. Il a assuré l'organisation des Journées des fromages suisses AOP, qui ont eu lieu sur trois jours. La manifestation, qui a attiré quelque 7000 visiteurs, a pu se tenir grâce à la participation active de tous les collaborateurs et collaboratrices de Grangeneuve.

Le 17 mars 2016, le Grand Conseil a adopté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre de 12 millions de francs pour la construction d'une nouvelle ferme laitière, la transformation du rural existant et l'extension de la halle de technologie agroalimentaire sur le site de Grangeneuve. La réaffectation de « La Grange Neuve » ainsi que les investissements sur le site de la ferme bio de Sorens ont été présentés dans le même message et accueillis favorablement par le Grand Conseil.

### 8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1126 élèves (1005 en 2015-2016).

#### 8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

| Formation   | Nombre d'élèves/candidats |      |
|---|---------------------------|------|
|   | 2016                      | 2015 |
| Apprentissage agricole (CFC et AFP)   | 271                       | 246  |
| Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)                                   | 56                        | 56   |
| Apprentissage horticole (CFC et AFP)  | 139                       | 148  |
| Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes                  | 38                        | 43   |
| Cours préparatoires à l'examen professionnel final pour maîtres jardiniers/ères | 18                        | 27   |
| Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden                 | 33                        | 16   |
| Cours préparatoire au brevet fédéral agricole                                   | 81                        | 84   |
| Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole                                  | 36                        | 28   |
| Ecole de commerce, 20 semaines  | 12                        | 11   |
| Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique                              | 45                        | 37   |

L'évolution du nombre d'apprentis agricole est à la hausse. Cette tendance est réjouissante. Une particularité de la formation agricole est d'être à cheval sur les deux côtés de la Sarine. Un apprenti peut travailler dans une entreprise alémanique et suivre les cours en français et vice et versa. Un pas supplémentaire sera franchi dès 2017, avec



l'ouverture d'une classe bilingue et des cours donnés dans les deux langues. Cette nouvelle offre de formation renforce la position de Grangeneuve dans la formation agricole suisse.

En collaboration avec le service civil, Grangeneuve a mis sur pied un cours d'entretien des alpages et accueillera dès le printemps 2017 une centaine de jeunes qui viendront suivre cette formation. Ces civilistes seront ensuite affectés dans tout le pays et contribueront à la sauvegarde du paysage cultivé et à la promotion de la biodiversité dans les alpages.

### 8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

| Formation  | Nombre d'élèves/candidats |      |
|--|---------------------------|------|
|  | 2016                      | 2015 |
| Gestionnaire en intendance, formation modulaire                            | 33                        | 25   |
| Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne   | 24                        | 15   |
| Apprentissage en intendance (CFC et AFP)                                   | 63                        | 76   |
| Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)                         | 111                       | 115  |
| Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)                      | 45                        | 51   |
| Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière  | 14                        | 10   |
| Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière | --                        | 17   |
| Ecole supérieure technique agroalimentaire                                 | 14                        | 16   |

La première classe de technologue en denrée alimentaire a obtenu son CFC selon la nouvelle ordonnance. La réforme est ainsi arrivée à son terme. Après avoir terminé en 2015 la réforme des technologues du lait au niveau CFC, la Société suisse d'industrie laitière, l'organisation du monde du travail de l'économie laitière, a initié en 2016 le début des réformes au niveau brevet professionnel et diplôme professionnel supérieur des technologues du lait. Ces réformes aboutiront en 2018 et 2019.

La nouvelle ordonnance de formation pour les employé-e-s et les gestionnaires en intendance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les premières procédures de qualification auront lieu en 2018, respectivement en 2019.

### 8.3 Economie laitière

La société de conseil en industrie laitière (CASEi) a vécu en 2016 sa dixième année d'activité. A cette occasion, elle a décidé d'étoffer le contenu des contrats de collaboration qu'elle propose à ses clients fromagers dans le but de toujours mieux servir et répondre à leurs besoins. CASEi développe son activité auprès de quelque 210 fromagers et 3600 producteurs de lait actifs dans les cantons Fribourg, Neuchâtel et Berne.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour ses clients. La mesure de la turbidité a été ajoutée à la liste des prestations de service. En 2016, le nombre de clients qui utilise le système Abo-plan-LAAF a augmenté. Ce service – qui propose des récapitulatifs sur le nombre et l'état des résultats d'analyses – est apprécié par la clientèle. L'utilisation du logiciel WebLISA permettant aux clients de consulter leurs résultats d'analyses en ligne est également en augmentation.

### 8.4 Prestations de service

En 2016, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

#### 8.4.1 Journées des fromages suisses AOP

Grangeneuve a ouvert ses portes au grand public et aux professionnels du 22 au 24 avril 2016 lors des Journées des fromages suisses AOP. L'objectif de la manifestation était de sensibiliser le grand public aux Appellations d'origine protégées et de faire découvrir les AOP fromagères produites en Suisse. Cette manifestation, qui a attiré plus de 7'000 personnes, a vu le jour à l'initiative de Grangeneuve, des Interprofessions du Gruyère et du Vacherin Fribourgeois ainsi que de l'Association suisse des AOP/IGP. De nombreuses animations pour petits et grands figuraient au programme. Elles ont attiré samedi et dimanche un large public, à l'image de l'atelier « Amuse-bouche » fréquenté par les parents et leurs enfants.

La journée de vendredi destinée aux professionnels (producteurs de lait, fromagers, affineurs, et acteurs du marché et des filières de valeur ajoutée) a été bien suivie. Ces spécialistes ont eu la possibilité d'échanger sur la situation actuelle et les défis de la branche. Les conférences ainsi que les ateliers autour du fil rouge « de l'herbe au fromage »

---

ont donné lieu à de très bons échos de la part des participants qui ont relevé la qualité des intervenants et l'intérêt des échanges entre professionnels des filières fromagères AOP.

#### 8.4.2 Forum FILAGRO

Grangeneuve a accueilli le 2 mars 2016 plus de 150 personnes dans le cadre du Forum FILAGRO, la journée sur les filières agroalimentaires (lait et viande). La manifestation a permis de présenter les résultats des études en cours de réalisation. Promouvoir la région est l'une des pistes à explorer en vue d'assurer un meilleur revenu aux producteurs. La journée, placée sous le thème « Lait et viande, quel avenir ? », a été l'occasion pour Bernard Lehmann, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de donner sa vision de l'agriculture. L'ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a insisté sur l'importance du marché et de la plus-value.

#### 8.4.3 Visites de cultures et de prairies

Pour la deuxième année consécutive, un accent a été mis sur la présence des collaborateurs pour la réalisation d'événements sur le terrain. Dans ce contexte, le Centre de conseils agricoles a proposé aux agriculteurs fribourgeois, membres de la Vulg, 18 rencontres en allemand et 15 en français sur des thématiques diverses, notamment les grandes cultures, la gestion des rumex dans les prairies, les cultures associées BIO, le séchoir en grange et une démonstration de chisels de précision. Le succès a été au rendez-vous, puisque au total plus de mille personnes ont participé à ces visites.

Comme l'année passée, une soirée bilingue a été organisée sur la parcelle de la Tioleyre à Grangeneuve. Comme cette parcelle est utilisée en tant qu'outil pédagogique auprès du Centre de formation, les formateurs en entreprise ont également été invités à participer à la soirée avec leur apprenti. Le thème de la soirée a été défini afin de proposer une activité en lien avec l'Année internationale des légumineuses.

#### 8.4.4 Journée porcine 2016

Le 27 janvier 2016 a eu lieu à Grangeneuve la traditionnelle journée de formation continue pour la branche porcine. Septante-quatre personnes ont participé à cette manifestation dont 50 producteurs et 24 personnes impliquées dans la production porcine. Les agriculteurs étaient présents en plus grand nombre que les années précédentes. Cette fréquentation est certainement due à l'actualité du projet « Porcheries 2018 ». La journée bilingue a été suivie par 44 francophones et 30 personnes venant de Suisse allemande. Un tiers des Alémaniques venaient des cantons de Berne, St-Gall et Lucerne. La conférence du Hollandais Ad Van Wesel, de Cargill Animal Nutrition, portait sur les paramètres à prendre en compte pour l'homogénéité des porcs.

Afin de faire le lien avec le projet « Porcheries 2018 », l'après-midi était consacré à une présentation des maisons de construction. Le but était de répondre aux questions de producteurs de porcs sur les thèmes en lien avec la mise aux normes des porcheries. En effet, nombreux sont les producteurs qui ne savent pas encore ce qu'ils vont faire et qui cherchent encore la meilleure solution. Par ailleurs, une dizaine d'agriculteurs ont rejoint les participants du matin afin de s'informer sur ce thème. Cela démontre l'importance d'accompagner les agriculteurs dans leurs réflexions.

#### 8.4.5 Relait, le réseau d'exploitations en production laitière

Le réseau d'exploitation en production laitière « Relait » mis en place par Grangeneuve compte aujourd'hui une trentaine d'exploitations. Le fonctionnement du réseau se divise en deux parties : d'une part le suivi des troupeaux laitiers avec chaque mois le calcul d'un plan d'affouragement, qui constitue la base des récoltes de données et du contact avec les exploitations et d'autre part le développement de projets spécifiques avec les exploitations du réseau. Grâce aux séances organisées sur les exploitations des participants, les professionnels de la branche peuvent échanger sur les manières de faire et sur les défis à relever.

Les exploitations faisant partie du réseau ont émis le souhait de réaliser un projet sur la diminution des antibiotiques en production laitière. Le projet, qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2017, se déroulera en deux phases. Dans un premier temps, il est prévu d'analyser l'utilisation des antibiotiques sur les exploitations grâce à une saisie systématique des données santé. Dans un deuxième temps, des stratégies pour diminuer l'utilisation des antibiotiques seront mises en place. Le

---

suivi de ces stratégies se fera directement par Grangeneuve avec l'organisation d'échanges au sein du réseau, de conseils sur les exploitations et des mises en valeur des résultats. Le projet est programmé sur une durée de trois ans.

## 8.5 Exploitations

L'accompagnement des apprentis et les tâches liées à la formation sont les activités régulières des exploitations. Ce qui requiert beaucoup de temps, d'organisation et de mise à disposition des ressources humaines. Cette activité a été plus difficile à remplir en 2016 compte tenu des absences de longue durée pour maladie de plusieurs collaborateurs.

### 8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve et la production porcine

La présence de la maladie BVD, qui nécessite le séquestre partiel de l'exploitation, l'analyse et le suivi vétérinaire de tous les veaux à la naissance, a été une des préoccupations majeures. La surveillance du cheptel prétérite grandement les ventes de bétail ou les transferts d'animaux. Pour la première fois, Grangeneuve a procédé avec succès à deux transferts d'embryons sur les meilleures génisses du troupeau.

Les résultats des grandes cultures sont désormais publiés en ligne, dès la récolte, sur le site [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch)

Les résultats zootechniques de reproduction chez les truies (28 porcelets sevrés par truie et par année) et les performances d'engraissement (924 grammes d'accroissement journalier) sont toujours à la pointe des mises en valeur par Suisag, le centre de prestations pour la production porcine. Grangeneuve a participé activement au programme Suis Sano, qui vise à réduire l'utilisation des antibiotiques dans la production porcine et à en garantir la traçabilité.

### 8.5.2 La ferme-école de Sorens

L'année 2016 est marquée par le système du vêlage saisonnier, avec plus de 60 naissances de veaux entre février et avril. Le test avec la détention en igloo est concluant et a permis de diminuer les traitements médicamenteux des veaux. Les récoltes de foin ont été tardives, ce qui signifie une qualité moyenne. Par contre, les regains ont été abondants et de bonne qualité.

Les résultats des porcs sont réjouissants du point de vue financier. Les questions de qualité du petit-lait sont encore en phase de recherches de solution pour garantir une qualité irréprochable.

### 8.5.3 Les jardins-école et Le Magasin

Depuis le printemps 2016, Le Magasin de Grangeneuve propose à la vente de nombreux produits de Bellechasse, avec un bon accueil de la clientèle. La gamme de produits du Magasin est complétée régulièrement par de nouveaux légumes produits par les jardins-école.

Les entretiens des extérieurs, en collaboration avec les horticulteurs en formation et les enseignants de Grangeneuve, prennent du temps dans les tâches journalières. Les aménagements horticoles du site de Grangeneuve (projet Amhort et Amsite) sont bien entretenus et contribuent à l'image et à la renommée de l'Institut.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur: [www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch)

## 9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

---

Administrateur : Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

## 10 Etat du personnel

| Pouvoirs - Directions / Centres de charges   | Comptes 2016<br>EPT | Comptes 2015<br>EPT | Ecart EPT    |
|--|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>                          | <b>443.24</b>       | <b>444.18</b>       | <b>-0.94</b> |
| <b>Administration centrale</b>   | <b>258.26</b>       | <b>261.06</b>       | <b>-2.80</b> |
| 3400 / ICAS Secrétariat général  | 10.37               | 10.90               | -0.53        |
| 3405 / ETCI Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil | 29.87               | 29.82               | 0.05         |
| 3410 / PREF Préfectures  | 41.36               | 42.29               | -0.93        |
| 3415 / DECO Service des communes   | 7.90                | 7.83                | 0.07         |
| 3425 / AGRI Service de l'agriculture   | 24.98               | 24.92               | 0.06         |
| 3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires                | 83                  | 82.82               | 0.18         |
| 3445 / SFOR Service des forêts et de la faune  | 60.02               | 61.72               | -1.70        |
| 3460 / VILA Vignobles de Lavaux  | 0.76                | 0.76                |              |
| <b>Secteurs spéciaux, établissements divers</b>  | <b>184.98</b>       | <b>183.12</b>       | <b>1.86</b>  |
| 3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg  | 169.51              | 167.63              | 1.88         |
| 3445 / SFOR Service des forêts et de la faune  | 14.23               | 14.25               | -0.02        |
| 3461 / VIVU Vignoble du Vully  | 1.24                | 1.24                |              |